

**Tableau de synthèse des observations recueillies au cours de l'enquête publique**  
**sur les trois projets de parc éolien Genévriers Nord 1 – Genévriers Nord 2 et Genévriers Sud**  
**sur les communes de**  
**COURTEMPIERRE – TREILLES EN GATINAIS - GONDREVILLE**

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
<i>1/ - Saturation d'éoliennes – Distance habitations</i>		
@ N° 18	LEFEVRE Marie	Projet industriel dont la plus proche machine sera à moins de 800 de sa maison situé au Chesnoy de TREILLES EN GATINAIS - Empêcher de vivre dans les jardins ou de promener dans les chemins de campagne. Effet d'encerclement et de saturation visuelle pour de nombreux hameaux, habitants et voyageurs
@ N° 27	NAUNDIN Magalie BLAIN Frédéric	Éoliennes trop proche des habitations
@N° 28	MASSON Jean-Paul et Jocelyne	Éoliennes implantées à moins de 1000m de leur domaine rénové et amélioré – Accès à leur domaine en passant au ras des éoliennes
@ N° 37	SAUVAGE Michel	Nombre d'éoliennes : 15 de 220m de hauteur – Proximité des habitations (700 à 800m pour certaines éoliennes conforme à une réglementation obsolète alors que dans d'autres pays la distance minimale est de 10 fois la hauteur.
@ N° 47	SAUVAGE Valérie	Hauteur des éoliennes de 200m et proximité des habitations, hauteur disproportionnée au regard du paysage – Application de la règle des 2000m comme dans d'autres pays européens – Trop forte concentration d'éoliennes
@ N° 52	PUYGRENIER Marcel	15 éoliennes de 200 de haut avec des pâles de 815m : insupportable
@ N° 53	BLOT Eric	Objets intermittents de 200m de haut sur 360°
@ N° 56	GIRARD Franck	L'éloignement des machines devrait être de 10 x la hauteur ou à minima la règle des 500m actuelle n'est plus adaptée. Cette règle est valable pour des machines de 90 à 120m de haut mais pas pour celles de 180 – 200 ou 240m. C'est un environnement industriel en pleine campagne qui va être implanté. Impact visuel et effet de saturation car déjà des parcs en service et d'autres en projet autour : que veut-on faire de ce secteur ?
@N° 59	DESPRES Christian	Espacer davantage les éoliennes et surtout les tenir à distance des habitations. Une distance de 2km semblerait être une norme à respecter entre l'habitation la plus proche et toute éolienne.

@ N° 61	LEVADOUX Anne-Marie	15 éoliennes de 200m de haut avec trois pâles de 163m, à 710m de la maison la plus proche dans un espace de 1200 x 2600m
@ N° 62	FENET Patrick	Proximité de lieu d'habitation est une absurdité vu regard des entreprises classées CEVESO
@ N° 64	DE CARA Paul	Proximité des habitations : la plus faible d'Europe. Espace occupé comparé aux autres alternatives, nucléaire par exemple.
@ N° 68	GASCOIN William	Inconcevable par son gigantisme : 15 machines prévues de 200m de haut, diamètre imposant des rotors et la puissance de 5MW. Impact conséquent pour les villages. Refus de ce projet car le Gâtinais et le Beauce sont déjà largement pourvues en aérogénérateurs.
@ N° 77	LOGEAY Yves	L'implantation des éoliennes conduit à révéler un grand mépris pour les citoyens dont les habitations se trouvent proches des éoliennes.
@ N° 78	BIRBES Jean et Lucie	Leur domicile se trouve à 530m d'éoliennes de seulement 120m de haut. C'est l'enfer. Site ne comprenant que 6 éoliennes mais une est à 350m d'une habitation, une autre à 450m et à un peu plus de 500m pour les autres alors que l'Académie de médecine préconise 1500m de distance séparant une habitation d'une éolienne. Parc éolien en fin de vie dont les éoliennes devraient être remplacées par des monstres de 180 à 200m de haut
@ N° 80	GALLET Christine	Poursuite de l'encerclement de Gondreville : deux autoroutes, deux usines chimiques, une déchetterie, et maintenant des éoliennes. La qualité de vie n'a cessé de se dégrader en 15 ans.
@ N° 83	LIORET Sylvie	Depuis la création des éoliennes, la hauteur a augmenté et les normes de distance des habitations n'est pas bonne. Des éoliennes de 200m doivent se situer à plus de 2kms. Les éoliennes devraient être installées sur des zones non habitées, au lieu de les coller aux villages.
@ N° 96	BRECHEUX-LIORET Denise	Habitant Gondreville, éoliennes E14 et E15 trop près des habitations. Les habitations rue de Champy n'ont pas de moyens de protection visuel et sonore.
@ N° 98	MONGROLE Angélique	Notre région est déjà confrontée à une proximité problématique avec ces autoroutes (A77 et A19), entraînant des nuisances importantes.
@ N° 104	JL	Éoliennes E14 et E15 : trop près des habitations au vu de leur hauteur.
@ N° 106	MOUSSET Jérôme	Un projet démesuré. Nous ne pouvons pas parler de projet raisonnable quand les 3 projets visent à installer 15 éoliennes de 200m de haut chacune sur une zone extrêmement étroite, coincée entre plusieurs villages. La distance minimale retenue entre les éoliennes et les habitations, même en respectant la réglementation encore en vigueur, n'a aucun sens compte tenu de l'évolution des tailles des éoliennes prévues dans ce projet. Saturation visuelle et sentiment d'encerclement.

		En tenant compte des parcs en activité à proximité immédiate et de ceux validés dont la construction va se faire à court terme, c'est à 360° que le champ de vision depuis mon domicile risque d'être occupé par les éoliennes de jour comme de nuit éclairée en permanence par des lumières rouges. La carte d'implantation des éoliennes permet de se rendre compte de cette saturation et de l'impression d'une région sacrifiée.
@ N° 107	FAURE Michel	Impact visuel Encerclement important des villages de Treilles en Gâtinais, Bordeaux en Gâtinais et Sceaux du Gâtinais. Principale mesure proposée par le promoteur : planter des haies : totalement insuffisant et impact résiduel de façon pérenne sur Treilles en Gâtinais.
@ N° 110	BOEGLIN	Essentiel de garantir que les projets éoliens soient implantés à une distance adéquate des zones résidentielles afin de minimiser les nuisances sonores et de préserver la tranquillité des habitants
@ N° 113	DESROY Hugo	Ces installations ont des conséquences sur notre qualité de vie et sur la valeur de notre patrimoine immobilier. Grâce à notre expérience, nous sommes désormais pleinement conscients des problèmes potentiels associés à l'implantation des éoliennes près de zones résidentielles.
@ N° 116	CHAPUT Florence ELMILICK Axel	Dépeuplement de la commune, qui aura encore envie de venir s'installer près de 15 éoliennes géantes.
@ N° 134	Anonyme	Réduction de la qualité visuelle du paysage
@ N° 135	MONNIER Stéphane	Voyagent beaucoup pour l'activité de mon entreprise, travaillant énormément, Habitant principalement en semaine à Boulogne, j'ai fait le choix, en 2021, d'installer ma résidence secondaire au Chesnoy de Treilles en Gâtinais, et y ai acquis la dernière maison située en bordure des champs à la sortie nord du Chesnoy au 52 rue de Courtempierre pour y travailler à distance de temps en temps, me ressourcer de semaines de plus de 60 heures consacrées à mon entreprise. Ce lieu est devenu la maison familiale où je réuni mes 4 enfants, ma famille et mes amis. Je l'ai choisie après avoir visité beaucoup de lieux parce que justement la maison est en pleine nature, entourée de champs et au grand calme. L'étude d'impact des promoteurs situe ma maison à moins de 900 m de l'éolienne E4 et dans un rayon de moins 1500 de deux autres machines. Ces machines seront d'une taille gigantesque (200m de hauteur) et rien ne pourra réduire ou stopper les nuisances visuelles et sonores. Je vois déjà très distinctement le parc éolien de Mondreville et les flashes lumineux la nuit alors que ces éoliennes sont de 120m de haut et situées à une distance d'au moins 6 km. Je constate aussi que les 15 éoliennes proposées seront implantées sur surface étroite et proches de nombreuses habitations.
@ N° 141	DORVAL Isabelle	Depuis quelques années, les balades dans la nature, dans le marais de Mignerette (classé Natura 2000) ne sont plus ce qu'elles étaient depuis l'apparition des éoliennes de Mondreville et Sceaux du Gâtinais. Nous

		allons être encerclés par ces éoliennes géantes, surtout que la production électrique n'est pas suffisante pour profiter aux populations locales.
@ N° 146	GAILLARD Véronique	vivre à proximité d'un parc industriel éolien. Nous sommes déjà à proximité du parc éolien de Mondreville / Sceaux du Gâtinais alors si le projet des genévriers voit le jour, nous serons encerclés.
@ N° 147	KATIRENKO Sacha	Il est regrettable que ce parc de 15 éoliennes de 200 m de haut soit si dense et proches des habitations, dont celle de mes parents et également sur les couloirs aériens de migration.
@ N° 166	JACOB Nathalie et Philippe	Nous avons vu arriver entre 2012 et 2014 les 12 éoliennes de la plaine de Sceaux avec un regard attentif sur ce projet, mais la prise en main de la relation au promoteur par la municipalité de l'époque a permis de faire valoir la voix des habitants au cours de la concertation pour qu'elles soient implantées à 1600m des habitations et ne fasse pas plus de 125m de haut. Hélas, les règles ont changé et les Municipalités sont peu prises en compte par les promoteurs et par l'État pour lesquels la « concertation » n'est qu'une case à cocher dans un processus, comme ce fut le cas à Courtempierre où chaque année, au fur et à mesure que les habitants exprimaient leurs réticences, les éoliennes du projet de VSB-Intervent devenaient plus nombreuses et plus grandes. Notre émotion est grande quand nous imaginons nos paysages ainsi envahis, voire obstrués de tous côtés, avec pour conséquence de ternir notre projet de vie.
@ N° 177	Conseil municipal de TREILES EN GATINAIS	Les cônes de vue indiqués sur les documents graphiques des promoteurs ne représentent pas la réalité de terrain. Ils visualisent de manière très parcellaire (cônes de 40° environ) l'impact et occultent totalement la vision catastrophique depuis l'église de Treilles en Gâtinais (impact sur 180° environ). L'avis de la MRAE est explicite sur la prégnance du projet des parcs éoliens accentuée par l'éolienne E11 ; nous n'avons à ce jour aucune certitude de la part des développeurs, quant à la suppression de cette éolienne. Toutefois, la commune (le Bourg et le Chesnoy) sera impactée de manière très forte par les autres éoliennes et ce n'est pas la proposition de mesures compensatoires d'un montant de 45 000 € consistant à l'implantation de haies qui changera la donne et de plus, aucune variante n'a été proposée par le porteur de projet. Les éoliennes E12 à E15 encerclent le Hameau du Temple à Mignères. La connaissance du Conseil municipal sur l'ensemble des projets prévus sur notre territoire et alentours indique que plus de 80 éoliennes provoqueront à coup sûr un encerclement des habitations.
@ N° 179	LEHEC Anne	L'implantation des éoliennes doit se répartir de façon équilibrée sur le territoire national. C'est précisément pour cela que je m'oppose aujourd'hui au projet des genévriers nord, un, Nord, deux et Sud. Autour de notre village et de mon habitation, nous comptons déjà près de 50 éoliennes. J'en comprends la nécessité, mais la présence des éoliennes en place a déjà saturé le paysage. Notre village et sa région ont 'pris leur part' dans les éoliennes. De plus, dans ce nouveau projet, les tailles des éoliennes envisagées sont complètement démesurées : près

		de 200m de haut à 800 m des habitations ! Elles se situeraient beaucoup trop près des habitations de mon village.
@ N° 183	KATIRENKO Ivan	Il ne m'est pas agréable de penser que je me retrouverai à côté de machines de la taille de la tour Montparnasse dans un paysage de campagne, ce qui les rendra d'autant plus gigantesques et disproportionnées. Aucun arbre de taille suffisante ne pourra cacher quoi que ce soit. De plus le territoire a déjà suffisamment d'éoliennes construites et en construction, en rajouter de nouvelles non loin d'habitations me semble peu scrupuleux.
OBS ECR N°15 CTE	COMBE Maryse	A l'origine elle n'est pas opposée mais trop c'est trop. Dans ce cas, il y a saturation.
OBS ECR N°19 CTE	Mme CHAUVEAU	La proximité c'est gênant et nous souhaitons qu'elles soient plus éloignées des maisons.
OBS ECR N°20 CTE	MLYNARCZYK Françoise	Proximité des habitations. A croire que lorsque c'est près des habitations, cela marchera mieux.
OBS ECR N° 3 TEG	RIDIMAN Raphaël	L'ensemble des éoliennes trop près des 1ère habitations de la commune de Treilles en Gâtinais : Bourg la Cigogne et bout d'en haut en particulier. Compte tenu de la hauteur.

<b>REFERENCE OBSERVATIONS</b>	<b>AUTEUR DE L'OBSERVATION</b>	<b>ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS</b>
OBS ECR N°2 GON	GALLET Christine RINGUET Aurélie TISSOT Jean-François	Proximité des éoliennes de nos habitations (700m)
OBS ECR N°3 GON	FABRE Bernard	Trop haute et trop près des habitations. Nous sommes venus ici pour ne plus avoir de grands éléments autour de nous
OBS ECR N°5 GON	CHARATTE Jackie et Annie	Trop proche des maisons
OBS ECR N°6 GON	BOERO Jérémie	Commune déjà encerclée (A19 au sud, A77 à l'ouest, voie ferrée au nord)

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
OBS ECR N°7 GON	BIQUET Linda	Quel horizon, quel paysage auront les maisons avec une vie directe sur le parc éolien
OBS ECR N° 8 GON	LHERMENHOLT	Trop près des habitations
CD N° 6 CTE	THOMAS Ghislain	15 machines de 200m de haut très proches de ma maison et des terres que je cultive.
CD N° 8 CTE	HEIL Dominique	Comment vivre avec si près de sa maison 12 éoliennes de 200m installer sans penser aux désagréments pour les citoyens. Notre maison est directement concernée. Impensable mais envisagé : éoliennes de 200m de haut à moins de 800m de mon habitation.
CD N° 9 CTE	DUGUE Philippe	Proximité de l'implantation des éoliennes trop proches des habitations. Augmentation de la puissance et de leur hauteur des éoliennes donc de leurs nuisances sans amélioration de la distance minimale fixée à 500m des habitations.
CD N° 14 CTE	Famille RABON	Installation d'éoliennes d'une hauteur de 200m trop proche des habitations (formule recommandée = hauteur x 10) et d'un site classé Natura 2000. E12 très proche.
CD N° 17 CTE et @ N° 153	BRUNET Gilles	Parc éolien le plus puissant de France sur une surface de 160m x 2600m, au milieu de trois communes dans un bassin de vie de 22 000 personnes. 15 éoliennes de 200m de haut installées devant toute personne sensée pendant 21 ans à une distance de 0,7 à 2,6km de ses fenêtres. Présence massive et permanente de masts de 120m avec des rotors de 163m. C'est insensé et démesuré lorsque c'est situé à proximité immédiate des habitations. La règle des distances devrait être $D$ (distance) = $10 \times H$ (hauteur). 23 éoliennes entourent déjà notre environnement et 40 autres sont prévues.
CD N° 22 CTE	MARDANI Serge-Pierre	Depuis ces dernières années, il est démontré des effets et impacts indésirables sur la population concernée par des implantations à proximité d'habitations.
CD N° 24 CTE	VERMERSCH Sylvie, Laurent et Sarah	Conséquences sur le visuel avec l'implantation d'une vingtaine d'éoliennes sur Sceaux du Gâtinais, Mondreville, l'impression ressentie est l'encerclement éolien provoquant une saturation visuelle.
CD N° 26 CTE	Conseil municipal de COURTEMPIERRE	<u>Eléments communs à tout le projet : E1 à E15</u> Les communes impactées par les éoliennes de part la densité du projet et la hauteur (200m). La distance aux habitations est trop faible compte tenu de la hauteur des éoliennes, ce sont plus de 330 habitations dans oublier les communes hors projet. Il y aura une saturation visuelle pour nos communes. <u>Projet Genévriers Nord 1 : éoliennes 1 à 6</u> Proximité E4 avec le hameau du Chesnoy, commune de Treilles en Gâtinais E1 – E2 – E3 E4 et E7 : impact visuel majeur pour la totalité des habitants de la commune compte-tenu de leur hauteur

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		<p><u>Projet Genévriers Nord 2 éoliennes 7 à 11</u> E7 est trop proche du hameau des Houys au regard de sa hauteur et du château de Courtempierre</p> <p><u>Projet Genévriers Sud : éoliennes 12 à 15</u> Impact fort des 4 éoliennes qui occuperont le paysage sur 180° à 800m des habitants du hameau du Temple à Mignères sans aucune barrière végétale.</p>
CD N° 27 CTE	GIBAULT Didier	La proximité du site gallo-romain de Sceaux du Gâtinais, l'éolienne E1 est à 1,800m. Les éoliennes 1 à 4 dépasseront la végétation existante de 140m seuls les 60 premiers mètres seront masqués. Au-delà du patrimoine, n'oublions pas les habitants concernés qui auront une saturation visuelle liée à la densité importante d'éoliennes de ces 3 parcs.
CD N° 11 TEG	BEAULIER Josyane	Projet trop gigantesque – Éoliennes prévues trop nombreuses sur ce petit territoire et trop hautes – Nous serons écrasés et dominés par leur gigantisme
CD N° 12 TEG	PIGET Jean-Pierre	L'énergie est un enjeu mais cela ne doit pas être au détriment des habitants proches des éoliennes de 200m de hauteur.
CD N° 17 TEG et @ N° 185	MENAGE Thomas	Le paysage va se saturer du fait des nombreux projets déjà réalisés, acceptés ou qui sont susceptibles de l'être mais sont toujours en cours d'instruction.
CD N° 18 TEG et @ N° 172	WOEHRLE Françoise	<p>Les cônes de vue indiqués sur les documents graphiques des promoteurs ne représentent pas la réalité du terrain. Ils visualisent de manière très parcellaire (cônes de 40° environ) l'impact et occultent totalement la bison catastrophique depuis l'église (impact sur 180° environ). L'avis de la MRAe est explicite sur la prégnance du projet des parcs éoliens accentuée par l'éolienne E11.</p> <p>Les développeurs s'engagent à la suppression de cette éolienne. Toutefois la commune sera impactée de manière très forte par les autres éoliennes et ce n'est pas la proposition de mesures compensatoires de 45 000€ par l'implantation de haies qui changera la donne. Aucune variante n'a été proposée par le porteur de projet. Selon ce dernier engendrera une nette augmentation de l'acceptation locale du projet. nier, la suppression de l'éolienne E11. C'est une vision très édulcorée de l'impact visuel majeur des 14 autres éoliennes. Tous les habitants sont déjà confrontés à l'impact visuel des 22 éoliennes des parcs éoliens de Sceaux du Gâtinais, d'Arville et du Gâtinais pourtant éloignés de plusieurs kilomètres. Il serait important d'empêcher une multitude de projets conçus sans concertation no vision d'ensemble (parcs sur le 77).</p> <p>Les éoliennes E12 à E15 encerclent le hameau du Temple à Mignères. La connaissance du conseil municipal sur l'ensemble des projets prévus sur notre territoire et alentours indique que plus de 80 éoliennes provoqueront un encerclement des habitations. Le conseil municipal regrette vivement que ne puisse être appliqué un principe de précaution (demandé lors de la rédaction du PLUI) imposant un calcul</p>

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		<p>Hx10 pour la distance minimale d'implantation par rapport aux habitations.</p> <p>Nous déplorons en outre le non respect des recommandations de l'Académie Nationale de Médecine préconisant une distance de 1 500m des habitations pour les machines supérieures à 2,5MW.</p> <p>Le territoire de Treilles en Gâtinais est déjà impacté par deux autoroutes, une carrière avec potentiellement une extension, deux méthaniseurs dont un en bordure de territoire apportant une circulation dense de véhicules de 45 tonnes tout au long de l'année. La commune s'inquiète de l'impact financier à supporter suite à la dégradation inévitable des routes communales utilisées non dimensionnées et non prévues pour des passages importants.</p> <p>La concentration de toutes ces réalisations et des projets futurs entraînera un abandon du territoire par ses habitants sans aucune compensation, avec le sentiment d'avoir été sacrifiés au nom de la transition énergétique alors qu'ils souhaitent accompagner des projets comme la photovoltaïque.</p> <p>Mme Elisabeth BORNE, a déclaré le 18/02//2020 alors ministre de la transition écologique et solidaire : <i>« On a des territoires dans lesquels on a une dispersion de petits parcs de taille et de forme variable qui donnent une saturation visuelle, voire une situation d'encerclement autour de certains bourgs qui est absolument insupportable. »</i></p>
CD N° 20 TEG	TEMPIER Eric	<p>Dans un rayon de 20km autour de la ZIP du projet : 14 demandes de construction instruites dont 2 en fonctionnement – 4 autorisées – 3 en cours d'instruction et 5 refusés. Cela représente un total de 41 éoliennes construites ou en cours de construction + 15 éoliennes des Genévriers = 55. Il en est prévu 90 dans un rayon de 10km autour des Genévriers.</p> <p>La campagne paye déjà un lourd tribut : jonction de deux autoroutes, plusieurs projets de méthanisation, projet de récupération de gravats du grand Paris, sans oublier l'usine de produits chimiques classée SEVESO à Gondreville. Ma campagne devient une poubelle.</p> <p>Saturation visuelle impactant l'ensemble des habitants alors que notre commune est gérée par les architectes des bâtiments de France garants du respect de ,notre patrimoine.</p> <p>Les riverains sont les seuls impactés alors que la Communauté de Communes encaisse les plus gros dividendes sans oublier les promoteurs, les propriétaires terriens et les élus favorables.</p>
CD N° 21 TEG	PINEL Geneviève PINEL Mireille	<p><u>Concernant la population</u></p> <p>L'étude relève un enjeu fort quant à la sensibilité du paysage perçu depuis plusieurs villages et hameaux. Aucune solution n'est proposée autre que celles de planter des haies. La MRAe recommande la proposition d'une variante permettant d'éviter une saturation visuelle aussi forte. Peut-être que les promoteurs disposent du pouvoir de réaliser des haies de 200m de haut.</p>
CD N° 1 GON –	RIGAULT Nicole	Le futur parc éolien, au milieu des 3 villages, Courtempierre, Gondreville, Treilles, impactera plus de 1000

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		personnes dans un rayon de 5kms sans aucun écran végétal. 2 autoroutes fractionnent ce paysage et amènent leur lot de nuisances. Monstres d'acier situés à 500m des habitations justifiés pour des éoliennes mesurant moins de 100m mais pas pour des hauteurs de 180m ou 200m. Inconcevable d'ériger des machines à moins d'une distance de H x 10 des habitations. Saturation visuelle des territoires : villages menacés d'encerclement
CD N° 9 GON	TOLLET-TEMPIER Corinne	Autour de la ZIP du projet : 41 éoliennes construites ou en cours de construction auxquelles viennent s'ajouter les 15 éoliennes des Génévriers soit un total de 55. Il en est prévu 90 dans un rayon de 10km autour des Génévriers. Non respect des recommandations de l'académie nationale de la médecine prescrivant une distance de 1 500m des habitations pour les machines supérieures à 2,5MW.
CD N° 10 - GON	Mr et Mme MAQUIN	La distance recommandée des habitations est de 1600 mètres alors que la législation française en est restée à 500 mètres. Incidence sur le paysage : saturation visuelle.

<i>2/ - Nuisances : sonores, visuelles, lumineuses</i>		
@ N° 1	Mme et Mr BERRUET	Beaucoup trop hautes - Bruit
@ N° 3	P. GRIMAUD	Ondes de très basses fréquences ressenties pour tous les êtres vivants
@ N° 7	REGNAULT Eric	Désordres causés par le champ magnétique, les sons à basse fréquence – Aspect visuel
@ N° 10	RITZENTHALER Sylvie	Pollution sonore et visuelle
@ N° 11	SCALABRE Aude	Projet engendrant plus de nuisances que de bénéfices
@ N° 12	PUY-MONTBRUN Patrice	Nombreuses nuisances
@ N° 18	LEFEVRE Marie	Nuisances sonores (bruit des pâles) et lumineuses (clignotement la nuit)
@ N° 22	GAILLARD Jean-Marie	Nuisances sonores (machines bruyantes) et lumineuses (feux rouges fixes et clignotants la nuit)
@ N° 27	NAUNDIN Magalie BLAIN Frédéric	Nuisances sonore – Éclairage intempestif et inopportun
@ N° 28	MASSON Jean-Paul et Jocelyne	Nuisances visuelles
@ N° 29	GAILLARD Florian	Nuisances sonores (générées par le bruit des machines), lumineuses (feux rouges fixes et clignotant la nuit)

<b>REFERENCE OBSERVATIONS</b>	<b>AUTEUR DE L'OBSERVATION</b>	<b>ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS</b>
@ N° 32	DELOINCE Franck	Émissions importantes de nuisances sonores, visuelles et faunistiques.
@ N° 38	Mr et Mme MELET	Nuisances sonores : rotation des pâles
@ N° 47	SAUVAGE Valérie	Site trop plat favorisant les nuisances visuelles
@ N° 50	Mr et Mme FORTERRE	Nuisances sonores avec le bruit et lumineuses avec les lumières rouges clignotantes.
@ N° 53	BLOT Eric	2,5 flashes / seconde émettant au minimum 1 350 000 flashes rouges par nuit de 10 heures pour les 15 éoliennes et pendant 21 ans alors que les maisons se trouvent de 700 à 2 000 mètres. Bruit constant par vent au-dessus de 15km/h : calvaire pour les riverains. Bruit d'une éolienne de 4MW à 500m = 40 à 50décibels : 15 éoliennes de 5,3 à 5,7 MW à 710m de la première maison = le parc le plus puissant
@ N° 55	BOUDIER Françoise	Gêne visuelle et bruit induira risque sanitaire important pour les riverains.
@ N° 58	TERREAUX Claude	Avec de telles machines, fini de contempler le ciel le jour mais plus encore la nuit. Éoliennes équipées à leur sommet de dispositif émettant des lumières rouges clignotantes dont on ignore à quoi cela sert si ce n'est que de signaler la présence d'éoliennes qu'il serait plus reposant de ne pas voir la nuit
@ N° 62	FENET Patrick	Nuisances auditives, visuelles et magnétiques des machines confirmées par des voisins de parcs éoliens
@ N° 64	DE CARA Paul	Nuisances sonores et visuelles sur la santé
@ N° 68	GASCOIN William	Flashes incessants la nuit comme de jour en période de brouillard ou de nuages bas. Bruit occasionné par de pareilles machines dont le vent pourrait porter jusqu'à 1500m.
@ N° 78	BIRBES Jean et Lucie	Bruit permanent (même lorsque les éoliennes ne tournent pas car les moteurs font un bruit continu) vau-dessus de 35dba jusqu'à 50dba, perceptible à l'intérieur de la maison (fenêtres et volets fermés).
@ N° 83	LIORET Sylvie	Nous les pauvre riverains nous allons souffrir. Le bruit sera là jour et nuit.
@ N° 90	ZELLER Christophe	3 dossiers de projets éoliens pour 15 aérogénérateurs (6 par dossier) sont présentés au lieu d'un seul à l'origine regroupés sous le même nom. Les études et mesures sont faussées : on ne peut pas présenter les études pour chacun des projets. Les nuisances ne s'additionnent pas mais se multiplient si on regroupe les 3 projets : cas des infrasons de l'effet de sillage.
@ N° 98	MONGROLE Angélique	Accentuation du niveau de bruit ambiant par l'ajout d'éoliennes perturbant ainsi la tranquillité et le bien-être
@ N° 107	FAURE Michel	Nuisance acoustique sur le voisinage La puissance retenue pour ces modèles n'a jamais été mise en service en France. Les études acoustiques utilisent des données théoriques d'un matériel ne bénéficiant d'aucun retour d'expérience. Elles sont basées

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		sur une norme NFS 31-114 non finalisé par l'AFNOR et contesté. Les bruits impulsionnels (passage des pâles devant les mâts) sont les plus perturbants pour la population et sont ignorés. Du fait de la taille des éoliennes et de leur proximité des habitations, la tranquillité des voisins est sacrifié.
@ N° 108	EGUCHI Valérie	Pollution lumineuse Le balisage, réglementaire pour chaque éolienne afin d'assurer la sécurité aérienne, crée une nuisance lumineuse nocturne supplémentaire substantielle alors que la pollution lumineuse ambiante est déjà trop élevée. L'énergie éolienne implique une forte pollution lumineuse puisque chaque éolienne d'un parc éolien doit être équipée d'un éclairage diurne blanc à éclats de 20 000 candelas et d'un éclairage nocturne rouge à éclats de 2 000 candelas. Les populations vivant à proximité vivent très mal la pollution lumineuse consistant en des clignotements incessants. La biodiversité nocturne est impactée à l'heure où la population des oiseaux est en chute libre.
@ N° 116	CHAPUT Florence ELMILICK Axel	Nuisances visuelles et sonores Forte pollution lumineuse en raison d'un balisage lumineux particulièrement puissant (blanc le jour, rouge la nuit) attirant constamment le regard par un mouvement tournant obsédant.
@ N° 135	MONNIER Stéphane	Il me faudra subir les nuisances sonores et visuelles très fortes de plusieurs éoliennes et certainement forte pour les autres. Ces machines seront d'une taille gigantesque (200m de hauteur) et rien ne pourra réduire ou stopper les nuisances visuelles et sonores. De plus, le promoteur souligne pour le Chenois un impact d'ombres portées « Les résultats des simulations présentés dans le tableau précédent montrent que, Courtempierre, Egrefin, Gondreville, La Borde, <b>le Chenois</b> , Le Gaumartin, Le Temple, Passard et l'ouest de Treilles-en-Gâtinais <b>seront exposés aux ombres portées des aérogénérateurs du parc des Genévriers</b> ». Etant la dernière maison du hameau du chenois, j'y serai fortement exposé.
@ N° 146	GAILLARD Véronique	C'est aussi sans compter sur le bruit que vont générer ces machines.
@ N° 179	LEHEC Anne	Ces éoliennes constituent une véritable nuisance visuelle tant de jour comme de nuit.
OBS ECR N°17 CTE	PERRIN Joëlle	Dans la somme le fonctionnement d'éolienne a été stoppé : souci de bruit. Pollution visuelle et sonore avérés
OBS ECR N°20 CTE	MLYNARCZYK Françoise	Nuisances sonores et visuelles
OBS ECR N°2 GON	GALLET Christine RINGUET Aurélie	Nuisance sonore

<b>REFERENCE OBSERVATIONS</b>	<b>AUTEUR DE L'OBSERVATION</b>	<b>ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS</b>
	TISSOT Jean-François	
OBS ECR N°4 GON	FABRE Sylviane	Gêne visuelle
CD N° 6 CTE	THOMAS Ghislain	Destruction de mon cadre de vie : bruit généré et clignotements rouges des éoliennes la nuit.
CD N° 8 CTE	HEIL Dominique	Vivre avec un clignotement permanent, jour et nuit sans parler du désagrément sonore. Jours de vent : bruit dans les arbres ressemble au bruit des moteurs de voiture donc imaginer le bruit que feront les pâles des 12 éoliennes.
CD N° 9 CTE	DUGUE Philippe	Nuisances : bruit, vibrations
CD N° 14 CTE	Famille RABON	Bruit, flashes lumineux jour et nuit
CD N° 17 CTE et @ N° 153	BRUNET Gilles	Effets de lumière changeante pouvant rendre les éoliennes plus grandes et plus proches en apparence selon l'heure et la saison (selon une personne demeurant à 2km des 12 boréliennes de Mondreville). Cette variante de perception peut engendrer des sensations négatives chez les riverains. Les éoliennes E1 – E2 et E3 pourraient produire des bruits de machines à laver de plus de 30/40/50 décibels. Selon un promoteur belge, les décibels d'une éolienne de 4MW se situent entre 40 et 50 décibels à une distance de 500m. Ces chiffres sont à prendre avec précaution car dans le projet la puissance est de 5,2 à 5,7MW. Niveaux sonores plus élevés en cas de vent dépassant les 15km/h. Les habitants du Passard ou de la sortie de Treilles en Gâtinais se trouvant à environ 1000m et sous le couloir des vents sud-ouest dominants pourraient souffrir des niveaux sonores très élevés. A la campagne, le principe du silence devrait y être éternelle. La présence d'éoliennes ne fera qu'accentuer le phénomène de bruit et d'écho déjà perceptible au niveau de son habitation. Les flashes rouges la nuit : est ce normal d'avoir pendant 21 ans ces clignotements rouges incessant se manifestant dans un environnement proche avec un bruit permanent en cas de vent ??? Les promoteurs parlent de système évitant ces insupportables lumières déjà installé en Europe mais pas en France.
CD N° 25 CTE	FROT Yvon Mr et Mme FROT Daniel	La vue perpétuelle de jour comme de nuit de ces horribles constructions nous angoisse terriblement. Avec l'annulation de ce projet, nous pensons que la vie communale reprendrait son cours normal.
CD N° 18 TEG et @ N° 172	WOEHRLE Françoise	Nuisances visuelles avec la présence de deux flashes lumineux verticaux par éolienne à cause de leur taille
CD N° 1 GON	RIGAULT Nicole	Lumières clignotent en continu non seulement au sommet des éoliennes mais aussi à 45m de hauteur sur le mât.
CD N° 6 GON	LE PIOUFF Daniel	Nombre d'habitants exposés à des nuisances visuelles, physiques pour le bien d'un petit nombre

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
<i>3/ - Faune et flore</i>		
@ N° 1	Mme et Mr BERRUET	Danger pour la faune, la flore et les oiseaux migrateurs
@ N° 3	P. GRIMAUD	Animaux malades
@ N° 5	BRUSSOL Jean-Pierre	Mauvais pour les animaux et les chauves-souris
@ N° 10	RITZENTHALER Sylvie	Impact sur la faune sauvage et les animaux d'élevage
@ N° 21	PATHE Alain	Biodiversité non respecté
@ N° 26	DE ROFFIGNAC A.	Tuer les oiseaux et les chiroptères, pourtant protégés : aucune chance face aux pâles
@ N° 27	NAUNDIN Magalie BLAIN Frédéric	Danger pour la faune et la flore
@ N° 32	DELOINGE Franck	Destruction de l'écosystème (rapaces, chauves-souris protégées)
@ N° 47	SAUVAGE Valérie	Santé des animaux de ferme. Passage migratoire d'oiseaux
@ N° 50	Mr et Mme FORTERRE	Destruction des animaux, des chauves-souris et des animaux migrateurs avec les pâles
@ N° 52	PUYGRENIER Marcel	Mortalité des chauves-souris et des oiseaux
@ N° 53	BLOT Eric	Impact sur la biodiversité, les oiseaux, les chauves-souris, les insectes
@ N° 54	DUCUING Stéphane	Conséquences sur les animaux
@ N° 56	GIRARD Franck	Impact environnemental sur les animaux d'élevage mais aussi sur la biodiversité avec des couloirs de migration avérés concernant des espèces protégées.
@N° 57 et @ N° 57bis	BRUSSOL Jean-Pierre	Éoliennes mauvais pour les animaux et les chauves-souris
@N° 59	DESPRES Christian	Maux particuliers chez les animaux contraints de vivre à proximité
@ N° 62	FENET Patrick	Protéger la faune
@ N° 63	RENARD Fabien	Impacts sur l'avifaune, les chauves-souris, les insectes
@ N° 64	DE CARA Paul	Destruction de la faune et de la flore
@ N° 65	COUPRY Perrine	Possibles dangers des éoliennes sur les animaux non formellement démontrés mais les statistiques

<b>REFERENCE OBSERVATIONS</b>	<b>AUTEUR DE L'OBSERVATION</b>	<b>ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS</b>
		montrent un lien
@ N° 68	GASCOIN William	Désastre pour les écosystèmes en général, et plus précisément l'avifaune et les chauves-souris
@ N° 71	RAPET Judith	Nuisible à la faune
@ N° 71	RAPET Judith	Oiseaux victimes de ces machines
@ N° 79	MARCHAND Jean-Jacques	Mort des animaux particulièrement la faune aviaire en y ajoutant le bétail.
@ N° 80	GALLET Christine	Les saisons ne seront plus rythmées par les vols de grues, d'oies sauvages et de cigognes.
@ N° 81	ALBIN Daniel	Contributeur dresse un inventaire des espèces sur chacune des communes selon l'Inventaire National du Patrimoine Naturel. Les éoliennes, même équipées de dispositifs anti-collision et des plans de bridage sont source de mortalité importantes de chiroptères et d'autres espèces protégées. Une demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées DOIT donc être effectuée. Dans cette situation comment accepter une énergie se disant verte ?
@ N° 83	LIORET Sylvie	Des études prouvent des nuisances apportées par les éoliennes sur les animaux. Une fois de plus pas de souci pour la faune alors que 2 fois par an, les grues passent au-dessus des champs de Gondreville
@ N° 96	BRECHEUX-LIORET Denise	Chouettes effraies situés dans et aux abords du château risquent la décapitation.
@ N° 97	ZELLER Christophe	Liens de deux articles : comment une chauve-souris a fait capoter un projet d'une trentaine d'éoliennes : <a href="https://www.ouest-france.fr/leditiondusoir/2023-05-15/comment-une-chauve-souris-a-fait-capoter-un-projet-d-une-trentaine-d-eoliennes-18bb03e0-217c-496c-8acc-c55689fd14fe">https://www.ouest-france.fr/leditiondusoir/2023-05-15/comment-une-chauve-souris-a-fait-capoter-un-projet-d-une-trentaine-d-eoliennes-18bb03e0-217c-496c-8acc-c55689fd14fe</a> et l'autre sur l'arthrite, maladies cardiaques : les chauves-souris détiendraient la clé de la longévité : <a href="https://fr.news.yahoo.com/arthrite-maladies-cardiaques-chauves-souris-cle-longevite-090832951.htm?soc_src=social-sh&amp;soc_trk=ma">https://fr.news.yahoo.com/arthrite-maladies-cardiaques-chauves-souris-cle-longevite-090832951.htm?soc_src=social-sh&amp;soc_trk=ma</a> On parle bien d'une ICPE : exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques pour les tiers et/ou de provoquer des pollutions ou nuisances vis-à-vis de l'environnement. Nous sommes sur des enjeux importants et les conséquences peuvent être très lourdes pour l'environnement : plus de chauve-souris en côte d'or. Les chauves-souris jouent un rôle très important dans l'équilibre écologique. D'autres espèces ont un rôle de pollinisateurs, certaines frugivores. Les chauves-souris contrôlent les populations d'insectes nuisibles sans nuire à l'environnement.
@ N° 98	MONGROLE Angélique	Conséquences néfastes des éoliennes sur la faune locale. Perturbation des habitats naturels et des voies de

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		migration des oiseaux et entraînant une diminution de leur population ;par la construction et le fonctionnement des éoliennes. Sacrifice inacceptable de la vie des animaux pour la production d'énergie. Fragmentation de l'écosystème par les routes d'accès et les câbles électriques, perturbant l'équilibre délicat entre les différentes espèces.
@ N° 100	Camille	<p>Pour le projet des Genévriers, il a été fait appel à des néophytes plutôt qu'à des écologues pour le comptage des oiseaux protégés. Nous sommes sur une zone de passage d'oiseaux migrateurs.</p> <p>L'un des protagonistes s'est taillé une réputation dans la vallée de la Vingeanne en Côte d'or.</p> <p>Dans le document d'enquête 39 milans royaux ont été vus. L'association locale a organisé une journée avec de vrais écologues : près de 1800 milans ont été remarqués par les professionnels.</p> <p>Venant à Courtempierre chez des mais et étant ingénieur écologue, je ne peux m'empêcher de compter. Un oiseau faisant de longues distances a la tête aligné avec le corps donc il voit devant lui et peut donc éviter les obstacles. Le même animal lorsqu'il chasse à la tête perpendiculaire au corps et regarde le sol pour chercher sa proie. Il ne voit pas les obstacles devant lui. Le milan royal n'a au une chance d'en réchapper devant un bout de pôle dont la vitesse est de plus de 300km/h.</p> <p>On peut donc demander les qualifications professionnelles des écologues sur les communes de Treilles en Gâtinais et Courtempierre.</p> <p>Notre demande est la suivante : il faut produire une dérogations pour destruction d'espèces protégées auprès du Conseil Nationale de la Protection de la Nature (CNPN).</p>
@ N° 102	EBS	Objets intermittents mobiles de 200m de haut à 360° : impacts sur l'environnement, la biodiversité, les oiseaux, les chauves-souris, les insectes.
@ N° 107	FAURE Michel	<p>Impact sur l'avifaune</p> <p>Les enjeux sont considérés comme modérés à assez fort pour une diversité de 117 espèces identifiés. La migration a identifié des espèces à fort enjeu (grue cendrée, milan royal) et on a identifié également la nidification probable du Busard Saint-Martin, du vanneau huppé et de l'œdicnème criard au sein de la ZIP ou de l'aire d'étude immédiate.</p> <p>Impact désastreux sur les chiroptères</p> <p>Richesse spécifique très élevé (20 espèces) avec une activité importante du fait des éléments de paysages favorables (boisement et haies). Apparition de 6 espèces de haut vol. Corridor de migration envisagé sur la zone pour 5 d'entre elles. En gîte d'hiver au sein de l'aire d'étude rapprochée présence avérée de 5 sites favorables. Le pétitionnaire a considéré un risque fort de collision pour huit espèces pressentes. En raison de ce constat, la conduite de la démarche ERC n'est absolument pas satisfaisante car la majeure partie des éoliennes dont implantées à une distance ne respectant pas la recommandation de 200m établie par</p>

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		Eurobats. L'étude d'impact n'a pas été menée jusqu'au bout car cela n'a pas permis d'identifier d'autres gîtes d'hivernage.
@ N° 108	EGUCHI Valérie	Impact sur la faune Au rythme de construction des éoliennes, la noctule pourrait être menacée de disparition dans les 20 ans. C'est l'espèce migratoire touchée en Beauce tout comme la pipistrelle dans le Midi. La LPO est défavorable au développement d'énergies renouvelables générant des impacts négatifs importants sur la biodiversité/ 48% des espèces d'oiseaux sont menacées. Il est urgent de mettre tout en œuvre pour préserver la biodiversité. L'impact des éoliennes sur les oiseaux : effet épouvantail, dérangement , perte de l'habitat et perturbation des migrations. Les comportements d'évitement peuvent perdurer voire s'aggraver lors de la phase exploitation comme c'est le cas lors du chantier, provoquant la perturbation des domaines vitaux des espèces aviennes, locales et notamment leur déplacement vers des habitats sous optimaux.
@ N° 109	OUAJJOU Sophia	Selon des études, les éoliennes peuvent avoir des effets néfastes sur la faune aviaire, notamment les oiseaux migrateurs et perturber les écosystèmes locaux, malgré leur image positive de source d'énergie verte.
@ N° 111	Antoine	Important de préserver la biodiversité et de protéger les espèces anormales, notamment des oiseaux migrateurs. Inquiétudes de sa famille résidant à Courtempierre sur les conséquences potentielles de ce projet sur la faune aviaire locale. La zone concernée par l'implantation des éoliennes constitue un couloir migratoire essentiel pour de nombreuses espèces d'oiseaux. Les grues, les limicoles, les oiseaux sédentaires et les rapaces font partie intégrante de cet écosystème riche et fragile. Les migrations se font sur une période de trois semaines, au printemps et en automne, dans une direction sud-ouest/nord-est et inversement. Ces oiseaux font halte pour se nourrir des ressources abondantes offertes par les chaumes des récentes moissons et les semailles printanières. Les oiseaux migrateurs profitent des courants ascendants des environs pour redécoller afin de prendre de l'altitude poursuivant leur voyage. C'est une importance cruciale pour leur survie et leur migration. La zone abrite une grande diversité d'espèces aviaires sédentaires et aquatiques. Les milieux naturels (bordure de la rivière Le Petit Fusain) servent de refuge et de lieu de nidification pour les canards, les hérons, les aigrettes, les cormorans, les passereaux et bien d'autres. Ce milieu naturel, se trouvant à 1100m de la première éolienne représente un écosystème exceptionnel menacé par ce projet. Les éoliennes, par leur hauteur et par leur mouvement rotatif, risquent de perturber les trajectoires de vol des oiseaux et d'altérer leur habitat naturel. Examiner attentivement les arguments et prendre en considération les préoccupations des habitants et des associations pour la protection de la biodiversité. Il est de notre devoir de trouver des alternatives

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		respectueuses de la nature et de favoriser les énergies renouvelables préservant la biodiversité.
@ N° 112	LAUPRETRE Gaspard	La construction et l'exploitation des éoliennes ont un impact significatif sur l'environnement local. L'installation des éoliennes peut perturber les habitats naturels et les écosystèmes locaux, notamment les oiseaux migrateurs et les chauves-souris. La fragmentation des terres causée par les infrastructures éoliennes peut également avoir des conséquences néfastes sur la biodiversité et la conservation des espèces.
@ N° 113	DESROY Hugo	Les associations locales ont exprimé de sérieuses préoccupations sur les conséquences à long terme sur l'écosystème de la région. L'exode des animaux de la zone, causée par les éoliennes, risque de perturber durablement l'équilibre écologique local. Des études récentes ont mis en évidence les impacts négatifs des éoliennes sur la faune aviaire et terrestre, ainsi que sur la biodiversité.
@ N° 114	AZELMAT Anouar	Impact potentiel sur la faune et la flore locale. Cette région abrite une biodiversité précieuse et fragile avec espèces d'oiseaux migrateurs et d'autres animaux sauvages. L'installation d'un parc éolien risque de perturber leurs habitats naturels et de causer des déséquilibres écologiques significatifs. Essentiel de préserver cette diversité biologique. Faire preuve de sensibilité envers les préoccupations des résidents et des visiteurs aspirant à préserver l'intégrité de cette zone naturelle.
@ N° 116	CHAPUT Florence ELMILICK Axel	Impact important sur notre nature : passage d'oiseaux migrateurs perturbé voir motel pour les animaux, dérèglement de la présence du gibier, fuite de la faune locale et de la flore. Impact sur l'élevage avec des comportements anormaux du bétail
@ N° 134	Anonyme	Destruction d'une partie de notre faune Éleveur bovin : Inquiet sur l'impact que cela aura sur mes bêtes. La quiétude de celles-ci avec la sensibilité animale qui est autre que la nôtre. Comment être sûr que cela ne va pas les perturber, personne ne peut l'assurer. Pour mon bien-être celui de mes animaux de ma belle campagne et pour les générations futures qui aimeraient un jour s'installer à la campagne je ne pense pas qu'elles chercheront les parcs éoliens en priorité loin de là.
@ N° 141	DORVAL Isabelle	Destructions massives d'oiseaux et d'insectes
@ N° 147	KATIRENKO Sacha	Je lis sur l'étude d'impact environnementale que seul un groupe de 6 grues y a été observé ! Par cette seule observation, qui est totalement sous-évaluée d'ailleurs (nous observons de multiples groupes de grues comptant plusieurs dizaines d'individus passer tous les ans pendant leurs migrations de printemps et d'automne et même se poser), je mets en cause le bien-fondé de cette étude qui ne prend pas suffisamment en compte la vie des personnes qui vivent à proximité de la ZIP ainsi que de l'intérêt de la biosphère locale

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		(dont ornithologique cité en exemple).
@ N° 165	VENDE Jimmy	Les éoliennes contribuent à accélérer la destruction de la biodiversité
@ N° 174	PASQUIER Magalie (AIRE 45)	Cf @ N° 174 – PJ L'étude d'impact est lacunaire notamment sur l'étude des chiroptères. Les recommandations sont entre autres : - un éloignement de plus de 200m des zones boisées : 9 éoliennes des Genévriers ne respectent pas cette distance, - le SFERPM recommande que si des éoliennes à diamètre de rotor > 90m devaient tout de même être installées, il s'agit donc de proscrire celles dont la garde au sol est inférieur à 50m. Celles des Genévriers auraient un diamètre de 160-163m et la garde au sol est de 40m maximum. La recommandation du SFERM n'est pas respectée. La contributrice demande d'émettre un avis défavorable pour cause d'étude d'impact tronquée. Ce projet ne respecte pas la réglementation sur le plan des espèces et des habitats protégés. Les promoteurs VSB Energies Renouvelables et Intervent auraient pu choisir un autre bureau d'études que celui-ci, évitant ainsi, un potentiel risque de conflit d'intérêt
@ N° 178	AVRIL Joël	Les impacts sur la biodiversité sont ignorés; les aérogénérateurs devraient respecter une distance minimale d'au moins 200m avec toutes haies, boisements, ou même les arbres isolés comme le préconisent les recommandations Eurobat ! Ce projet est une erreur qui va détruire l'équilibre de la biodiversité.
@ N° 183	KATIRENKO Ivan	L'impact écologique n'est pas suffisamment connu à ce jour : par exemple pour les oiseaux dont le nombre est drastiquement en chute. Il est important de rappeler que ces animaux sont essentiels à notre écosystème. Les campagnes sont les derniers lieux où ils peuvent bénéficier d'espaces et de lieux de vie, ils seront donc en péril dans un champ pales.
OBS ECR N°15 CTE	COMBE Maryse	Grand nombre de passage de migrateurs d'avantage que ce qui est dit dans l'étude d'impact.
OBS ECR N°20 CTE	MLYNARCZYK Françoise	Destruction de la faune.
OBS ECR N° 3 TEG	RIDIMAN Raphaël	Problèmes concernant la faune, terrestre, migratoire, protection chauves-souris. Migration : passage et étape pour les grands oiseaux « grues... » et les cervidés entre la forêt d'Orléans et Fontainebleau
OBS ECR N°2 GON	GALLET Christine RINGUET Aurélie	Désertification des oiseaux

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
	TISSOT Jean-François	
OBS ECR N°4 GON	FABRE Sylviane	Nuisible pour les animaux
OBS ECR N°7 GON	BIQUET Linda	Problème paraissant dérisoire mais ô combien important : qui pense aux oiseaux, aux insectes, à toute la faune gravitant autour des éoliennes ?
CD N° 9 CTE	DUGUE Philippe	Perturbation de la faune locale
CD N° 14 CTE	Famille RABON	Impacts inévitables sur la faune malgré les moyens déployés
CD N° 21 CTE	MONDANI ROCHELY Isabelle	DE Avifaune sauvage, migratrice, nicheuse, hivernante détruite dans leur écosystème et en zones humides, les ruisseaux ... Danger de mort.
CD N° 24 CTE	VERMERSCH Sylvie, Laurent et Sarah	Conséquences sur la faune : flux migratoire de certaines espèces d'oiseaux (grue, cigogne, etc)
CD N° 26 CTE	Conseil municipal de COURTEMPIERRE	<u>Éléments communs à tout le projet : E1 à E15</u> La zone concernée est un couloir migratoire pour le passage d'oiseaux migrateurs (cigognes, grues)
CD N° 12 TEG	PIGET Jean-Pierre	Inquiétude des impacts des ondes électromagnétiques sur le développement et le comportement des animaux et de son élevage de volailles.
CD N° 17 TEG et @ N° 185	MENAGE Thomas	Ces installations se trouvent sur des zones de passage à basse altitude de grues et des champs où s'alimentent ces oiseaux.
CD N° 20 TEG	TEMPIER Eric	Les ornithologues ont constaté une très forte mortalité des oiseaux protégés aux abords des éoliennes. Treilles en Gâtinais étant situé sur des couloirs d'oiseaux migrateurs, je suis très inquiet pour leur survie. Il se pose aussi la question de la mortalité des chauves-souris, race d'animal protégée. Les médias ont relayé la mortalité de 450 vaches depuis l'installation d'éoliennes à proximité.
CD N° 21 TEG	PINEL Geneviève PINEL Mireille	<u>Concernant la biodiversité</u> L'étude minimise la richesse de la biodiversité en relevant des passages très occasionnels de grues cendrées. Les périodes migratoires voient passer à l'aplomb de la ZIP des centaines de grues, oies et cigognes durant des semaines et qui font étape assez régulièrement. Oubli de mentionner l'outarde canepetière présente à l'année sur le territoire, une des espèces d'oiseaux les plus menacées des plaines cultivées en France. Comment considérer qu'une simple jachère puisse être une mesure d'accompagnement satisfaisante ? La recommandation de la MRAe préconisant de brider les éoliennes toutes les nuits d'août à octobre en ajoutant celui d'avril pour l'activité des chiroptères ne cessant pas les nuits des mois de mai – juin et juillet.

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		L'étude reconnaît un niveau d'enjeu ornithologique modéré à assez fort mais elle ne propose aucune alternative ou mesure d'accompagnement satisfaisante.
CD N° 9 GON	TOLLET-TEMPIER Corinne	Parcs naturels régionaux, routes de migration des oiseaux et des chauve-souris, territoires vitaux d'espèces prioritaires en danger d'extinction. Depuis 2019 12 milans royaux décédés en Bourgogne-France Comté après avoir été touchés par une éolienne. Les consultants préparant les études d'impact sont peu objectifs. Aucune des études ne conclut que l'impact sur l'environnement est inacceptable même lorsque l'implantation est prévue dans une réserve naturelle ou menace une espèce en danger. Placer des éoliennes dans les couloirs de migration est une atteinte grave à la biodiversité et une violation des droits et décrets protégeant ces espèces. C'est le cas pour le projet des Genévriers. A NOZAY, en Loire-Atlantique, 450 vaches sont mortes depuis l'installation d'un parc éolien à proximité d'un élevage. Les propriétaires ont vendu leur ferme et attendent une indemnisation. Les chauves-souris, utiles à l'homme, sont en déclin. Sans elles les agriculteurs, l'industrie forestière et l'Office national des Forêts devraient utiliser davantage de pesticides pour éliminer les insectes attaquant arbres et cultures. Les chauves-souris sont tuées par les éoliennes qui les attirent. Des témoins rapportent qu'il n'y a plus de chauve-souris depuis l'érection d'éoliennes dans les alentours et de moins en moins de rapaces, d'autres oiseaux se faisant rares. Les promoteurs savent parfaitement qu'ils auront une impunité totale s'ils ne respectent pas le bridage pour limiter les impacts sur les chauves-souris.
CD N° 10 - GON	Mr et Mme MAQUIN	Détournement des oiseaux migrateurs : chaque année, passage important de grues, des oies sauvages, cigognes et autres aux emplacements de ces projets. Disparition du petit gibier.

#### *4/ - Environnement (pollution, écologie)*

@ N° 1	Mme et Mr BERRUET	Pollution des sols lors de l'implantation
@ N° 4	RAMBAUD Fiona	Non-sens écologique
@ N° 6	MOLINA Dominique	Aucun intérêt écologique ou énergétique
@ N° 8	HELLE Béatrice	Préserver et impacts sur l'environnement
@ N° 12	PUY-MONTBRUN Patrice	Éoliennes en France : non-sens. Bétonnisation des sols
@ N° 16	MANCHON Olivier	Projets éoliens en contradiction avec les lois physiques, mécaniques, financiers, environnementales et sociales
@ N° 26	DE ROFFIGNAC A.	Sacrifier durablement des terres agricoles

<b>REFERENCE OBSERVATIONS</b>	<b>AUTEUR DE L'OBSERVATION</b>	<b>ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS</b>
@ N° 34	MERLIN Michèle	Pâles et matériaux non recyclables. Imposture écologique car des milliers de tonnes de béton resteront enfouis dans les sols
@N° 39	ROBLOU Albine et Alain	Artificialisation de 7,5ha de terre agricole : risques de chutes des rendements agricoles. Pas d'écologie mais du business vert
@ N° 47	SAUVAGE Valérie	Site peu venteux
@ N° 50	Mr et Mme FORTERRE	Destruction des sols avec les masses de ciment
@N° 51	LEPERE François	Projets non écologique car c'est une pompe à fric
@ N° 53	BLOT Eric	Impacts sur l'environnement en raison hauteur de 200m
@ N° 54	DUCUING Stéphane	Dégâts sur l'environnement.
@N° 57 et @ N° 57bis	BRUSSOL Jean-Pierre	En France où l'électricité est décarbonée par le nucléaire et l'hydraulique, ériger des éoliennes est une ineptie car elles font rejeter du CO2 par les centrales à gaz pour pallier aux intermittences et sont mauvaises pour le climat.
@ N° 62	FENET Patrick	Protéger l'environnement. Projet soit-disant écologique mais ne servant à rien lorsque le vent ne souffle pas. Écologie ? Non
@ N° 63	RENARD Fabien	Pollution des sols
@ N° 67	SALANAVE Jean-Luc	ECOCIDE : émission durant leur durée de vie de 30 ans trois fois plus de CO2 que des centrales nucléaires selon sources CCR Commission Européenne et EDF. Vont nécessiter beaucoup plus de matériaux : 10 fois de béton que le nucléaire, bien plus de cuivre et de métaux rares. Consommer bien plus de ressources naturelles et produire plus de déchets. Aucun bénéfice pour le climat de la planète. Projet scandaleux qui n'a rien de vert.
@ N° 68	GASCOIN William	Réfuter l'idée que cette énergie est soit-disant « verte ». Le seul côté vert de la « chose » c'est qu'elle est située systématiquement en campagne. Utilisation de : métaux rares en grande quantité provenant de pays africains ou asiatiques, milliers de tonnes de béton et de ferraille enfouies dans nos campagnes. Pâles fabriquées avec des matériaux de synthèse (résine epoxy, fibre de carbone, colles) non recyclables. Bilan carbone n'est pas à la hauteur des espérances
@ N° 71	RAPET Judith	En Allemagne, les éoliennes sont couplées à des centrales à charbon dont la pollution s'étend jusqu'à Paris
@ N° 72	Association APPRAI	Ne réduisant pas la production de CO2 : intermittence de la production éolienne devant être compensée par des centrales conventionnelles polluantes

<b>REFERENCE OBSERVATIONS</b>	<b>AUTEUR DE L'OBSERVATION</b>	<b>ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS</b>
@ N° 77	LOGEAY Yves	Environnement saccagé par l'implantation des éoliennes
@ N° 79	MARCHAND Jean-Jacques	Les éoliennes ne sont pas écologiques.
@ N° 83	LIORET Sylvie	Alors qu'on parle de l'artificialisation des sols, pas de problème pour injecter des tonnes de ciment.
@ N° 84	CIECHANOWSKI Ladislav	Les éoliennes ne sont pas écologiques. L'intermittence de cette soi-disant méthode de produire de l'énergie renouvelable cause plus de pollution par la mise en route de centrales à énergie fossiles due à cette même intermittence.
@ N° 89	ZELLER Christophe	A cause de la présence de nitrates, depuis 15 ans, les habitants de Treilles en Gâtinais boivent de l'eau en bouteilles. 600 000€ ont été investis pour permettre de se servir de l'eau du robinet dans les mois à venir. Des rivières souterraines rejoignent le Petit Fusain et le Fusain. Les aérogénérateurs ont de nombreux moteurs dont la lubrification se fait via des lubrifiants en grandes quantités et tous les deux ans, il faut vidanger. Il faut éviter une nouvelle pollution aux hydrocarbures pouvant priver les populations d'eau potable.
@ N° 97	ZELLER Christophe	L'eau à Treilles en Gâtinais est imbuvable à cause des nitrates. Qui va prendre le risque de rendre l'eau de Courtempierre imbuvable du fait des insecticides : c'est un enjeu de santé publique.
@ N° 98	MONGROLE Angélique	Quantité massive de béton utilisé pour la construction des éoliennes menaçant nos sols et nos ressources naturelles. Contribution aux gaz à effet de serre par le processus de fabrication du béton générant une quantité importante de dioxyde de carbone.
@ N° 101	Philippe W	Le projet des Genévriers est positionné sur des sols calcaires. L'eau en s'infiltrant dans les fissures dissout le calcaire et au fil des siècles créent des grottes karstiques pouvant aller jusqu'à la création d'un gouffre. Bien souvent de nombreuses rivières souterraines coulent au fond de ces grottes. En coulant les fondations des éoliennes, on envoie du béton, encore du béton, toujours du béton. On fait fi des principes de l'Office Français de la biodiversité qui a consacré en 2020 la démarche ZAN (zéro artificialisation nette), objectif à 2050 demandant aux territoires, dont la CC4V ... régions dont le Loiret de réduire de 50% le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030. En coulant du béton on va perturber ou pire polluer les rivières dans lesquelles on puise l'eau potable. A Treilles en Gâtinais on consomme de l'eau en bouteille depuis 15 ans. En 2023 on va pouvoir boire de l'eau au robinet moyennant une facture de 600 000€. Ce projet risque d'obliger les habitants de Treilles ou Courtempierre de boire à nouveau de l'eau en bouteille.

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		<p>Lors des consultations des populations, ce sujet n'a jamais été abordé. Le projet a été étudié de façon très orientée et de mon point de vue peu professionnel. Je ne viendrai plus à Courtempierre si le projet se réalise. Sur des sites spécialisés, on voit que de nombreux biens sont à vendre.</p> <p>Jonction d'un document émanant de l'institut suisse de spéléologie et de karstologie recommandant de prendre en considération l'aspect karst dès le début du projet (Cf @ N° 103 - PJ)</p>
@ N° 102	EBS	<p>Non sens écologique car cette électricité nécessite des centrales à charbon, gaz, fuel qui prennent le relais et émettent en quantité du CO2. Nécessite aussi 40 000km de cuivre pour être acheminée, des millions de tonnes de béton, environ 30 millions de tonnes sans compter l'éolien en mer.</p>
@ N° 106	MOUSSET Jérôme	<p>Une ressource en eau potable menacée.</p> <p>Crainte d'un vrai risque sur l'impact possible de la construction de ces machines sur la structure du sol et des nappes phréatiques. La ressource et l'alimentation en eau sont aujourd'hui essentielles et au cœur de l'actualité. Comment prendre le risque de mettre en péril cette ressource sans étude réelle et sérieuse et sans tenir compte d'un certain principe de précaution ?</p>
@ N° 107	FAURE Michel	<p>Enfouissement de masses métalliques importantes.</p> <p>Enfouissement de kilomètres de nouvelles lignes électriques souterraines susceptibles de transmettre des courants de forte intensité. Il y aura des courants de fuite avec l'implantation du mât dans des fondations de béton ferrailé supportant l'engin de sorte que du courant supplémentaire sera transmis dans le sous-sol compte tenu du réseau hydrographique souterrain ainsi qu'au niveau des points de livraison où arriveront les câbles de 20 000 volts, courants se propageant dans les failles ou les cours d'eau.</p> <p>Impact écologique fort.</p> <p>Présence site Natura 2000 (Marais de Bordeaux et Mignerette) à 1km à l'est du projet : mauvais augure pour la préservation des deux réservoirs de biodiversité identifiés à l'échelle locale par le schéma de cohérence écologique Centre Val de Loire.</p>
@ N° 108	EGUCHI Valérie	<p>Polluant</p> <p>Tonnes de béton et autres matériaux toxiques enfouis sur des nappes phréatiques où l'eau va venir à manquer et où ces nappes doivent être préservées. La pollution des nappes conduit à des mortalités massives d'espèces mais aussi des effets moins visibles : eutrophisation des milieux, effets toxiques à plus ou moins long terme, des maladies et perturbations endocriniennes.</p>
@ N° 109	OUAJJOU Sophia	<p>Les éoliennes : image positive de source d'énergie verte</p>
@ N° 115	ZOUAKIA Youssef	<p>L'un des arguments avancés en faveur de l'énergie éolienne est son caractère écologique et durable. Il faut</p>

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		prendre en considération les conséquences environnementales de la production des composant essentiels des éoliennes, notamment les terres rares nécessaire à la fabrication des aimants permanents. La Chine est actuellement le principal producteur mondial de terres rares, matériaux cruciaux pour de nombreuses industries. 90% de la production mondiale de terres rares est contrôlé par la Chine. Cette production est associée à des problèmes environnementaux. Les méthodes d'extraction et de traitement des terres rares génèrent des déchets toxiques et polluants, affectant les écosystèmes locaux et la santé des populations environnantes. La promotion de l'énergie éolienne en Europe contribue indirectement à cette pollution. Citoyen engagé, je suis préoccupé par notre assujettissement à la Chine et par les conséquences environnementales néfastes de notre dépendance aux terres rares chinoises. Par notre investissement massif dans des parcs éoliens nous contribuons à renforcer cette dépendance et à compromettre notre autonomie stratégique. Nous devons encourager le développement de sources d'énergie renouvelable respectueuse de l'environnement mais également compatibles avec notre souveraineté et notre dépendance stratégique.
@ N° 116	CHAPUT Florence ELMILICK Axel	La commune de Treilles en Gâtinais a une problématique depuis de nombreuses années faute de moyens financiers ne jouant pas en sa faveur, encore notifier le 05/05/2023 dans larep.fr : <u>Dans ce village du Loiret, il est interdit de boire l'eau du robinet, polluée aux nitrates – Treilles-en-Gâtinais)(larep.fr).</u> La commune n'est pas cohérente avec le projet écologique : Arrêté préfectoral n° 203/DRIEAT/UC77/036 du 10/03/2023 portant mise à disposition du public du dossier d'enregistrement déposé par la SAS VGB BIOGAZ aux fins d'être autorisé à construire et exploiter une installation de méthanisation à Aufferville et à épandre le digestat produit par cette installation sur des terres agricoles situés dans les départements de Seine-et-Marne eu du Loiret.
@ N° 119	GAUCHER Sandra	Sans compter la détérioration du vivant et les tonnes de béton avec lesquelles la Terre sera gavée, polluée ... pour quelle efficacité ? Pour des agriculteurs, est que ce n'est pas votre principal moyen de travail la Terre ? Manque de Discernement ? Manque de considération pour le Vivant ?
@ N° 141	DORVAL Isabelle	Les éoliennes ne sont pas écologiques : béton restant dans les sols, pales non récupérables, dispersion des particules de fibres et des composants des pales sur les villages environnants,
@ N° 179	LEHEC Anne	Les craintes sur l'impact sur les nappes phréatiques ne sont à ce jour pas levées.
@ N° 183	KATIRENKO Ivan	Je suis très sensibilisé aux sujets de l'environnement et me pose beaucoup de questions sur l'avenir de notre planète. Rien n'est dit sur l'emprunte carbone pour la construction des éoliennes. Étant donné que nous ne savons pas encore recycler les pales et les terres rares, que se passera-t-il lors de la déconstruction ?
OBS ECR N°17	PERRIN Joëlle	Cléments composant les éoliennes ne sont pas recyclables et sont polluantes.

<b>REFERENCE OBSERVATIONS</b>	<b>AUTEUR DE L'OBSERVATION</b>	<b>ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS</b>
CTE		
OBS ECR N°11 TEG	MAHAUD Sylvain	Pollution visuelle et sonore
OBS ECR N°7 GON	BIQUET Linda	Aucune preuve du bienfait écologique des éoliennes. Quel est le bilan carbone avec la prise en compte de toute la construction et toute l'installation des éoliennes ?
CD N° 9 CTE	DUGUE Philippe	Des tonnes de béton qui resteront des plaies béantes et polluantes pendant de nombreuses générations d'agriculteurs. Les nombreux habitants particuliers et les élus ne seront pas responsable de cette destruction environnementale. Pollution durant de nombreuses années à cause d'un démantèlement partiel.
CD N° 14 CTE	Famille RABON	Organisation du recyclage dans 20 ans, faute d'argent risque de friches industrielles sur des terres classifiées terres agricoles sur le PLUI. Devenir du béton au pied des éoliennes et des pâles non totalement recyclables. Énergie non stockable.
CD N° 16 CTE	AZEMAR Christine	Avec ce projet, le Loiret restera toujours un secteur laissé pour poubelle écologique : agriculture intensive, usines de méthanisation avec épandages massifs sur des terres déjà mortes, des programmes énormes de panneaux photovoltaïques prévus sur des terres arables, des nappes phréatiques polluées et maintenant des programmes éoliens hyper-concentrés (15 éoliennes sur 4kms et 90 prévues sur un rayon de 90km). De quoi baisser les bras devant un tel désastre.
CD N° 17 CTE et @ N° 153	BRUNET Gilles	Selon le dossier de l'association PROTEG, dangers de pollution de la nappe phréatique par le poids des fondations dont le calcul est sous-estimé, et par les 900 000 litres d'huile nécessaires aux rotors on ne peut exclure un incident voire accident. En fin de compte, il est important d'évaluer les avantages et les inconvénients de l'installation d'éoliennes ne prenant en compte les risques potentiels pour l'environnement et la sécurité.
CD N° 18 CTE	ZELLER Christophe	Éviter une nouvelle pollution par les hydrocarbures privant les populations d'eau potable. Les aérogénérateurs ont de nombreux moteurs dont la lubrification se fait par des lubrifiants en grandes quantités qu'il faut vidanger tous les deux ans.
CD N° 21 CTE	MONDANI DE ROCHELY Isabelle	Électricité pas si propre que ça et bien peu verte, à l'impact carbone réel. L'implantation de la base en béton représente une monstrueuse superficie en profondeur comme en surface et que le terrain ainsi perdu, l'obsolescence de l'éolienne ajoutée fera de ces sites des cimetières aux tôles d'acier ruinées et dangereuses. En raison de frais d'exploitation, abandon par des pays pour en faire des terres de désolation.
CD N° 24 CTE	VERMERSCH Sylvie, Laurent et Sarah	Conséquence sur la pollution des sols : éjection d'huile par les pales sur les champs lors des entretiens, l'intégralité des fondations ne sera pas entièrement retiré (restera du béton dans les champs)

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
CD N° 26 CTE	Conseil municipal de COURTEMPIERRE	<u>Elements communs à tout le projet : E1 à E15 :</u> Le risque de pollution de la nappe phréatique et du Fusain par l'oxydation des métaux (fer à béton) et des fuites d'huile contenue dans les rotors.
CD N° 11 TEG	BEAULIER Josyane	Il n'a pas été tenu compte des oiseaux migrateurs que je vois passer et se poser sur la ZIP
CD N° 12 TEG	PIGET Jean-Pierre	Son épouse a développé une production de légume certifiée biologique. L'usure des pales en matière synthétique pourrait polluer les terres avec des particules fines, ce qui lui ferait retirer sa certification.
CD N° 16 TEG	M et Mme SUBIAS Patrick PETITALOT Muriel	Le bénéfice éolien est ridicule par rapport aux nuisances et dégradations de l'environnement
CD N° 21 TEG	PINEL Geneviève PINEL Mireille	<u>Concernant la pollution</u> L'étude mentionne que la ZIP est implantée sur un terrain présentant une très forte perméabilité pouvant favoriser l'infiltration de polluants. Le captage d'une profondeur de 64m approvisionnant en eau potable les communes de Courtempierre et Sceaux du Gâtinais se trouve dans la nappe aquifère de surface et à moins d'1km de la ZIP. Toute pollution de cette eau rendrait notre eau impropre à la consommation. Le risque de contamination par des polluants de cette nappe de surface est accru par la perméabilité des sols mais aussi par la présence de formations karstiques de surface au-dessus d'elle. Le risque d'atteindre ces formations karstiques lors des travaux de fondation des éoliennes est reconnu par l'étude rendant évident le risque de pollution du captage. Qui assumerait le coût si, suite à la pollution du captage, il serait nécessaire de refaire un forage plus en profondeur dans la nappe de Beauce ? L'étude révèle que le périmètre de la ZIP n'intercepte aucun cours d'eau, le plus proche se trouve à 640m de la ZIP. Il s'agit du Petit Fusain alimentée par cette nappe aquifère de surface en partie basse de son bassin versant et donc extrêmement sensible à un risque de pollution.
CD N° 1 GON	RIGAULT Nicole	Dans 10 à 15 ans, le territoire aura changé de visage : c'est un saccage écologique
CD N° 9 GON	TOLLET-TEMPIER Corinne	Pour lutter contre le réchauffement climatique les éoliennes seraient-elles pas un remède pire que le mal ?
CD N° 10 GON	Mr et Mme MAQUIN	Risque de pollution de la station de pompage des eaux potables des communes.

**5/ - Perte valeur immobilière**

<b>REFERENCE OBSERVATIONS</b>	<b>AUTEUR DE L'OBSERVATION</b>	<b>ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS</b>
@ N° 1	Mme et Mr BERRUET	Baisse de la valeur des maisons – Aucune valeur ajoutée
@ N° 18	LEFEVRE Marie	Dévaluation de la valeur de la maison
@ N° 22	GAILLARD Jean-Marie	Dévaluation de son bien immobilier avec le parc industriel éolien à 1000m
@ N° 26	DE ROFFIGNAC A.	Dépréciation de la valeur des maisons les rendant invendables
@ N° 27	NAUNDIN Magalie BLAIN Frédéric	Baisse d'environ 30% de nos biens
@ N° 28	MASSON Jean-Paul et Jocelyne	Dévaluation de leur bien immobilier : futur acheteur ne peut rester insensible à la nuisance visuelle
@ N° 29	GAILLARD Florian	Perte subie par les propriétaires lors de la vente de leurs biens
@ N° 38	Mr et Mme MELET	Impact sur la valeur des biens immobiliers repoussant la venue de nouveaux habitants engendrant moins d'enfants dans les petites communes ou des écoles sont menacées de fermeture
@ N° 47	SAUVAGE Valérie	Dépréciation de l'immobilier
@ N° 52	PUYGRENIER Marcel	Baisse de la valeur des maisons lors d'une vente (acquéreurs refusant d'habiter en face d'un parc éolien)
@ N° 53	BLOT Eric	Perte immobilière de 20 à 40%
@ N° 54	DUCUING Stéphane	Dévaluation des biens immobiliers
@ N° 55	BOUDIER Françoise	Moins value foncière induite par les éoliennes
@ N° 63	RENARD Fabien	Dévaluation des biens immobiliers
@ N° 64	DE CARA Paul	Dépréciation des biens immobiliers
@ N° 68	GASCOIN William	Dévalorisation des maisons alentours. Les agents immobiliers et notaires inscrivent maintenant pour la plupart dans les actes de vente la présence d'éoliennes à proximité
@ N° 71	RAPET Judith	Dévaluation de l'immobilier
@ N° 77	LOGEAY Yves	L'implantation des éoliennes conduit à une valeur du capital immobilier des riverains considérablement réduit.
@ N° 80	GALLET Christine	Perdre au minimum de 20% de la valeur des habitations dont certaines ont subi d'importantes rénovations.
@ N° 83	LIORÉ Sylvie	A fait estimé sa maison et il lui a été confirmé la perte de 30% du prix de vente. Qui va payer la différence ?

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
@ N° 94	ZELLER Christophe	Par jugement n° 1803960 du 18/12/2020, le tribunal administratif de NANTES a décidé l'application d'un coefficient de situation particulière de -0,05 pour le calcul de la valeur locative de la résidence principale. La DGFP n'ayant pas fait appel, le jugement est donc définitif et fait jurisprudence. Ce coefficient est utilisé pour apprécier la situation médiocre présentant des inconvénients notoires. Comment les promoteurs du projet veulent nous faire croire le contraire.
@ N° 98	MONGROLE Angélique	Impact direct sur la valeur des maisons démontrés par de nombreuses études : diminution significative de la valeur immobilière des propriétés voisines par la proximité des éoliennes.
@ N° 99	ARNOULD Anne	Ce projet enrichira quelques agriculteurs et surtout des industriels et donnera quelques sous aux communes concernées mais appauvrira la population locale voyant une dégradation de la valeur de son bien immobilier.
@ N° 106	MOUSSET Jérôme	Des biens immobiliers dévalorisés Dévalorisation importante de ma maison démontrés par des études si le projet se réalise car située juste en face du parc. Je ne peux accepter cet impact.
@ N° 108	EGUCHI Valérie	Les propriétaires cherchant à fuir ce cauchemar n'arrivent pas à vendre leur bien et n'ont aucune compensation financière.
@ N° 113	DESROY Hugo	Conséquences désastreuses : effondrement du marché immobilier local car les prix ont chuté de manière significative mettant en péril le patrimoine de nombreux propriétaires dont le mien. Des habitants ont été contraints de quitter la région.
@ N° 116	CHAPUT Florence ELMILICK Axel	Dépréciation immobilière d'au moins 20% attestée par les jugements des Tribunaux de Grande Instance « considérant que la proximité d'un parc éolien constitue un trouble dépassant les contraintes admissibles du voisinage par l'impact visuel permanent du paysage dégradé, par des nuisances auditives tout aussi permanentes altérant la vie quotidienne et par une dépréciation évidente de la valeur du domaine ».
@ N° 124	ZELLER Christophe	Document de 22 pages concernant des éléments portant sur la dévalorisation immobilière. Après avoir exposé l'évolution du contexte juridique (distinctions entre le domaine des juridictions administratives et celui des juridictions civiles – deux décisions de justice importantes), il est fait mention de témoignages des experts (agences immobilières de plusieurs départements au nombre de 10, d'experts immobiliers, de notaires, d'une étude notariale dans le Gâtinais, de conclusions d'enquêtes publiques, d'attestations individuelles, d'hébergeurs touristiques et gîtes, d'une compagnie d'assurances (MMA), d'une expertise immobilière en Belgique. Ce document fait état de jurisprudence sur la dévalorisation des biens

<b>REFERENCE OBSERVATIONS</b>	<b>AUTEUR DE L'OBSERVATION</b>	<b>ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS</b>
		immobiliers et l'annulation de ventes pour cause de voisinage de parcs éoliens en France, au Royaume-Uni et au Pays-Bas. Il est joint comme annexe un document sur le trouble anormal de voisinage
@ N° 165	VENDE Jimmy	Les éoliennes dévalorisent de 30 à 40% le prix de nos maisons au profit des promoteurs éoliens qui font partis des nouveaux milliardaires d'aujourd'hui.
@ N° 177	Conseil municipal de TREILES EN GATINAIS	Globalement, perte de valeur immobilière pour les propriétaires fonciers de 20 à 30 %, confirmé par un agent immobilier local
@ N° 183	KATIRENKO Ivan	L'étude d'impact ne tient peu compte de la dévalorisation des biens immobiliers
OBS ECR N° 3 TEG	RIDIMAN Raphaël	Dévalorisation des maisons et des terres
OBS ECR N° 9 TEG	STRYCHAR Daniel	Déévaluation des biens immobiliers
OBS ECR N°15 TEG	BOITIAUX Pascal	Évolution de son patrimoine lors de l'installation de ces machines.
OBS ECR N°2 GON	GALLET Christine RINGUET Aurélie TISSOT Jean-François	Baisse du prix de nos habitations
OBS ECR N°6 GON	BOERO Jérémie	Impact sur la valeur de nos maisons
OBS ECR N°7 GON	BIQUET Linda	Par conséquent incidence très négative sur la valeur de nos biens immobiliers (au moins une perte de 20%).
CD N° 8 CTE	HEIL Dominique	Impossible de vendre notre maison en raison des nuisances sonore et lumineuse.
CD N° 9 CTE	DUGUE Philippe	Chute sensible du prix de l'immobilier
CD N° 14 CTE	Famille RABON	Perte de la valeur patrimoniale : maisons et terrains sans aucune indemnisation
CD N° 17 CTE et @ N° 153	BRUNET Gilles	Depuis 18 mois sa maison a vu son prix de vente fortement baissé et aucune visite de particuliers mais seulement d'agents immobiliers malgré les atouts de la maison ? Si le projet éolien voit le jour, sa maison deviendrait invendable ou se vendrait 300 000€ au lieu de 700 000€ en 2021. La déévaluation des maisons de 20 à 40% est due à la présence d'éoliennes, constat se manifestant dans divers jugements depuis 15 ans en France comme en Europe.
CD N° 21 CTE	MONDANI DE ROCHELY Isabelle	Dévalorisation certaine et durable des biens immobiliers ainsi déclassés.
CD N° 22 CTE	MARDANI Serge-Pierre	Conséquences sur les valeurs de l'immobilier avec dévalorisation des immobiliers bâtis.

<b>REFERENCE OBSERVATIONS</b>	<b>AUTEUR DE L'OBSERVATION</b>	<b>ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS</b>
CD N° 24 CTE	VERMERSCH Sylvie, Laurent et Sarah	Conséquence sur l'immobilier : dépréciation de 40% minimum
CD N° 18 TEG et @ N° 172	WOEHRLE Françoise	La perte de la valeur immobilière pour les propriétaires fonciers sera de 20 à 30% confirmé par un agent immobilier local.
CD N° 20 TEG	TEMPIER Eric	La perte de la valeur des biens immobiliers n'est plus à prouver. Les services de l'état en sont convaincus puisqu'un abattement de la taxe foncière est appliquée et que la justice l'a prouvée après plusieurs décisions aux profits de riverains d'éoliens. L'Etat reconnaît une baisse de la valeur locative. Les promoteurs affirment le contraire dans les réunions d'information
CD N° 6 GON	LE PIOUFF Daniel	Nombre d'habitants exposés à des nuisances financières pour le bien d'un petit nombre.
CD N° 9 GON	TOLLET-TEMPIER Corinne	Certitude par la perte de valeur des biens immobiliers pour les particuliers et les agents immobiliers et notaires. Le Trésor Public le reconnaît car il accorde un abattement sur la taxe foncière sur simple demande des riverains vivant à proximité des éoliennes industrielles. Voir décision 1803960 du 18 décembre 2020 de la 5ème chambre du Tribunal Administratif de NANTES sur une demande de réduction des cotisations de taxe foncière sur les propriétés bâties du fait de la baisse de la valeur locative (baisse de la valeur locative dit baisse de la valeur du bien immobilier. Copie du jugement joint à la contribution.
CD N° 10 - GON	Mr et Mme MAQUIN	Dépréciation des biens immobiliers : dédommagement nécessaires

***6/ - Destruction paysage y compris agricole, dégradation patrimoine, cadre de vie***

@ N° 1	Mme et Mr BERRUET	Dévisage le paysage – Préservation de l'environnement et du cadre de vie
@ N° 3	P. GRIMAUD	Destruction de ce qu'il y a de plus beau sur terre
@ N° 4	RAMBAUD Fiona	Bien-être des habitants
@ N° 5	BRUSSOL Jean-Pierre	Mauvais pour les paysages, les territoires car les éoliennes ont besoin d'espace, les matériaux
@ N° 6	MOLINA Dominique	Arrêter de harceler la ruralité payant un lourd tribut – Dégradation du cadre de vie
@ N° 7	REGNAULT Eric	Destruction massive de l'environnement – Destruction de nos campagnes
@ N° 8	HELLE Béatrice	Défiguration de la France
@ N° 9	GUYON Emilia et Rémi	Projet portant atteinte au paysage

<b>REFERENCE OBSERVATIONS</b>	<b>AUTEUR DE L'OBSERVATION</b>	<b>ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS</b>
@ N° 14	PILVEN Jean-Marc	Projet va enlaidir le paysage
@ N° 18	LEFEVRE Marie	Massacre des paysages
@ N° 21	PATHE Alain	Paysages non respectés
@ N° 22	GAILLARD Jean-Marie	Paysage massacré
@ N° 24 et @ N° 24bis	ANDRE Myriam et Philippe	Non respect du patrimoine. Modifier complètement leur environnement
@ N° 26	DE ROFFIGNAC A.	Massacrer les paysages et le patrimoine historique et culturel. Sacrifier le cadre de vie de tous et des administrés au profit d'intérêts financiers de certains
@ N° 27	NAUNDIN Magalie BLAIN Frédéric	Destruction du paysage – Atteinte au patrimoine architectural et archéologique local
@ N° 29	GAILLARD Florian	Bien-être menacé de nombreuses familles habitant autour du projet
@ N° 32	DELOINGE Franck	Destruction du cadre de vie des habitants pour rien
@ N° 33	BELLOD Alain	Arrêter de détruire les paysages pour une installation n'apportant rien
@ N° 37	SAUVAGE Michel	Transformation d'une zone rurale agricole paisible en zone industrielle avec dégradation du cadre de vie. Dévalorisation du patrimoine
@ N° 38	Mr et Mme MELET	Machines géantes (220m de haut) visible à des kilomètres et dégradant le paysage
@ N° 47	SAUVAGE Valérie	Dépréciation du cadre de vie. Incompatibilité avec l'église de Treilles (XIIIe siècle) classée au patrimoine, le château de Courtempierre (XIVe siècle), l'aqueduc romain et les contraintes architecturales demandées aux particuliers : quid du respect du promoteur éolien par rapport aux obligations.
@ N° 52	PUYGRENIER Marcel	Destruction des paysages et du cadre de vie
@ N° 53	BLOT Eric	Devant gigantisme, la destruction de nos campagnes doit s'arrêter
@ N° 54	DUCUING Stéphane	Défiguration des paysages
@ N° 56	GIRARD Franck	Cadre de vie des riverains dégradé car ils subiront les nuisances. Impact sur le paysage particulièrement prégnant qui dénaturera cette zone rurale.
@N° 57 et @ N° 57bis	BRUSSOL Jean-Pierre	Éoliennes mauvais pour les paysages, les territoires car il faut de l'espace. Les matériaux : béton, cuivre, ferraille, etc...

<b>REFERENCE OBSERVATIONS</b>	<b>AUTEUR DE L'OBSERVATION</b>	<b>ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS</b>
@N° 59	DESPRES Christian	Gigantisme disproportionné dans un paysage relativement plat.
@ N° 60	J VAN VOLLENHOVEN Radinck	Destruction des campagnes par cette industrialisation inutile, par la bétonisation massive et par des milliers de kilomètres de câbles électriques.
@ N° 63	RENARD Fabien	Artificialisation des sols. Destructures d'habitats. Dégradation du cadre de vie des riverains (paysages et santé sont liés)
@ N° 64	DE CARA Paul	Destruction des paysages
@ N° 71	RAPET Judith	Destruction du territoire
@ N° 72	Association APPRAI	Destruction des campagnes
@ N° 73	TALON François	Massacre de nos campagnes
@ N° 77	LOGEAY Yves	Les paysages font partie du patrimoine matériel et culturel de la France que les citoyens ont le devoir de transmettre aux générations suivantes. L'implantation des éoliennes conduit à les abîmer et révèle une indifférence à notre patrimoine.
@ N° 78	BIRBES Jean et Lucie	Machines au beau milieu d'une magnifique forêt avec des espaces conséquents de parcelles rasées et des routes goudronnées au détriment de la nature.
@ N° 79	MARCHAND Jean-Jacques	Machines destructrices des paysages de la nature mise à mal par les éoliennes
@ N° 80	GALLET Christine	Détérioration considérable de notre cadre de vie.
@ N° 98	MONGROLE Angélique	Altération indéniable du charme et de la beauté naturelle de la région. Préserver pour les générations futures nos paysages, patrimoine précieux. Défiguration irrémédiable de notre horizon par les structures imposantes et leurs pâles en mouvement constant des éoliennes. Création rupture visuelle dans notre environnement naturel. Attrait esthétique de notre région altéré.
@ N° 104	JL	Destruction d'un aqueduc alors que le projet du musée consacré à la ville romaine d'Aquae Segetae, actuellement Sceaux du Gâtinais, est en cours de développement. Un ouvrage d'adduction d'eau datant de cette époque, révélé par des travaux de chercheurs dans les années 1968, sera entièrement détruit par les fondations d'au moins 7 éoliennes.
@ N° 106	MOUSSET Jérôme	Un impact majeur sur le site archéologique d'Aquae Segetae Notre département et notre commune investissent fortement dans un projet culturel et patrimonial majeur avec la construction d'un musée sur ce site romain important dont une grande partie reste à découvrir.

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		Comment envisager d'installer 15 éoliennes de cette taille près du site ? Leur présence écrasera les visiteurs qui ne pourra pas profiter de sa visite et de l'ampleur de l'endroit. Comment envisager des investissements supplémentaires pour poursuivre les fouilles et accueillir sereinement u nouveau public si ce parc est construit ?
@ N° 109	OUAJJOU Sophia	Malgré leur image positive de source d'énergie verte, impact visuel considérable sur le paysage pouvant nuire au patrimoine naturel et culturel des régions concernées.
@ N° 112	LAUPRETRE Gaspard	L'énergie éolienne nécessite une empreinte foncière considérable. L'implantation d'un parc éolien nécessite de vastes zones de terres entraînant la déforestation et la destruction des habitats naturels. Pour les trois communes, ces éoliennes pourrai net affecter des terres agricoles précieuses compromettant la production alimentaire locale.
@ N° 113	DESROY Hugo	L'installation d'éoliennes près de sa résidence principale a créé une environnement bruyant et dégradant considérablement le paysage environnant. Conséquences désastreuses.
@ N° 114	AZELMAT Anouar	Je fréquentais régulièrement cette région dans le but de trouver un havre de paix pour mes études où la nature m'inspirait et me ressourçait. L'implantation d'un parc éolien à proximité immédiate des habitations altérerait considérablement l'intégrité visuelle de cette zone naturelle, transformant le paysage sereine en une vision dominée par des blocs de métal imposants. Cette transformation azura un impact négatif sur la qualité de vie des résidents et des visiteurs ainsi que sur l'attractivité touristique de la région
@ N° 116	CHAPUT Florence ELMILICK Axel	Perturbations sur la réception de la télévision, de la radio, et des téléphones portables. L'église de Treilles en Gâtinais est classée au patrimoine historique qu'il faut préserver
@ N° 119	GAUCHER Sandra	Pourquoi nous faire subir un paysage "enlaidi" pour des éoliennes qui sont loin d'être écologique comme on souhaite nous le faire croire !
@ N° 134	Anonyme	Découvrir ce projet me fais mal car cela va détruire notre paysage. Pour mon bien être celui de mes animaux de ma belle campagne et pour les générations futurs qui aimeraient un jour s'installer a la campagne je ne pense pas quelles chercheront les parcs éoliens en priorité loin de la.
@ N° 135	MONNIER Stéphane	Opposition à ce nouveau projet d'éoliennes. Lettre jointe expliquant les raisons (Cf @N° 135 – PJ) dans laquelle le contributeur a joint inséré un plan et deux photos.
@ N° 146	GAILLARD Véronique	Que sera le paysage naturel avec au beau milieu 15 machines de 200 m de haut qui seront bien visibles en permanence et encore plus la nuit avec les feux rouges fixes et clignotant ?

<b>REFERENCE OBSERVATIONS</b>	<b>AUTEUR DE L'OBSERVATION</b>	<b>ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS</b>
@ N° 166	JACOB Nathalie et Philippe	<p>Nous vivons à Sceaux-du-Gâtinais depuis bientôt 27 ans et rénovons notre habitat un peu chaque année. C'est devenu notre maison familiale et, aujourd'hui, nous y recevons nos enfants et nos gendres, bientôt nos petits-enfants, au plus grand bonheur de tous. Nous avons un attachement certain à ce Gâtinais que nous avons choisi quand nous avons désiré quitter la région parisienne pour trouver un cadre de vie calme. Nous discutons souvent avec nos enfants du devenir de notre maison. Notre fille cadette est très attachée à notre village où elle conserve beaucoup de relations amicales et où elle s'est mariée entourée de tous ses amis. Car nous nous préparons à une retraite calme au milieu d'amis. Nathalie est en télétravail 3 jours sur 5 malgré la faiblesse des lignes ADSL et, heureusement, nous voyons arriver la fibre avec l'espoir que cela permettra de revaloriser nos habitats ruraux.</p> <p>Hélas ! ces nouveaux parcs des Genévriers vont impacter l'attractivité touristique et résidentielle de notre ruralité à l'heure où le Musée et l'espace archéologique Aquae Segetae va donner à notre territoire un nouvel élan.</p> <p>Faut-il partir ? A quel prix ? Faut-il vendre ? A quel prix ?</p> <p>Tout a été dit durant l'enquête publique sur le caractère absurde et néfaste de ce projet !</p> <p>Ainsi, pour préserver l'attractivité de nos villages et le développement du site gallo-romain et du futur Musée, pour ne pas entraver les efforts des Maires et Conseils Municipaux qui travaillent à l'objectif de repeupler et valoriser nos villages, et pour ne pas gâcher nos projets de vie et ceux de nos enfants, nous vous demandons, Monsieur le Président et Messieurs les membres de la commission d'enquête, de prononcer un avis défavorable à ce projet mal conçu, incomplet, qui porte atteinte à notre paysage et à notre patrimoine commun.</p>
@ N° 177	Conseil municipal de TREILES EN GATINAIS	<p>L'église de Treilles en Gâtinais est inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques et sera très fortement impactée visuellement par ces projets éoliens.</p> <p>Les habitants de Treilles en Gâtinais concernés par la zone ABF du point de vue de l'urbanisme ne comprennent pas que les avis émis par l'ABF soient si restrictifs et directeurs, pour le respect d'une cohérence avec le bâtiment qui mérite notre attention et qu'on leur impose par ailleurs des éoliennes de 200 mètres qui seront autant de nuisances visuelles.</p> <p>L'étude d'impact minore les atteintes au patrimoine local dont le paysage en « Openfield » fait partie intégrante .</p> <p>Le Conseil municipal s'inquiète également des conséquences de ces 3 parcs sur le musée archéologique de Sceaux du Gâtinais qui représente pour l'ensemble de la CC4V un investissement financier considérable de plus de 6 millions d'euros. Il serait aberrant de gâcher un tel projet touristique valorisant l'ensemble de la CC4V.</p> <p>Le Conseil municipal regrette vivement que ne puisse être appliqué un principe de précaution (demandé</p>

<b>REFERENCE OBSERVATIONS</b>	<b>AUTEUR DE L'OBSERVATION</b>	<b>ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS</b>
		lors de la rédaction du PLUI) imposant un calcul Hx10 pour la distance minimale d'implantation par rapport aux habitations. Le conseil municipal déplore que Jusqu'à présent, les prévisions du SCOT concernant les éoliennes (22) soient concentrées sur le territoire de la CC4V. Cela paraît assez inégalitaire.
@ N° 178	AVRIL Joël	L'impact sur le patrimoine classé et inscrit est négligé ignorés. Ce projet est une erreur qui va défigurer le paysage du Gâtinais, en détruisant le cadre de vie des habitants.
@ N° 179	LEHEC Anne	Cela n'est pas compatible avec le magnifique site historique Aquae Sagetae que la région Centre essaye de valoriser par des investissements conséquents dont les retombées risqueraient d'être fortement diminuées si ces éoliennes se construisaient.
@ N° 183	KATIRENKO Ivan	Au final tous les habitants vivant proches des éoliennes n'en subiront que les inconvénients et la destruction de leur cadre de vie.
OBS ECR N° 15 CTE	COMBE Maryse	Richesse archéologique du site de Sceaux et Aqueduc.
OBS ECR N° 3 TEG	RIDIMAN Raphaël	Terres agricoles passant en terres industrielles
OBS ECR N° 9 TEG	STRYCHAR Daniel	Paysage dénaturé
OBS ECR N°1 GON	TEXIER	Ne pas laisser ces monstres tournants dévisager nos campagnes
OBS ECR N°2 GON	GALLET Christine RINGUET Aurélie TISSOT Jean-François	Dégradation de notre qualité de vie.
OBS ECR N°5 GON	CHARATTE Jackie et Annie	Vue de la campagne néfaste
OBS ECR N°6 GON	BOERO Jérémie	Impact sur la qualité de vie.
OBS ECR N°7 GON	BIQUET Linda	Détérioration du paysage déjà dégradé par 2 autoroutes, une déchetterie, une usine de méthanisation.
CD N° 6 CTE	THOMAS Ghislain	Destruction de mon cadre de vie. Ayant repris la ferme et l'exploitation de mon père, je suis attaché à mon environnement et à la tranquillité de cette nature. Je suis chasseur : quels impacts des machines sur mes terres près des éoliennes. Destruction de parties de parcelles cultivées pour le renforcement et l'élargissement des chemins pour faciliter l'accès des engins de chantier, de transports spéciaux et la création d'autres surfaces nécessaires à

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		<p>l'exploitation du parc. J'ai plusieurs champs en proximité avec les surfaces ayant des éoliennes : comment cela impactera mes terres et comment je pourrai y accéder.</p> <p>Installations nécessaires à l'irrigation : refus que mes installations d'irrigation soient bougées ou endommagées.</p> <p>Signature d'une convention par l'AFR pour l'utilisation des chemins ruraux dont l'AFR est propriétaire engageant les propriétaires et les exploitants à des obligations lourdes pour une très longue durée dans connaître les effets / impacts réels à long terme. Ace jour, je n'ai pas été convoqué à une AG ni consulté, ni informé d'une vote.</p>
CD N° 8 CTE	HEIL Dominique	Notre maison est directement concernée par le projet : conséquences sur notre vie au quotidien. Installés loin de la capitale pour vivre au calme sans nuisances sonores et visuelles
CD N° 9 CTE	DUGUE Philippe	<p>Perte des terres agricoles. Destruction du paysage. Aspect patrimonial et culturel : impact sensible sur le patrimoine, le culturel et le tourisme (seules sources financières uniques de développement local). Proximité du projet éolien avec une zone fortement riche d'un patrimoine historique ancien et culturel à venir.</p> <p>Site archéologique Segeta et futur musée très impacté par la création de 10 éoliennes, dommageable pour le patrimoine historique local.</p> <p>L'ÉGLISE DE COURTEMPIERRE : à quoi servent les efforts financiers de restauration et d'entretien si un projet éolien vient étouffer la richesse historique, patrimoniale et touristique.</p> <p>LE CHATEAU DE COURTEMPIERRE : liée à des personnages historiques (Louis XII et Jacques Amiot Évêque d'Auxerre mis à l'honneur dans la route des personnages illustres du Loiret). Également lieu de tournage cinématographique.</p>
CD N° 14 CTE	Famille RABON	Défiguration du paysage.
CD N° 17 CTE et @ N° 153	BRUNET Gilles	Qui peut prétendre que nos campagnes transformées par ces parcs éoliens n'ont aucune incidence sur la qualité de vie ? Elles ne passent pas inaperçues en raison de leur taille et de leurs pâles en rotation constante, émettant des flashes rouges la nuit. Pouvoir vivre en paix est un droit fondamental mais est-ce que ce sera le cas avec l'installation des éoliennes ? Les propriétaires et les riverains du parc pourront-ils coexister ? Selon des témoignages recueillis par une journaliste, les éoliennes détruisent les espaces de vie et perturbent le sommeil.
CD N° 21 CTE	MONDANI DE ROCHELY Isabelle	Endommagement irréversible des paysages enlaidis et écrasés par ces immenses pylônes omniprésents à la vue. Attachements des habitants à leur environnement. Sites anciens telle la jolie, authentique et très ancienne chapelle adossée au château de Courtempierre. Nombreux griefs contre les éoliennes.

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
CD N° 22 CTE	MARDANI Serge-Pierre	Cette belle région du Gâtinais serait très endommagée compte tenu de ses paysages, son environnement historique, touristique, sa proximité de monuments historiques protégés. C'est une atteinte aux préjudices incommensurables.
CD N° 26 CTE	Conseil municipal de COURTEMPIERRE	<p><u>Projet Genévriers Nord 1 : E1 à E6</u> Impact visuel sur le site gallo-romain et son futur musée : E1 et E4 sont à moins de 2km du site et auront un impact majeur. Le site sera entouré par les éoliennes existantes (Mondreville, Sceaux du Gâtinais) et celles de Courtempierre. A ce jour, le PLUI prévoit une zone AP à Sceaux du Gâtinais, allant jusqu'à 4 km du site gallo-romain. Aucune AP sur Courtempierre. Ce n'est vraiment pas cohérent. Le château de Courtempierre, ainsi que l'église, édifié en 1357, seront fortement impactés par E1. Le château dont Jacques AMYOT, en fut le propriétaire et reconnu comme illustre du Loiret par le Conseil Départemental</p> <p><u>Projet Genévriers Nord 2 : E7 à E11 :</u> E11 est en vis-à-vis avec le bourg de Treilles en Gâtinais et son église qui est classée, sans aucune barrière végétale.</p>
CD N° 27 CTE	GIBAULT Didier	Le château de Courtempierre datant de 1357 avec les noms de ses différents propriétaires. On y retrouve Jacques AMYOT qui est reconnu par le Conseil Départemental Avis défavorable. Maire de la commune de Courtempierre courrier joint de TOURSIME LOIRET du 24 mars 2023 (dans le cadre de la valorisation du territoire loirétain).
CD N° 11 TEG	BEAULIER Josyane	Destruction de la paisibilité des lieux où nous vivons. Les promoteurs écrivent qu'il y aura des dépassements de décibels réglementaires, nous seront donc soumis à des bruits forts nous empêchant de pourvoir sortir dans le jardin et de dormir. Inquiétude sur le futur de la plaine et des habitants.
CD N° 16 TEG	M et Mme SUBIAS Patrick PETITALOT Muriel	Non sens écologique qui défigure tout notre patrimoine et notre environnement pour un rapport dérisoire.
CD N° 17 TEG et @ N° 185	MENAGE Thomas	<p>Projet susceptible de nuire à la qualité de vie des habitants de ces villages et des environs, certains ont fait part de leurs inquiétudes. Le Gâtinais a déjà largement pris sa part en matière d'installation d'éoliennes. Ce projet fait l'objet d'un vif rejet de la part de la population.</p> <p>Les villages concernés jouissent de sites remarquables tels l'église de Treilles en Gâtinais ou le château de Courtempierre qui seraient affectés dans leur perspective.</p> <p>Les éoliennes sont susceptibles également d'affecter le site archéologique Aquae Segetae de Sceaux du</p>

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		Gâtinais, potentielle atteinte portée aux intérêts patrimoniaux du territoire et au musée implanté sur ce site. Les acteurs locaux ont réalisé de nombreux investissements pour assurer l'attractivité de cette zone. Près de 6 millions d'euros ont été injectés afin de valoriser ce site touristique. Il apparaît contradictoire, au vu de cette volonté de valorisation, d'implanter à proximité du site des installations dont le mat peut atteindre 200m de hauteur.
CD N° 18 TEG et @ N° 172	Woehrle Françoise	L'église de Treilles en Gâtinais est inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques et sera fortement impactée visuellement par ces projet Les habitants de la commune concernés par la zone ABF du point de vue de l'urbanisme ne comprennent pas que les avis par l'ABF soient si restrictifs et directeurs pour le respect de la cohérence avec le bâtiment et qu'on leur impose des éoliennes de 200m de haut qui seront des nuisances visuelles. L'étude d'impact minore les atteintes au patrimoine local dont le paysage « Openfield ». Le conseil municipal s'inquiète des conséquences de ces 3 parcs sur le musée archéologique de Sceaux du Gâtinais représentant pour l'ensemble de la CC4V un investissement financier considérable de plus de 6 millions d'euros. Il serait aberrant de gâcher un tel projet touristique valorisant l'ensemble de la CC4V. Mme Elisabeth BORNE, a déclaré le 18/02//2020 alors ministre de la transition écologique et solidaire : « <i>Il y a des emplacements de parcs éoliens en covisibilité avec des monuments historiques. Je ne comprends même pas comment on a pu arriver à ces situations.</i> »
CD N° 21 TEG	PINEL Geneviève PINEL Mireille	<u>Concernant le patrimoine</u> L'étude reconnaît une interaction et un impact fort sur le site archéologique Aquis Segeste de Sceaux en Gâtinais où un musée est en construction mais n'apportant aucune alternative ni proposition. Le projet éolien des Ormeaux sur la commune de Sceaux du Gâtinais vient de recevoir un avis défavorable de la commission d'enquête publique pour cette raison. Le dossier des promoteurs ne fait pas état d'autres ouvrages archéologiques locaux qui pourraient être impactés notamment l'aqueduc gallo-romain partant du site de Sceaux et traversant la plaine de Courtempierre. Cet ouvrage traversant la ZIP devra être détruit en plusieurs endroits pour réaliser le projet éolien. Il n'est pas fait mention du château de Courtempierre, appartenant à un particulier, favorisant depuis de nombreuses années grâce à son propriétaire (musicien de renommée internationale) le développement culturel et artistique de notre région par des concerts ou des activités théâtrales. Comment ne pas s'opposer à un projet qui aurait un tel impact sur notre cadre de vie et notre qualité de vie ?
CD N° 1 GON	RIGAULT Nicole	Les éoliennes sont la première menace qui pèse aujourd'hui sur les paysages français et ne sont pas un élément fixe du paysage. Elles sont en perpétuel mouvement captant l'attention des riverains. Machines

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		géantes nécessitant des tonnes de béton bouleversant le cadre de vie. Défigurent complètement les paysages. La qualité de la vie est dépendante de la qualité de l'environnement. Une augmentation de la pollution visuelle et sonore entraîne une dégradation de l'environnement immédiatement perceptible. Nos communes ont vocation à rester des communes rurales où il fait bon vivre et non un parc industriel.
CD N° 15 GON	Mr et Mme GAUCHER	Défiguration du paysage de notre beau pays LA FRANCE

### *7/ - Énergie renouvelable*

@ N° 5	BRUSSOL Jean-Pierre	Oui pour les énergies renouvelables mais pas intermittentes ou erratiques (plaie pour le réseau électrique) - Ineptie d'ériger des éoliennes car rejet de CO2 par les centrales à gaz palliant à leur intermittence
@ N° 6	MOLINA Dominique	Se concentrer sur la filière nucléaire plus efficace et abandonner l'éolien.
@ N° 10	RITZENTHALER Sylvie	Éolien ne contribuant pas à la lutte contre le réchauffement climatique car intermittent – Bilan écologique discutable
@ N° 12	PUY-MONTBRUN Patrice	Énergie discontinue imposant des centrales d'appoint au gaz – Pourquoi des éoliennes alors que notre électricité est au ¾ déjà dé-carbonée fournie majoritairement par l'hydraulique et les centrales nucléaires
@ N° 18	LEFEVRE Marie	Pas contre les projets des énergies renouvelables à condition de respecter les lieux de vie des habitants, la faune et la flore – Remplacer le projet éolien par l'utilisation des friches d'autoroute pour y mettre des panneaux solaires contre lequel la personne ne s'y oppose pas
@ N° 21	PATHE Alain	Moyens de production d'électricité par l'éolien ou le photovoltaïque inefficaces, polluants et coûteux – Promouvoir la filière nucléaire française garantissant une autonomie fiable et peu chère, respectueuse et décarbonée
@ N° 26	DE ROFFIGNAC A.	Pollution en faisant fonctionner des centrales à charbon ou à gaz pour compenser les éoliennes à l'arrêt si trop ou pas assez de vent – Énergie éolienne propre, verte, rentable et efficace : cela est faux
@ N° 38	Mr et Mme MELET	Vie moderne demandant de plus en plus d'énergie mais d'autres solutions existent moins impactantes sur les paysages. Renforcer la production nucléaire et l'installation de panneaux solaires, réduire les consommations, utilisation de la géothermie. Poursuivre les coupures des éclairages publics et ceux des magasins – bureaux ou enseignes publicitaires. Construire des véhicules de petite cylindrée consommant moins et équipés de filtres à particules polluant peu. Poursuivre la politique de sensibilisation pour chauffer moins et favoriser les déplacements courts, favoriser le vélo – le télétravail. Le vrai combat est de consommer moins d'énergie fossile mais sans consommer davantage d'électricité

<b>REFERENCE OBSERVATIONS</b>	<b>AUTEUR DE L'OBSERVATION</b>	<b>ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS</b>
@ N° 50	Mr et Mme FORTERRE	Les panneaux photovoltaïques ne font pas de bruit et se fondent avec les toits en ardoise et ne dégradent pas le paysage. Mettre les panneaux sur les toits.
@ N° 54	DUCUING Stéphane	Obligation de faire appel à de l'énergie thermique en compensation du fonctionnement de 1 jour par semaine
@ N° 55	BOUDIER Françoise	Que faire quand il n'y a pas de vent ? Activer les centrales à gaz ou à charbon ? Donc augmenter les émissions de gaz carbonique. Importer de l'électricité ? Mais quand est-il de notre souveraineté énergétique. Les éoliennes ne sont pas la solution
@ N° 56	GIRARD Franck	Cloaque éolien sacrifié sur l'autel de la transition énergétique (et solidaire???). Une répartition plus homogène doit être étudié et un véritable plan de développement cohérent et égalitaire entre les territoires doit exister.
@ N° 63	RENARD Fabien	Besoin de backup fossile pour palier l'intermittence (des études démontrent que les éoliennes produisent très peu quand on en a besoin). Modulation des centrales nucléaires pour palier l'intermittence avec usure prématurée du matériel.
@ N° 66	AUBERGER Michel	L'éolien n'est pas une solution car c'est une production non programmable ni stockable
@ N° 67	SALANAVE Jean-Luc	INUTILE : ces éoliennes ne vont produire que de l'électricité déjà décarbonnée dans notre pays par les réacteurs nucléaires.
@ N° 71	RAPET Judith	La France était un pays souverain en énergie et en énergie décarbonnée mais on impose aux Français le pire scénario : le massacre de notre beau pays pour à l'idéologie de certains soit-disant écologistes. En Allemagne, les éoliennes sont couplées avec des centrales à charbon dont la pollution s'étend jusqu'à Paris.
@ N° 72	Association APPRAI	La production électrique française est majoritairement décarbonnée : elle n'a pas besoin d'éoliennes terrestres industrielles
@ N° 84	CIECHANOWSKI Ladislav	Les éoliennes n'apportent pas une solution vraiment durable d'énergie renouvelable.
@ N° 98	MONGROLE Angélique	Non opposé aux énergies renouvelables mais réalisation de l'implantation des éoliennes de manière réfléchi et respectueuse de l'environnement. Existence d'autres sources d'énergie renouvelable pouvant être mise en place de façon harmonieuse et présentant des avantages similaires en terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Demande de reconsidérer l'implantation des éoliennes dans la région pour privilégier des solutions énergétiques durables respectant l'environnement, préservant la tranquillité et la beauté naturelle de la

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		région et protégeant la valeur des propriétés.
@ N° 102	EBS	Les limites de cette politique ne résolvent en rien le problème climatique comme l'ont démontré l'Allemagne et le Danemark.
@ N° 106	MOUSSET Jérôme	L'éolien fait bien entendu partie des sources d'énergie renouvelable qu'il faut intégrer dans notre mix énergétique. L'installation de ces projets doit se faire de manière raisonnable et en concertation avec les populations impactées.
@ N° 109	OUAJJOU Sophia	Les chiffres et les études mentionnées mettent en lumière les limites et les problèmes inhérents à la technologie éolienne, remettant en question sa véritable rentabilité et son impact positif sur l'environnement. Examiner attentivement les arguments et prendre compte les préoccupations des résidents des communes de Courtempierre, Treilles en Gâtinais et Gondreville la Franche. Il est crucial de promouvoir ses sources d'énergie renouvelable, véritablement durables et respectueuse de l'environnement tout en tenant compte des impacts sociaux et économiques.
@ N° 112	LAUPRETRE Gaspard	Toutes les sources d'énergie renouvelable ne sont pas équivalentes en termes de durabilité et d'impact environnemental. L'énergie éolienne, souvent considérée comme renouvelable, présente des limites importantes en matière de durabilité. Contrairement aux énergies hydraulique, solaire, géothermique et biomasse, l'énergie éolienne dépend des conditions météorologiques pour produire de l'électricité. Elle est donc intermittente et ne pas fournir une source d'énergie constante et durable. Considérer sérieusement les alternatives plus durables et respectueuses de l'environnement pour répondre aux besoins énergétiques de la région. Les énergies hydraulique, solaire, géothermique et biomasse offrent des solutions plus fiables, moins invasives et plus efficaces en termes de production d'électricité renouvelable.
@ N° 113	DESROY Hugo	Je ne suis pas opposé aux énergies renouvelables et à la transition énergétique mais il est essentiel de trouver des emplacements appropriés et respectueux des écosystèmes locaux tout en préservant la qualité de vie des habitants et la valeur de leur patrimoine. Préserver l'équilibre entre la protection de l'environnement et le bien-être des communautés. Il est primordial de prendre en compte les expériences négatives vécues par de nombreux résidents.
@ N° 114	AZELMAT Anouar	Envisager d'autres alternatives énergétiques moins invasives pour les populations locales et les écosystèmes environnants.
@ N° 141	DORVAL Isabelle	Peut-être y aurait-il dans nos régions d'autres solutions telles que les panneaux photovoltaïques.
@ N° 177	Conseil municipal de	Le Conseil rappelle qu'il n'est pas opposé aux énergies renouvelables puisque deux projets de champs

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
	TREILES EN GATINAIS	photovoltaïques de 10 et 15 hectares, sur délaissés autoroutiers et donc friches industrielles, portés par la Ste SOLARVIA, ainsi qu'un projet sur Préfontaines avec une extension sur Treilles en Gâtinais, porte par la société SUN'R POWER sont accueillis favorablement, En effet ces projets ne soulèvent pas d'opposition de la part de la population car ils n'impactent pas de manière agressive le cadre de vie de nos concitoyens, et participent à la production d'ENR
@ N° 179	LEHEC Anne	Au préalable, je souhaite préciser que je comprends tout à fait la nécessité de l'énergie éolienne dans notre mix énergétique
OBS ECR N°1 GON	TEXIER	Concentré nos efforts à entretenir nos sites de production en activité qui eux produisent 82,7% de nos besoins (source 2022)
CD N° 9 CTE	DUGUE Philippe	Choix de l'éolien en énergie renouvelable obsolète dans une ou deux décennies.
CD N° 17 CTE et @ N° 153	BRUNET Gilles	De nombreuses idées fausses et désinformation circulent au sujet de l'électricité et ses productions comme par exemple il est dit que les tours de refroidissement du nucléaire émettaient des gaz à effet de serre alors qu'elles rejettent que de la vapeur d'eau. L'utilité de l'éolien dans le pays le plus décarbonné d'Europe est plus que discutable.
CD N° 21 CTE	MONDANI DE ROCHELY Isabelle	Trouver des solutions écologiques.
CD N° 22 CTE	MARDANI Serge-Pierre	Le développement des énergies renouvelables ne peut se faire au mépris de localisation anarchiques. Il existe aujourd'hui d'autres alternatives permettant d'obtenir un consensus : parc éolien maritime, parc voltaïque en concertation élus, population et propriétaires
CD N° 24 CTE	VERMERSCH Sylvie, Laurent et Sarah	Une énergie est dite renouvelable lorsque la source d'énergie se renouvelle naturellement et en continu sans nuire à la santé de la population, sans dénaturer le paysage avec et surtout le respect de l'environnement.
CD N° 26 CTE	Conseil municipal de COURTEMPIERRE	<u>Eléments communs à tout le projet : E1 à E15 :</u> Nous nous efforçons de participer à l'effort de production d'énergie renouvelable et de solutions alternatives au projet éolien. Pour cela, nous sommes en contact avec la société SOLARVIA Mr Audy LEVEQUE sur notre commune. Plusieurs zones sont identifiées comme étant favorables à ces installations. Les panneaux proposés ont une hauteur maximum de 1,50m sur des zones non habitées. Nous y serions donc favorables.
CD N° 27 CTE	GIBault Didier	Contact de la mairie de Courtempierre avec SOLARVIA pour une solution alternative aux éoliennes les plus proches des habitations (lettre de SOLARVIA du 3 mai 2023 pour sa proposition d'engagement dans

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		le développement de projets photovoltaïques)
CD N° 12 TEG	PIGET Jean-Pierre	Recherche de la commune sur des alternatives en photovoltaïques sur les friches d'autoroute pouvant remplacer ce parc
CD N° 18 TEG et @ N° 172	WOEHRLE Françoise	Le conseil municipal de Treilles en Gâtinais n'est pas opposé aux énergies renouvelables car deux projets de champs photovoltaïques de 10 et 15ha sur des délaissés d'autoroute et un projet sur Préfontaines avec une extension sur la commune, projets ne relevant pas d'opposition de la part de la population car n'impactent pas de manière agressive le cadre de vie des concitoyens.

*8/ - Santé humaine – Syndrome éolien*

@ N° 1	Mme et Mr BERRUET	Préservation de la santé
@ N° 3	P. GRIMAUD	Êtres humains malades
@ N° 5	BRUSSOL Jean-Pierre	Mauvais pour la santé des hommes
@ N° 8	HELLE Béatrice	Préservation et impacts sur la santé
@ N° 9	GUYON Emilia et Rémi	Ensemble de grande hauteur écrasant et mal conçu
@ N° 18	LEFEVRE Marie	Destruction du projet de vie
@ N° 26	DE ROFFIGNAC A.	Nuisances pour la santé des riverains et des animaux
@ N° 27	NAUNDIN Magalie BLAIN Frédéric	Suspicion de problèmes de santé
@ N° 32	DELOINCE Franck	Nuisances importantes affectant l'environnement, cadre de vie, santé et la valeur des biens immobiliers de 330 résidences dans un rayon de 1500 des futurs engins et plus de 22 000 habitants des 22 communes situées dans le cadre des 6km de l'enquête. Emissions d'ultrasons. Syndrome réel pouvant conduire à des situations dramatiques. Promoteurs voulant installer des machines gigantesques pour être profitables en augmentant les nuisances mais sans augmenter les distances par rapport aux habitations
@ N° 36	LE PIOUFF Daniel	Nuisances visuelles et physiques
@ N° 47	SAUVAGE Valérie	Impact des infrasons sur la santé
@ N° 52	PUYGRENIER Marcel	Éoliennes dangereuses pour la santé des riverains (insomnies, acouphènes, maux de tête, nausées) : lot de riverains dont il fait partie

<b>REFERENCE OBSERVATIONS</b>	<b>AUTEUR DE L'OBSERVATION</b>	<b>ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS</b>
@ N° 54	DUCUING Stéphane	Conséquences sanitaires sur les hommes
@N° 57 et @ N° 57bis	BRUSSOL Jean-Pierre	Éoliennes mauvais pour la santé humaine
@N° 59	DESPRES Christian	Gêne diffuse mais permanente et obsessionnelle. Plan médical et humain
@ N° 62	FENET Patrick	Mettre en premier lieu la protection de l'espèce humaine contre l'installation d'éoliennes
@ N° 63	RENARD Fabien	Infrasons générant des problèmes de santé chez les riverains
@ N° 65	COUPRY Perrine	Possibles dangers des éoliennes sur la santé publique non formellement démontrés mais les statistiques montrent un lien
@ N° 71	RAPET Judith	Respect de l'humain à qui on impose de vivre parmi ces monstres d'acier dont la hauteur est de plus en plus haute portant une grave atteinte à leur bien-être et à leur santé. Le syndrome éolien sera le prochain scandale sanitaire.
@ N° 72	Association APPRAI	Destruction de la santé des riverains
@ N° 80	GALLET Christine	Nombreuses études inquiétantes notamment celle de l'Académie des Sciences concernant la santé.
@ N° 87	ZELLER Christophe	Existence de risques pour la santé liés aux pâles d'éoliennes car elles sont recouvertes de Bisphénol A. En bout de pôle la vitesse est de 330km/h et sous l'effet de micro-organismes cognant les pâles, de fines particules de Bisphénol tombent au sol puis s'infiltrent dans les eaux de pluie et rejoignent les nappes phréatiques et au final êtres ingérés par l'homme. Depuis le 1er janvier 2011, la fabrication et la commercialisation des biberons contenant du Bisphénol A ont été interdites en France. Le Bisphénol A est un perturbateur endocrinien. Son implication est suspectée dans l'apparition de troubles de la reproduction, de l'obésité, du diabète, de dysfonctionnement thyroïdiens, et de cancers du sein ou de la prostate. Le principe de précaution doit s'appliquer tant que des études n'ont pas cartographier de façon très précise les sous-sols du projet et identifier les rivières et les cavités souterraines.
@ N° 110	BOEGLIN	Les éoliennes peuvent générer des niveaux sonores préoccupants pour les résidents vivant à proximité : bruit constant produit par les pâles en rotation perturbant le sommeil, la tranquillité, la santé, des troubles de la concentration, des maux de tête et des troubles du stress psychologique et de diminution de la satisfaction résidentielle. Des directives ont été publiées par l'OMS : protéger les populations contre les niveaux sonores excessifs venant des éoliennes afin de préserver leur santé et leur bien-être, limiter les seuils sonores, prendre en compte les recommandations lors de l'évaluation de projets éoliens à proximité des habitations.

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		<p>Résident à proximité du projet, je m'inquiète des conséquences potentielles sur ma santé et mon bien-être et sur celui de mes voisins.</p> <p>Examiner attentivement les arguments et prendre compte les impacts potentiels des nuisances sonores sur la santé et le bien-être des résidents des communes de Courtempierre, Treilles en Gâtinais et Gondreville la Franche vivant à proximité du projet.</p>
@ N° 114	AZELMAT Anouar	<p>Prendre en compte les conséquences potentielles sur la santé des personnes vivant à proximité. Le bruit émis peut causer des troubles du sommeil, des maux de tête, et des problèmes de concentration . En tant qu'étudiant, je suis préoccupé par les répercussions négatives que des nuisances sonores pourraient avoir sur ma performance.</p> <p>Les ultra-sons générés par les éoliennes peuvent avoir des effets indésirables sur la santé humaine tels que troubles du sommeil, des problèmes cardiovasculaires et même des troubles cognitifs. La proximité des éoliennes près des habitations soulève donc de sérieuses inquiétudes. Sur la santé et le bien-être des personnes.</p>
@ N° 120 - PJ1 à 7	SCIMADRAS	<p>L'absence d'évaluation de l'état sanitaire de la population humaine</p> <p>Contrairement aux dispositions du Code l'environnement, article R.122-5 II et de sa circulaire du 9 août 2013 ainsi que des différents textes cités précédemment, et en application de la convention d'Aarhus dans son article 7 nous considérons que l'information préalable donnée dans cette enquête publique sur le sujet de l'état initial de la santé humaine est absente des documents mis à la disposition du public.</p> <p>C'est la raison pour laquelle nous en demandons L'ANNULATION du projet les génévriers.</p> <p>Liste des PJ :</p> <p><u>PJ1</u> : Réponse à l'enquête publique concernant les parcs éoliens sur les communes de Courtempierre, Treilles en Gâtinais, Gondreville la Franche – Réponse sur le volet santé</p> <p><u>PJ2</u> : Lettre de l'ARS des Hauts de France en date du 04/08/2021 adressée au Directeur Général de la Santé à PARIS</p> <p><u>PJ3</u> : Synthèse des réclamations ICPE de l'Aisne déposés par SOS DANGER EOLIEN – Version 5 du 02/12/2022</p> <p><u>PJ4</u> : Éoliennes et Santé – Des mots pour les maux : un blocage volontaire de l'État au profit du plan de triplement des parcs éoliens à partir de 04/2022</p> <p><u>PJ5</u> : Mise en œuvre de la responsabilité du maire</p> <p><u>PJ6</u> : Communiqué de presse n° 2 de SOS DANGER EOLIEN du 05/12/2022 – LES VILLAGES MARTYRES DE L' AISNE</p> <p><u>PJ7</u> : Le maire et l'ARS, partenaires pour la santé des habitants du Grand Est ;</p>

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
@ N° 165	VENDE Jimmy	Personne, mais alors personne, ne prend en considération l'impact des éoliennes sur notre santé.
@ N° 171	ZELLER Christophe	<p>Après une note préliminaire, le contributeur évoque des questions à poser aux commissaires-enquêteurs qui seront étudiés avec attention, au pétitionnaire, aux services de Madame la Préfète.</p> <p>Il est ensuite évoqué :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les cas des impacts sanitaires de l'éolien,</li> <li>- les trois grands objectifs de la convention Aarhus</li> </ul> <p>Il est décrit les chaînes causales des effets génériques sur la santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'acoustique audible,</li> <li>- les infrasons atmosphériques</li> <li>- les infrasons telluriques</li> <li>- les rayonnements ionisants</li> <li>- les courants vagabonds</li> <li>- les effets stroboscopiques</li> <li>- l'empoisonnement par les aérosols</li> </ul> <p>Les manques dans les informations préliminaires sont décrits :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- information environnementale sur la santé humaine et animale domestique (plusieurs sites sont citées)</li> <li>- garanties de santé.</li> </ul> <p>Une partie fait mention du rôle des maires en matière de santé.</p> <p>Le contributeur dresse une liste des domaines de compétence partagés entre le maire et l'ARS en matière de santé environnementale.</p> <p>Le contributeur conclut de la façon suivante :</p> <p>L'absence d'évaluation de l'état sanitaire de la population humaine.</p> <p>Contrairement aux dispositions du Code l'environnement, article R.122-5 II et de sa circulaire du 9 août 2013 ainsi que des différents textes cités précédemment, et en application de la convention d'Aarhus dans son article 7 nous considérons que l'information préalable donnée dans cette enquête publique sur le sujet de l'état initial de la santé humaine est absente des documents mis à la disposition du public. C'est la raison pour laquelle nous en demandons L'ANNULATION du projet les genévriers.</p>
@ N° 183	KATIRENKO Ivan	L'étude d'impact ne tient peu compte de la dévalorisation des biens immobiliers ni des risques sur la santé mentale et physique des riverains. Accepter que les sons dépassent les normes est insupportable. Je suis pas prêt à accepter un son parasite en permanence ni les flash lumineux la nuit. Beaucoup de d'habitants se sont installés à la campagne pour le cadre de vie et certainement pas pour vivre proche d'un parc éolien

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		industriel.
OBS ECR N°17 CTE	PERRIN Joëlle	Des études aux Etats-Unis relatent des soucis de santé avérés (malaises, vertiges). En France la Cour d'Appel de Toulouse a donné raison à un couple de plaignants avec indemnisation (à l'encontre de l'Etat) d'un montant de plus de 120 000€.
OBS ECR N° 3 TEG	RIDIMAN Raphaël	Problèmes de santé : lumière, bruit, pace-maker, hyper-acousie, ondes
OBS ECR N°2 GON	GALLET Christine RINGUET Aurélie TISSOT Jean-François	Problèmes à (mot illisible) de santé
OBS ECR N°3 GON	FABRE Bernard	Quel impact sur la santé de nos enfants ?
OBS ECR N°4 GON	FABRE Sylviane	Nuisible pour les humains pour ne parler que du bruit. Ace jouir personne ne connaît l'impact sur la santé des personnes environnantes.
OBS ECR N°5 GON	CHARATTE Jackie et Annie	Santé des personnes du secteur
CD N° 14 CTE	Famille RABON	Néfaste pour la santé sur les habitants
CD N° 17 CTE et @ N° 153	BRUNET Gilles	Les effets néfastes des éoliennes sur les personnes et les biens sont indiscutables. Aucune étude épidémiologique n'a été menée depuis le déploiement massif de l'éolien dans le nord de la France en 2000. Selon l'OMS les effets extra-auditifs du bruit supérieurs à 40cB la nuit et à 55cB en journée incluent des troubles du sommeil, une gêne, des risques cardiovasculaires accrus, des difficultés de concentration et des retards dans les apprentissages.
CD N° 23 CTE	LE PIOUFF Daniel	Nuisances visuelles et physiques
CD N° 24 CTE	VERMERSCH Sylvie, Laurent et Sarah	Conséquences sur la santé. Certaines personnes touchés par le syndrome des éoliennes ressentiraient des symptômes neurologiques (vertiges, acouphènes ou céphalées) ainsi que des symptômes psychologiques. Les ondes électromagnétiques perturbent le fonctionnement des dispositifs cardiaques.
CD N° 26 CTE	Conseil municipal de COURTEMPIERRE	<u>Eléments communs à tout le projet : E1 à E15</u> Principe de précaution : il est reconnu, depuis MAI 2017 par l'Académie Nationale de Médecine, que le syndrome éolien est dû à la proximité d'éoliennes et présente un risque pour la santé des habitants.
CD N° 18 TEG et	WOEHRLE Françoise	La Cour d'Appel de Toulouse a condamné deux sociétés gestionnaires d'un parc éolien reconnaissant

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
@ N° 172		l'existence de nuisances anormales pour le voisinage et leur impact sur la santé. Des médecins ont identifié un syndrome éolien caractérisé par des maux de tête, des bourdonnements d'oreilles de type acouphène, des troubles du sommeil, des troubles anxieux et enfin des cancers pédiatriques. L'ex-directeur de la Santé, le professeur SALOMON Jérôme, a décidé de confier à l'ARS du Nord une enquête épidémiologique sur ce sujet. Au titre du principe de précaution ,les pouvoirs publics de raient attendre les résultats de cette enquête prévue courant 2025 avant de prendre toute décision en la matière.
CD N° 20 TEG	TEMPIER Eric	La Cour d'Appel de Toulouse a reconnu l'existence de nuisances anormales pour le voisinage ayant un impact sur la santé. La France imposer une distance de 500m entre les habitations et les parcs éoliens sans tenir compte de la hauteur des éoliennes ayant presque doublées depuis ces dernières années et des mesures en vigueur dans la plupart des pays européens appliquant une distance de 10 fois la hauteur de l'ouvrage, pale comprise.
CD N° 1 GON	RIGAULT Nicole	Leurs dimensions démesurées donnent une impression d'écrasement, une atmosphère oppressante. Effet stroboscopique : effet soleil clignotant lorsque les pâles passent devant le soleil. Comment ne pas être attentif à cet impact sur le psychisme des personnes ? De nombreux témoignages révèlent fatigues, insomnies, exaspération, stress. L'exposition prolongée aux éoliennes occasionne anxiété et dépression. Tenir compte de l'impact des éoliennes sur les personnes.
CD N° 9 GON	TOLLET-TEMPIER Corinne	La Cour d'appel de Toulouse reconnaît l'existence de nuisances anormales pour le voisinage et leur impact sur la santé en condamnant deux sociétés gestionnaires d'un parc éolien. Nuisances sonores perturbant de nombreux riverains. Les médecins ont identifié un syndrome éolien caractérisé par des maux de tête, des bourdonnements d'oreilles type acouphènes, des troubles du sommeil, des troubles anxieux et enfin des cancers pédiatriques. Une enquête épidémiologique sur ce sujet a été confiée à l'ARS du Nord. Les pouvoirs publics devraient attendre les résultats de cette enquête en 2025 avant toute décision Nuisances visuelles avec la présence de deux flashes lumineux par éolienne.
CD N° 10 - GON	Mr et Mme MAQUIN	Incidence sur la santé : nuisances accumulées.

**9/ - Circulation des poids-lourds, dégradation voirie**

@ N° 27	NAUNDIN Magalie BLAIN Frédéric	Désagrément de 18 mois de travaux pour tous les habitants pendant la construction de 15 éoliennes de 200 de haut faisant tourner 45 pâles de 80m de long
@ N° 29	GAILLARD Florian	Passage de centaines de poids-lourds empruntant un axe situé à 38m de la maison de ses parents

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		entraînant pollution sonore et par les gaz d'échappement mais aussi par les poussières
@ N° 68	GASCOIN William	Bilan carbone qui n'est pas à la hauteur des espérances : nombre de camions et d'engins ce levage gigantesques nécessaires à la construction... Bonjour la pollution
@ N° 108	EGUCHI Valérie	Chantier polluant et perturbant Allées et venues des camions transportant la quantité de béton nécessaires = cauchemar pour les riverains et bien sur pour la faune.
CD N° 12 TEG	PIGET Jean-Pierre	Pendant les travaux d'installation et de démantèlement des machines, comment nous pourrons accéder à nos champs pour tous les travaux nécessaires aux cultures. De plus nos routes ne sont pas adaptées au surcharge des camions

#### *10/ - Démantèlement, gestion des déchets*

@ N° 67	SALANAVE Jean-Luc	ECOCIDE : produire plus de déchets
@ N° 68	GASCOIN William	Milliers de tonnes de béton et de ferraille enfouies dans nos campagnes qui ne seront jamais retirés en totalité même si la loi l'exige.
@ N° 98	MONGROLE Angélique	L'installation effectuée : difficile voire impossible de restaurer complètement les terres dégradées par les fondations en béton. Développement du démantèlement des éoliennes encore insuffisamment. Absence de solution fiable et efficace pour le recyclage des matériaux utilisés dans la construction des éoliennes donc risque élevé que ces matériaux restent sur place oie dans les décharges générant une nouvelle source de pollution environnementale.
@ N° 107	FAURE Michel	Enfouissement de tonnages importants de béton ferraillé. Pour ces éoliennes, une fondation représente un volume de 2000m3 soit plus de 5000 tonnes de béton ferraillé. Le projet va donc représenter plus de 75 000 tonnes de béton ferraillé. La garantie financière du promoteur est totalement insuffisante. D'ailleurs le maire de Courtempierre a donné un avis défavorable le 4 novembre 2022 à Intervent voulant lui faire signer son accord au schéma de démantèlement et qui a posé les questions restées sans réponse : s'agissant d'un projet privé, qui supportera les éventuels dépassement des coûts de démantèlement . La société d'exploitation ? Les propriétaires fonciers ? Quelle garantie apportez vous en cas de sur coût du démantèlement ?
@ N° 119	GAUCHER Sandra	Aujourd'hui la société Intervent qui a démarré sur la commune n'est plus dans le projet maintenant c'est une autre entreprise ..... demain qui prendra en charge les éoliennes si le projet n'aboutit pas à

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		une époque ou tout augmente ? Qui prend en charge l'entretien sur du long terme de ces éoliennes ? Comment seront elles recyclées ? J'espère sincèrement que les propriétaires ont les réponses à ces questions qui nous concernent tous.
@ N° 147	KATIRENKO Sacha	Je souligne de plus le manque de garantie d'engagement des promoteurs sur le démantèlement des éoliennes arrivées en fin de vie, ce qui est inacceptable !
@ N° 177	Conseil municipal de TREILES EN GATINAIS	La Commune refuse toujours de figer les conditions de démantèlement telles que prévues en 2022 et veut que ces conditions soient actualisées en fonction de l'évolution des préconisations futures (c'est-à-dire au terme de l'exploitation) du Code de l'Environnement. Coût prévisionnel du démantèlement largement sous-évalue même si les garanties financières ont été revues à la hausse, et s'interroge sur la prise en charge financière en cas de défaillance des sociétés initiatrices des projets.
OBS ECR N° 3 TEG	RIDIMAN Raphaël	Démantèlement ? Les entreprises « constructeuses » seront-elles toujours présentes pour le démantèlement et que feront-elles des tonnes de ciment à « retirer » des terres et de la dispersion des éoliennes en elles-mêmes.
OBS ECR N°1 GON	TEXIER	La commune de Gondreville a t-elle songé au démantèlement qui risque d'être à la charge des communes
OBS ECR N°4 GON	FABRE Sylviane	Où vont les matériaux une fois que les éoliennes sont obsolètes ?
OBS ECR N°5 GON	CHARATTE Jackie et Annie	Démantèlement pas assez important (reste trop de béton et ferraille dans le sol.
OBS ECR N°7 GON	BIQUET Linda	Comment sont-elles démantelées sachant que l'on laissera en terre des tonnes de bloc de béton ? Comment recycle t-on une éolienne ?
CD N° 6 CTE	THOMAS Ghislain	Câbles ôtés sur 10m autour lors du démantèlement. Câbles enfouis et resteront à vue dans les sols donc susceptibles de remonter lors des labours et de s'accrocher au matériel. Rien n'est dit sur la possible pollution engendrée par ces câbles.
CD N° 24 CTE	VERMERSCH Sylvie, Laurent et Sarah	Conséquence sur la prise en charge du démontage des éoliennes : qui prendra en charge le démantèlement ? Vu la profondeur des forages, il restera certainement du béton dans les champs.
CD N° 26 CTE	Conseil municipal de COURTEMPIERRE	<u>Eléments communs à tout le projet : E1 à E15</u> Les provisions insuffisantes pour le démantèlement des éoliennes en fin de vie.
CD N° 12 TEG	PIGET Jean-Pierre	Le démantèlement total des installations sera partiel, par exemple les câbles qui resteront enterrés.
CD N° 18 TEG et	WOEHRLE Françoise	La commune refuse toujours de figer les conditions de démantèlement telles que prévues en 2022 et veut

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
@ N° 172		que ces conditions soient actualisées en fonction de l'évolution des préconisations futures. Le coût prévisionnel du démantèlement largement sou-évalué même si les garanties financières ont été revues à la hausse. La commune s'interroge sur la prise en charge financière en cas de défaillance des sociétés initiatrices des projets.
CD N° 20 TEG	TEMPIER Eric	A la fin de l'exploitation du parc éolien, le démantèlement sera à la charge du propriétaire terrien puisqu'il en devient le propriétaire. La majorité n'aura pas les moyens financiers pour payer ce démantèlement. Ces travaux reviendront donc à la charge de la collectivité et je me refuse de payer le démontage d'ouvrage dont je n'étais pas favorable à l'origine.
CD N° 15 GON	Mr et Mme GAUCHER	Dans 20 ans, qui détruira ces éoliennes compte tenu des tonnes de béton et des tonnes de ferrailles enfouies. Quelle société sera responsable à ce moment-là sachant que la société instruisant le projet l'aura transmis à une autre société.

### *11/ - Compensation financière, contribution et autres*

@ N° 10	RITZENTHALER Sylvie	Coût pour les finances publiques
@ N° 12	PUY-MONTBRUN Patrice	Énergie surpayée par les impôts et les factures d'électricité pour enrichir des puissances d'argent
@ N° 18	LEFEVRE Marie	Avenir des futures installations professionnelles, résidentielles – Destruction tissu social
@ N° 21	PATHE Alain	Droits des riverains bafoués devenant des victimes : décisions injustes au seul nom d'intérêts particuliers d'une minorité et non de l'intérêt général
@ N° 22	GAILLARD Jean-Marie	Si projet retenu, envisage une action en justice pour juste dédommagement de la perte de valeur immobilière de ses biens
@ N° 26	DE ROFFIGNAC A.	Sacrifier le cadre de vie de tous et des administrés au profit d'intérêts financiers de certains – Dilapider l'argent public au profit de promoteur privés – enrichissement des propriétaires fonciers alors que les voisins n'auront rien à redire et n'auront plus rien – Faire payer aux Français tous les mois des factures d'électricité ne cessant d'augmenter
@ N° 28	MASSON Jean-Paul et Jocelyne	Couple envisageant de porter devant les tribunaux les dommages consécutifs à ce projet.
@ N° 32	DELOINGE Franck	Intérêt économique défavorable car importation du moyen de production. Aucun intérêt général uniquement favorable aux intérêts du promoteur. Pas de baisse de la facture d'électricité

<b>REFERENCE OBSERVATIONS</b>	<b>AUTEUR DE L'OBSERVATION</b>	<b>ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS</b>
@ N° 34	MERLIN Michèle	Profit que pour les gros financiers, promoteurs et constructeurs au détriment de la population
@ N° 36	LE PIOUFF Daniel	Nuisances financières pour le bien d'un petit nombre. Appétit de l'argent facile au détriment du bon sens. Charges sur le pouvoir d'achat
@ N° 38	Mr et Mme MELET	Région sacrifié aux bénéfices de quelques promoteurs et propriétaires de terrain – Grand nombre d'habitants impactés et concernés
@ N° 51	LEPERE François	Ultra subventionné par de l'argent public qui seront les impôts de demain
@ N° 52	PUYGRENIER Marcel	Recettes supplémentaires versées aux propriétaires fonciers accentuant l'inégalité des revenus
@N° 57 et @ N° 57bis	BRUSSOL Jean-Pierre	Arrêter de gaspiller notre argent au profit des autres.
@ N° 60	J VAN VOLLENHOVEN Radinck	Pourquoi croire l'industrie éolienne ne s'intéressant qu'à gagner de l'argent et plaire aux propriétaires financiers ? Gaspillage de l'argent du contribuable.
@ N° 63	RENARD Fabien	Coûts exorbitants en faveur d'entreprises privées
@ N° 67	SALANAVE Jean-Luc	CONTRAIRE AUX INTERETS DES CONSOMMATEURS ET DES CONTRIBUABLES : projet en faillite s'il ne profitait pas de privilèges honteux : priorité d'injection sur le réseau même en cas d'absence de vent, obligation d'achat par un opérateur national, tarifs d'achat garantis à l'éolien et pas au nucléaire, non obligation de subvenir aux services de régulation de tension et de fréquence du réseau national, non obligation de fournir les polluants kWh gaz ou charbon nécessaires pendant les manques de vent. CONTRAIRE A L'INDEPENDANCE ENERGETIQUE : bénéficiant essentiellement à des fabricants et spéculateurs étrangers, financés par les contribuables français
@ N° 71	RAPET Judith	Honte aux élus décidant seuls pour le seul appât du gain que les éoliennes génèrent. De l'argent contre le massacre de l'environnement et la tranquillité des habitants
@ N° 72	Association APPRAI	Financement des multinationales étrangères avec les taxes prélevées sur les contribuables français les plus modestes.
@ N° 75	MAURIN Gérard	Grosse affaire d'argent pour certains
@ N° 79	MARCHAND Jean-Jacques	Aller dans le sens des économies. Ces derniers temps difficiles montrent que c'est aisément possible.
@ N° 83	LIORET Sylvie	Ne pas se voiler la face : tout est question d'argent. Le maire de Gondreville est d'accord car argent pour la commune, les propriétaires concernés habitant la commune vont toucher un bon pactole ainsi que les

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		sociétés d'éoliennes.
@ N° 84	CIECHANOWSKI Ladislav	Les éoliennes nous coûtent, nous les contribuables, une fortune.
@ N° 86	ZELLER Christophe	<p>La société ALTERIC GMBH apporte sa garantie financière à de très nombreux projets éoliens. Les habitants et riverains s'inquiètent de la portée réelle d'un tel engagement. Dans les documents, il n'y a pas de réponse aux questions : à combien d'éoliennes en France la société ALTERIC GMBH apporte-t-elle sa garantie financière ? A combien d'éoliennes en Europe cette société apporte-t-elle sa garantie financière ? La société ALTERIC GMBH peut-elle démontrer que ses fonds propres lui permettent de faire face à l'intégralité de ces engagements ? Existe-t-il une certification des commissaires aux comptes sur ce point précis ? Ceci est important quand interviendra le démantèlement. Il s'est avéré que lors des dernières années d'exploitation des éoliennes qu'une société exploitant un parc se retrouve avec des capitaux insuffisants voire négatifs obligeant à des recapitalisations périodiques jusqu'au moment où la société devient défailante. Il y a intérêt d'apporter aux contribuables ce type de garantie pour éviter aux communes ou à l'État de se trouver obligés de se substituer aux sociétés d'exploitation d'éoliennes.</p>
@ N° 92	ZELLER Christophe	<p>Le contributeur mentionne trois documents à télécharger : Télécharger decembre 2020_cout du demantelement_eolien_terrestre PDF – 0,78Mb – 16/05/2023 et Telecharger 2023 AG TotalEnergie Question CZR PDF – 0,07Mb – 16/05/2023.</p> <p>Selon le premier document le coût de l'arasement total ne peut être inférieur à 400 000€.</p> <p>Le deuxième concerne des questions posées à l'AG 2023 de TotalEnergie où il est fait référence au coût du démantèlement de 400 000€. Si 400 000€ par éolienne, le coût est de 6M€ pour les 15 éoliennes.</p> <p>Les chiffres du plan d'affaires des Génévriers ne reflètent pas la réalité. A combien se chiffre la présence des provisions dans le bilan? Cette présence est obligatoire. La DGFP fixe la pratique de la TVA et qu'on ne peut pas mélanger les ventes et les subventions. Les services de l'État placés sous l'autorité de la Préfère de Région Centre Val de Loire ont en charge de filtrer les dossiers dont les comptes sont soit non sincères (chiffres absent, faux ou modifiés) soit non réguliers (ne respectant pas les règles comptables). Sur le dossier de Génévriers on peut s'interroger sur le qualificatif portés à ces comptes prévisionnels pour trois raisons :</p> <p>1/ le vrai coût du démantèlement (6M€). Si rien n'est fait : risque de mise en liquidation des propriétaires terriens in fine à la charge de la CC4V,</p> <p>2/ référence à l'article 1240 Du Code civil, la dévalorisation des biens immobiliers cause manifestement un dommage aux propriétaires de ces biens immobiliers demandant donc réparation d'une part à la société d'exploitation mais également aux propriétaires terriens. Si un tiers des habitants agissent dans le cadre</p>

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		<p>d'une action de groupe via le collectif déjà constitué, il faut provisionner 30M€ pour la dépréciation de la valeur des biens et la vente impossible,</p> <p>3/ Le trouble anormal de voisinage : l'action fondée sur un trouble anormal de voisinage est une action en responsabilité civile extra-contractuelle, indépendamment de toute faute, permettant à la victime de demander réparation au propriétaire de l'immeuble à l'origine du trouble. Les éoliennes vont produire 1 350 000 de flashes par an soit sur 20 ans 27 millions de flash. Qui peut affirmer que 27 millions de flash sont sans danger pour l'homme et les animaux ? Il y aura des recours ne semblant pas être provisionnés correctement . De plus, il y a des troubles de la santé comme les cancers pédiatriques (quel sera la relation entre propriétaires terriens et leurs voisins à la sortie des spécialistes médicaux.</p> <p>Ce dossier va générer un lourd contentieux. La préfecture du Centre Val de Loire ne peut pas couvrir des comptes non sincères ou irréguliers.</p>
@ N° 102	EBS	Le parc coûtera, avant les frais de maintenance et les intérêts, plus de 19 millions d'euros pour 90 000 habitants en moyenne.
@ N° 107	FAURE Michel	<p>Impact économique de ce projet sur la balance commerciale française désastreux</p> <p>Importation de l'intégralité du matériel (88M€). Site détenu par une société allemande (ALTERIC)</p> <p>Annonce du promoteur : résultat net de 40M€ cumulé 20 ans (résultat net évidemment remonté en dividende vers ces intérêts étrangers.</p>
OBS ECR N°1 GON	TEXIER	Commune de Gondreville favorable uniquement pour des raisons financières. Les seuls vrais bénéficiaires sont les promoteurs peu scrupuleux et les agriculteurs
OBS ECR N°7 GON	BIQUET Linda	Les propriétaires terriens nous imposent également leur choix dictés par une question financière. De quel droit ?
CD N° 6 CTE	THOMAS Ghislain	J'ai refusé les propositions financières alléchantes des promoteurs
CD N° 9 CTE	DUGUE Philippe	Incompréhensible et incohérent de constater que le gouvernement met une législation dans les PLUi pour conserver et préserver les surfaces agricoles et que parallèlement des propositions financières sont faites aux agriculteurs avec pour résultat la diminution des terres agricoles et cultivables
CD N° 14 CTE	Famille RABON	Aucune indemnisation pour la perte de la valeur patrimoniale.
CD N° 16 CTE	AZEMAR Christine	Ne comprends pas les pouvoirs publics investissant des millions pour dynamiser la ruralité et créer des attraits touristiques, des animations et des expositions, un musée historique à Sceaux du Gâtinais à 800m

<b>REFERENCE OBSERVATIONS</b>	<b>AUTEUR DE L'OBSERVATION</b>	<b>ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS</b>
		à vol d'oiseau du projet éolien pour au final annihiler avec ce type der construction tous ces efforts financiers et ceux des habitants : argent public gâché.
CD N° 17 CTE et @ N° 153	BRUNET Gilles	La manne financière pour les communes de 100 000€ par an pour la commune de Courtempierre est absolument ridicule face aux sommes incroyables générées par cette industrie.
CD N° 21 CTE	MONDANI DE ROCHELY Isabelle	Pourquoi les producteurs n'achètent pas les terrains et cachent leur jeu ? Sociétés ne voulant pas prendre la charge future et inéluctable du devenir de ces implantations et structures préférant offrir des loyers énormes et exorbitants par ce principe fallacieux, perfide, et spécieux.
CD N° 22 CTE	MARDANI Serge-Pierre	Les seuls intérêts financiers des promoteurs sont à l'origine de ce type d'implantation au mépris des populations.
CD N° 23 CTE	LE PIOUFF Daniel	Nuisances financières pour le bien d'un petit nombre. Appétit de l'argent facile au détriment du bon sens. Charges sur le pouvoir d'achat
CD N° 11 TEG	BEAULIER Josyane	La majorité des agriculteurs de Treilles en Gâtinais n'ont pas signé avec les promoteurs
CD N° 12 TEG	PIGET Jean-Pierre	Fils, petit-fils, arrière-petit-fils de paysans, agriculteurs, éleveurs, j'ai repris la suite de mon père. Je n'ai pas voulu donner mon accord aux promoteurs éoliens sur mes terres que j'exploite malgré leur offre soit-disant alléchante.
CD N° 16 TEG	M et Mme SUBIAS Patrick PETITALOT Muriel	Seul but de cette création uniquement financier au seul profit d'entreprises étrangères à notre pays qui n'ont que faire des répercussions néfastes.
CD N° 18 TEG et @ N° 172	WOEHRLE Françoise	Ces 3 parcs éoliens apporteront théoriquement une manne financière principalement à la CC4V grâce à l'IFER. Si on se réfère à des échanges entre élus et le ministre délégué chargé de la transition numérique et des télécommunications concernant la baisse programmée de l'IFER Mobile, on peut envisager qu'il en est de même pour l'IFER ENR !!!
CD N° 6 GON	LE PIOUFF Daniel	Appétit de l'argent facile au détriment du bon sens. Financement d'une telle installation supporté par la population
CD N° 9 GON	TOLLET-TEMPIER Corinne	Pour faire approuver les projets à leurs clients, les bureaux d'étude ont inventé la compensation, utiles aux entreprises portant préjudice à la nature en raison de leurs activités. La compensation est de plus en plus utilisé dans l'éolien mais nulle part elle n'a été couronné de succès. Coût der l'éolien : pour les 20 prochaines années, 70 à 80 milliards. En Allemagne, les subventions publiques pour la filière éolienne ont presque disparu.

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
<i>12/ - Tourisme</i>		
@ N° 9	GUYON Emilia et Rémi	Impact sur le futur musée. Couple attaché à la réalisation car l'incitative est de M. GUYON Père – Création du musée : chance extraordinaire pour un petit village – Les éoliennes se verront du musée – Projet portant atteinte au patrimoine commun.
@ N° 18	LEFEVRE Marie	Avenir des futures touristiques
@ N° 29	GAILLARD Florian	Développement du tourisme par la Communauté de Communes des 4 Vallées : construction d'un musée Segata sur le site gallo-romain Aquae Segetae à 1800m des éoliennes d'un montant de 5,6 millions d'euros. Qui viendra visiter si encerclement par des éoliennes
@ N° 47	SAUVAGE Valérie	Incompatibilité avec l'investissement d'un musée à Sceaux du Gâtinais.
@ N° 71	RAPET Judith	Ruine du tourisme qui est un atout majeur de notre territoire.
@ N° 166	JACOB Nathalie et Philippe	<p>Notre fille cadette s'est accordée avec sa sœur et souhaite reprendre la maison pour en faire sa résidence secondaire mais aussi une location saisonnière, persuadée que le futur Musée apportera un regain de touristes et qu'elle trouvera si besoin, avec toutes ses relations d'enfance, les personnes pour assurer la gestion du gîte. Hélas ! ces nouveaux parcs des Genévriers vont impacter l'attractivité touristique et résidentielle de notre ruralité à l'heure où le Musée et l'espace archéologique Aquae Segetae va donner à notre territoire un nouvel élan.</p> <p>Alors, que faire ? Devons-nous accepter...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· que notre paysage soit gâché par un projet mal conçu et qui sera de plus fortement visible depuis le site gallo-romain ?</li> <li>· que les touristes n'aient pas envie de visiter le pays des éoliennes ?</li> <li>· que nos enfants ne prennent plus de plaisir à venir dans cet environnement industriel ?</li> <li>· que notre fille soit forcée de renoncer à son projet ?</li> </ul> <p>Ainsi, pour préserver l'attractivité de nos villages et le développement du site gallo-romain et du futur Musée, pour ne pas entraver les efforts des Maires et Conseils Municipaux qui travaillent à l'objectif de repeupler et valoriser nos villages, et pour ne pas gâcher nos projets de vie et ceux de nos enfants, nous vous demandons, Monsieur le Président et Messieurs les membres de la commission d'enquête, de prononcer un avis défavorable à ce projet mal conçu, incomplet, qui porte atteinte à notre paysage et à notre patrimoine commun.</p>
OBS ECR N°17	PERRIN Joëlle	La région de Courtempierre et Sceaux région touristique par la création du futur musée archéologique.

<b>REFERENCE OBSERVATIONS</b>	<b>AUTEUR DE L'OBSERVATION</b>	<b>ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS</b>
CTE		Comment peut-on imaginer un développement futur sur un environnement où sont implantées des éoliennes et de surcroît aussi hautes mettant à mal le développement touristique car l'ensemble du paysage sera défiguré. L'investissement par l'Etat de ce musée sera à long terme perturbé par cette implantation d'éoliennes d'où manque à gagner pour la région
CD N° 9 CTE	DUGUE Philippe	AVENIR CULTUREL ET TOURISTIQUE : éoliennes vont nuire aux efforts financiers du Département et de la Région Centre Val de Loire dans la création du musée de Sceaux car le flux touristique sera amoindri, va entraver la dynamique de la reprise des fouilles, éoliennes se trouvant à courte distance du site et du musée et même pour certaines en vision directe.
CD N° 16 CTE	AZEMAR Christine	Activité touristique (que la contributrice a développé) impossible avec gîte et chambre d'hôtes dans un bel environnement calme et serein.
CD N° 16bis CTE	AZEMAR Denise	Construction du parc des Génévriers mettra sa fille et ma famille en grave difficulté financière car elle a mis de gros moyens financiers dans un, projet de gîte et chambres d'hôte qui ne pourra pas prospérer avec de tels engins juste en face de sa maison. Selon organismes de tourisme et de spécialistes de chambres d'hôte l'activité touristique a décliné sur les zones où sont implantées des éoliennes
CD N° 17 CTE et @ N° 153	BRUNET Gilles	A acheté la ferme du Château de Courtempierre pour y créer cinq chambres d'hôtes et deux salles de réunion de 80 et 120m <sup>2</sup> : projet pouvant être compromis par l'installation d'un projet industriel à seulement 1km de chez moi.
CD N° 21 CTE	MONDANI DE ROCHELY Isabelle	Tourisme, hébergements touristiques perdus et désaffectés.
CD N° 24 CTE	VERMERSCH Sylvie, Laurent et Sarah	Qu'en sera-t-il du tourisme, site gallo-romain de Sceaux du Gâtinais, balade près de l'aqueduc de Courtempierre, etc...
CD N° 20 TEG	TEMPIER Eric	Le tourisme sera impacté puisque même les Gîtes de France sont réticents à labelliser les structures situées à proximité des éoliennes.
CD N° 1 GON	RIGAULT Nicole	Les communes environnantes de Mignerette, Sceaux du Gâtinais bénéficient d'un classement comme sites d'intérêt communautaire dénommé Marais de Sceaux et Mignerette c'est-à-dire un site Natura 2000 : c'est un marais de 32ha qui sera en zone immédiate du projet éolien. De nombreux villages alentour sont des sites classés. La région et l'environnement attirent de nombreux touristes. Un parc éolien n'incitera guère à se promener dans les campagnes environnantes.

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
<b>13/ - Rentabilité</b>		
@ N° 1	Mme et Mr BERRUET	Aucune utilité : pas assez de vent et beaucoup ne tourne pas dans la région
@ N° 4	RAMBAUD Fiona	Non-sens financier
@ N° 5	BRUSSOL Jean-Pierre	Arrêter der gaspiller notre argent au profit de pays étrangers
@ N° 6	MOLINA Dominique	L'éolien ne fournirait jamais assez d'électricité même en quintuplant sa capacité – Arrêt des éoliennes si trop de vent ou pas de vent – Compensation si rendement nul par des chaudières à gaz ou à charbon – Industrie non rentable sans subvention – Absurdité économique -
@ N° 12	PUY-MONTBRUN Patrice	Energie au rendement médiocre
@ N° 32	DELOINGE Franck	Intérêt énergétique discutable : 10 000 éoliennes pour 7% de la production électrique nationale. L'hydroélectrique produit deux fois plus en étant pilotable et d'un coût inférieur.
@ N° 34	MERLIN Michèle	Éolien ne produisant pas l'électricité nécessaire selon les besoins et entraînant une augmentation du coûts de l'énergie – Imposture écologique
@ N° 36	LE PIOUFF Daniel	Rentabilité effective après plusieurs générations
@ N° 38	Mr et Mme MELET	Peu de production d'énergie
@ N° 47	SAUVAGE Valérie	Site peu venteux
@N° 51	LEPERE François	Production très très intermittente (1 jour sur 5). Énergie efficace : non. Éoliennes à l'arrêt cet hiver alors qu'il y avait un possible black-out et elles ne tournent pas si pas de vent.
@ N° 53	BLOT Eric	Éoliennes de MONDREVILLE sont arrêtés plus de 20 à 30% du temps soit 2 à 3 mois par an. Éoliennes n'alimentent que 440 foyers par MW installé : un français consomme 2,5MWh par an ou 2500 kWh ou 25 000Wh. France Anergie Éolienne dit des contre-vérités : variable mais pas intermittent, tourne 95% du temps, 600 à 800 tonnes de fondations alors que c'est 1 400 tonnes, recyclable à 95% ni pour le béton ni pour les pâles
@ N° 54	DUCUING Stéphane	Faible rendement : 1 jour / semaine en fonctionnement
@ N° 55	BOUDIER Françoise	Production d'énergie intermittente ne pouvant satisfaire les besoins électriques. Que faire quand il n'y a pas de vent ?
@ N° 58	TERREAUX Claude	Éoliennes ne produisant pas d'électricité de façon régulière et qu'elle ne pourraient pas se substituer à d'autres instruments de production d'énergie électrique.

<b>REFERENCE OBSERVATIONS</b>	<b>AUTEUR DE L'OBSERVATION</b>	<b>ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS</b>
@ N° 62	FENET Patrick	Coûts et faible rentabilité - sauf pour les investisseurs et promoteurs – n'améliorant pas la production d'énergie électrique déjà obérée par la production de socles de béton, les pâles, certaines en balsa (destruction des forêts de l'Amérique du Sud)
@ N° 63	RENARD Fabien	Besoin de backup fossile pour palier l'intermittence (des études démontrent que les éoliennes produisent très peu quand on en a besoin). Modulation des centrales nucléaires pour palier l'intermittence avec usure prématurée du matériel.
@ N° 64	DE CARA Paul	Gros investissements pour peu de rendement. Intermittence
@ N° 66	AUBERGER Michel	Production limitée à 25% du temps. Investissement sur 20 ans et non pas 40 à 50 ans comme pour d'autres productions plus maîtrisables
@ N° 68	GASCOIN William	Production électrique plus que douteuse et d'utilité publique majeure parce que la France est un des pays d'Europe les plus vertueux en terme d'émission de GES pour sa production électrique par les centrales nucléaires et les barrages électriques mais aussi que les éoliennes ne produisent que 25% d'électricité. Pour le reste le recours aux centrales thermiques polluantes est absolument nécessaires. Voir les chiffres de GES de l'Allemagne. Si les éoliennes étaient vertueuses, le taux de CO2 rejeté en Allemagne aurait dû diminué. Il n'en est rien.
@ N° 71	RAPET Judith	Une éolienne a un facteur de charge de 22/23% quel que soit sa hauteur. On fait des bridages pour limiter les nuisances sonores. Quand fonctionnent-elles ? D'autres façons de produire de l'électricité propre.
@ N° 72	Association APPRAI	Ne réduisant pas la production de CO2 : intermittence de la production éolienne devant être compensée par des centrales conventionnelles polluantes
@ N° 77	LOGEAY Yves	Production des éoliennes fluctuante d'environ 5% de rendement de la puissance installée malgré le foisonnement entre les différents lieux de production. Il faut investir dans des moyens pilotables à hauteur de 95% pour conserver la capacité de produire pratiquement la puissance Pn quand cela est nécessaire. Lors de la production par les éoliennes : économie sur les combustibles des moyens de production pilotables sans éviter l'investissement dans ces moyens, et la consommation de combustible et le rejet de CO2 lorsque les éoliennes fournissent une puissance inférieure à Pn.
@ N° 79	MARCHAND Jean-Jacques	Les éoliennes ne sont pas performantes. Coûts chimériques de ces machines importées
@ N° 102	EBS	Électricité abondante, intermittente ou variable, voire inexistante. Selon le système ARENH, EDF est obligé de vendre 25% de sa production nucléaire à 42€ le MWh à ses concurrents ne produisant ou ne distribuant rien et EDF doit racheter sur le marché spot le MWh à 300€ en 2021.

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		Du fait de leur intermittence les éoliennes de Mondreville sont arrêtés plus de 20 à 30% du temps, soit 2 à 3 mois par an. Du fait de leur faible production, elles n'alimentent en moyenne annuelle que 440 foyers par MW installé. Un Français par an consomme 2,5 MWh ou 2500 kWh ou 25 000Wh.
@ N° 107	FAURE Michel	<p>Production électrique surestimée et carbone évité surestimé dans une proportion du simple au double. 15 éoliennes de 5,7MW unitaire pour une puissance de 85,5MW. Ce site produirait 213 400 MWh et permettrait d'économiser 14 419 tonnes équivalent CO2 par an. Ces chiffres sont totalement faux : le facteur de charge français est de 23% et le Gâtinais n'échappe pas à la règle. On parle d'une production de 172 265MWh annuel.</p> <p>Le mix énergétique français n'émet que 55 kg eq CO2/MWh (donnée T+RTE en 2022). Une éolienne sur sa durée de vie est responsable de l'émission de 14kg eq CO2/MWh (donnée ADEME). Cet ensemble de 15 éoliennes ne permettra donc d'éviter que 7 062 tonnes de CO2/MWh par an et non mes 14 149 tonnes annoncées. Ce calcul de tonnage est purement théorique car il fait abstraction des puits de carbone détruits pour implanter ce chantier en pleine campagne, des émissions de CO2 pour son démantèlement et le recyclage des matériaux et surtout de l'intermittence de ce moyen de production.</p>
@ N° 108	EGUCHI Valérie	<p>Faible productivité</p> <p>Fonctionnement par intermittence d'où manque à gagner énergétique compensé par d'autres recours. Fonctionnement qu'à 20% du temps. Pour satisfaire la demande en électricité, produire via les centrales thermiques lorsque les éoliennes ne fonctionnent pas. Au global l'empreinte carbone éolien + centrale thermique sera supérieure au nucléaire.</p>
@ N° 109	OUAJJOU Sophia	<p>Caractère intermittent de la production électrique éolienne ne générant de l'électricité que lorsque le vent souffle à une vitesse adéquate. Selon une étude de l'Institut Français de l'énergie Éolienne (IFEE), la production effective ne dépasse pas 30% de leur capacité maximale. Les éoliennes sont loin d'atteindre leur potentiel maximal de production soulevant des doutes sur leur efficacité réelle.</p> <p>L'aspect alternatif de cette production représente un défi majeur pour l'intégration de cette énergie dans le réseau électrique pouvant entraîner des problèmes de stabilité du réseau exigeant des investissements supplémentaire dans l'infrastructure pour maintenir l'équilibre entre l'offre et la demande. Ces coûts doivent être soigneusement examinés.</p> <p>La durée de vie des éléments constitutifs des éoliennes est relativement courte par rapport aux autres sources d'énergie. Selon l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), les éoliennes terrestres nécessitent des réparations et des remplacements fréquents : coûts d'entretien élevés et réduction significative de leur rentabilité économique.</p>
@ N° 112	LAUPRETRE Gaspard	Selon des études menées en 2019, l'énergie éolienne est moins efficace que d'autres sources renouvelables

<b>REFERENCE OBSERVATIONS</b>	<b>AUTEUR DE L'OBSERVATION</b>	<b>ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS</b>
		notamment le solaire et l'hydraulique. L'énergie éolienne ne parvient à exploiter que 33% de sa capacité théorique maximale tandis que l'énergie solaire atteint 99% de son potentiel maximal.
OBS ECR N°17 CTE	PERRIN Joëlle	Retour sur investissement très discutable. Energie intermittente : la question de leur implantation se pose.
OBS ECR N° 3 TEG	RIDIMAN Raphaël	Rendement peu productif en comparaison aux problèmes engendrés.
OBS ECR N°1 GON	TEXIER	Production éolienne minimaliste source 2022 5.6%
OBS ECR N°3 GON	FABRE Bernard	Elles ne tournent pas toujours donc elles produisent peu (manque de vent, trop de vent, gelé ect...)
OBS ECR N°4 GON	FABRE Sylviane	Énergie non productible en permanence
OBS ECR N°5 GON	CHARATTE Jackie et Annie	Coût de l'énergie trop important.
OBS ECR N° 8 GON	LHERMENHOLT	Beaucoup d'effort dépensé pour peu de résultat.
CD N° 14 CTE	Famille RABON	Non fonctionnement quand le besoin est le plus important. Coûts chers aux utilisateurs.
CD N° 16bis CTE	AZEMAR Denise	Moyen de production d'énergie ruineux dont on parle depuis plus de 40 ans
CD N° 17 CTE et @ N° 153	BRUNET Gilles	Eoliennes tournant par intermittence d'un jour à l'autre et d'une heure à l'autre sur un axe de 360°. Les sommes incroyables générés par cette industrie est selon les promoteurs de 15 millions d'euros par an avec taux de charge de 21,60% en 2022 alors que la moyenne se situe à 24%. Les promoteurs estiment le taux de charge à 27/28%, sans certitude selon la MRAe. Ce taux de charge est bas par rapport aux moyens mis en œuvre pour cette industrie. Malgré l'augmentation des parcs et des MW installés, la production d'électricité diminue. Selon la FEE, les pâles tournent à 98% du temps. Les éoliennes de Mondreville sont immobiles pendant plus de 15% du temps voire 20 à 30%
CD N° 21 CTE	MONDANI DE ROCHELY Isabelle	Productivité très intermittente nécessitant une autre production d'énergie en complément. Électricité revendue très chère et au prix non attractif.
CD N° 22 CTE	MARDANI Serge-Pierre	Les résultats en matière de production d'électricité sont de plus en plus contestables pour ce type d'implantation.
CD N° 23 CTE	LE PIOUFF Daniel	Rentabilité effective après plusieurs générations vu le coût mais l'inaptocratie des décideurs prouve le contraire
CD N° 6 GON	LE PIOUFF Daniel	Rentabilité effective qu'après plusieurs générations vu le coût mais l'inaptocratie des décideurs prouve le

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		contraire
CD N° 15 GON	Mr et Mme GAUCHER	Peu d'électricité produite par rapport au désagrément et aux dégâts causés

#### *14/ - Pétition*

@ N° 2	BILLARD Guillaume et Mme LUCAS	Destruction paysage – Dévaluation des biens immobiliers – Suspicion de problèmes de santé – Atteinte au patrimoine architectural local – Atteinte au patrimoine archéologique local
@ N° 20	GUEDRE Michel	Destruction paysage - Dévaluation des biens immobiliers - Atteinte au patrimoine architectural et archéologique locaux - Absence de dédommagement (loyer pour les communes impactées - Baisse du coup de l'énergie pour les riverains touchés) - Aucune preuve de rentabilité.
@ N° 82	RICHARD Alain	Non à tous les projets surtout métha. Une pétition, identité du pétitionnaire non renseignée, du collectif de Girolles et l'association PRO TG est jointe. Cette pétition concerne le projet de méthanisation de Girolles.
@ N° 139	VERHAEGE Carole	Pétition : éoliennes trop près des habitations – Destruction du paysage – Nuisances sonores au-dessus de la norme régissant les zones industrielles et avouées par le promoteur – Risque de pollution des nappes phréatiques - Dévaluation des biens immobiliers – Suspicion de problèmes de santé – Éclairage nocturne intempestif et inopportun – Perturbation des aires de nourrissage des échassiers lors des migrations (grues et cigognes) – Atteinte au patrimoine architectural local et au patrimoine archéologique local Lettre ouverte à Madame la Préfète (sous l'égide de l'association PRO TG) : le principe de précaution est un principe philosophique qui pour but de mettre en place des mesures pour prévenir des risques, lorsque la science et les connaissances techniques ne ont pas à même de fournir des certitudes principalement dans le domaine de l'environnement et de la santé.
@ N° 149	BARRAUD Yolande	éoliennes trop près des habitations – Destruction du paysage – Nuisances sonores au-dessus de la norme régissant les zones industrielles et avouées par le promoteur – Risque de pollution des nappes phréatiques - Dévaluation des biens immobiliers – Suspicion de problèmes de santé – Éclairage nocturne intempestif et inopportun – Perturbation des aires de nourrissage des échassiers lors des migrations (grues et cigognes) – Atteinte au patrimoine architectural local et au patrimoine archéologique local
CD N°12 CTE	PITREY Gino	Dépôt pétition de l'association Protection des territoires du Gâtinais. Éoliennes trop près des habitations – Destruction du paysage – Nuisances sonores au-dessus de la norme régissant les zones industrielles et avouées par le promoteur – Risque de pollution des nappes phréatiques – Risque sur l'alimentation en eau potable des communes de Courtempierre et Sceaux du Gâtinais -

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		Dévaluation des biens immobiliers – Suspicion de problèmes de santé – Éclairage nocturne intempestif et inopportun – Perturbation des aires de nourrissage des échassiers lors des migrations (grues et cigognes) – Atteinte au patrimoine architectural local et au patrimoine archéologique local - Aucune retombée économique locale, aucune contrepartie pour les habitants concernés par les futures nuisances.
CD N° 32 CTE	DUBROWSKA Lucien DUBROWSKA Désirée DUBROWSKA Catherine	Dépôt pétition de l'association Protection des Territoires du Gâtinais. Éoliennes trop près des habitations – Destruction du paysage – Nuisances sonores au-dessus de la norme régissant les zones industrielles et avouées par le promoteur – Risque de pollution des nappes phréatiques – Risque sur l'alimentation en eau potable des communes de Courtempierre et Sceaux du Gâtinais - Dévaluation des biens immobiliers – Suspicion de problèmes de santé – Éclairage nocturne intempestif et inopportun – Perturbation des aires de nourrissage des échassiers lors des migrations (grues et cigognes) – Atteinte au patrimoine architectural local et au patrimoine archéologique local - Nous aimons trop la nature pour la voir détruire.
CD N° 9 TEG	KOCANSKI Dominique	Éoliennes trop près des habitations – Destruction du paysage – Nuisances sonores au-dessus de la norme régissant les zones industrielles et avouées par le promoteur – Dévaluation des biens immobiliers – Suspicion de problèmes de santé – Éclairage nocturne intempestif et inopportun – Atteinte au patrimoine architectural local – Gâcher ma vie pas envie d'être entouré d'éoliennes.
CD N° 13 TEG	PIGET Jean-Pierre GIBRAT Isabelle	Dépôt pétition de l'association Protection des Territoires du Gâtinais. Éoliennes trop près des habitations – Destruction du paysage – Nuisances sonores au-dessus de la norme régissant les zones industrielles et avouées par le promoteur – Risque de pollution des nappes phréatiques – Risque sur l'alimentation en eau potable des communes de Courtempierre et Sceaux du Gâtinais - Dévaluation des biens immobiliers – Suspicion de problèmes de santé – Éclairage nocturne intempestif et inopportun – Perturbation des aires de nourrissage des échassiers lors des migrations (grues et cigognes) – Atteinte au patrimoine architectural local et au patrimoine archéologique local
CD N° 19 TEG	WOEHRLE Philippe	Éoliennes trop près des habitations – Destruction du paysage – Nuisances sonores au-dessus de la norme régissant les zones industrielles et avouées par le promoteur – Dévaluation des biens immobiliers – Suspicion de problèmes de santé – Éclairage nocturne intempestif et inopportun – Perturbation des aires de nourrissage des échassiers lors des migrations (grues et cigognes) – Atteinte au patrimoine architectural local - Très grandes injustice en matière d'indemnisation.
CD N° 4 GON	PITREY Gino	Éoliennes trop près des habitations – Destruction du paysage – Nuisances sonores au-dessus de la norme régissant les zones industrielles et avouées par le promoteur – Risque de pollution des nappes phréatiques – Risque sur l'alimentation en eau potable des communes de Courtempierre et Sceaux du Gâtinais -

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		Dévaluation des biens immobiliers – Suspicion de problèmes de santé – Éclairage nocturne intempestif et inopportun – Perturbation des aires de nourrissage des échassiers lors des migrations (grues et cigognes) – Atteinte au patrimoine architectural local et au patrimoine archéologique local - Aucune retombée économique locale, aucune contrepartie pour les habitants concernés par les futures nuisances
CD N° 15 GON	Mr et Mme GAUCHER	Éoliennes trop près des habitations – Destruction du paysage – Nuisances sonores au-dessus de la norme régissant les zones industrielles et avouées par le promoteur – Risque de pollution des nappes phréatiques – Risque sur l'alimentation en eau potable des communes de Courtempierre et Sceaux du Gâtinais - Dévaluation des biens immobiliers – Suspicion de problèmes de santé – Éclairage nocturne intempestif et inopportun – Perturbation des aires de nourrissage des échassiers lors des migrations (grues et cigognes) – Atteinte au patrimoine architectural local.

#### *15/ - Emploi*

CD N° 23 CTE	LE PIOUFF Daniel	Argument emplois écologie ne font que peser des charges sur notre pouvoir d'achat
CD N° 6 GON	LE PIOUFF Daniel	Argument emplois écologie ne font que peser des charges sur notre pouvoir d'achat

#### *16/ - Concertation / Information / Qualité du dossier*

@ N° 9	GUYON Emilia et Rémi	Projet éolien présenté à l'enquête publique non raisonnable par rapport au premier projet présenté (???) - Projet mal conçu et incomplet.
@ N° 18	LEFEVRE Marie	Absence de prise en considération des habitants dans l'étude d'impact – Ignorance des oiseaux migrateurs Grues cendrées et cigognes
@ N° 22	GAILLARD Jean-Marie	Absence de prise en compte de la population dans l'étude d'impact
@ N° 31	ZELLER Christophe	Documents essentiels du dossier complètement illisibles sur le site de la préfecture
@ N° 47	SAUVAGE Valérie	Absence de concertation de la part des promoteurs éoliens – population locale mal informée
@ N° 56	GIRARD Franck	Information des réunions d'informations préalables non envoyée à tous mais aux seuls propriétaires fonciers. Décarbonation = illusion. Coût réel des installations ne prenant pas en compte les coûts d'installations complémentaires de back up nécessaires lorsque le vent est fait défaut. Il s'agit de moyens pilotables réactifs qui sont des sources thermiques fortement émettrices de GES
@ N° 69	MEISONNIER Martine	Dossier volumineux que personne ne pourra lire complètement

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
@ N° 71	RAPET Judith	Non à ces projets sans concertation et dans le seul but d'enrichir un promoteur avec l'argent des contribuables payant l'électricité à des tarifs prohibitifs. Entendre la colère de ceux qui ont la malchance d'être riverains de ces monstres n'acceptant pas cette fatalité.
@ N° 88	ZELLER Christophe	La convention d'Aarhus n'a pas été respectée dans ce dossier, convention donnant le droit d'accès à l'information et à la participation au processus décisionnel en matière d'environnement et exigeant réparation si ces droits ne sont pas respectés. Cette convention a pour objectif de contribuer à la protection du droit de chaque personne, des générations présentes et futures, de vivre dans un environnement convenant à sa santé et à son bien-être. Trois domaines sont proposés : l'accès du public à l'information sur l'environnement – la participation du public à la prise de décisions – l'accès à la justice. Le projet les Genévriers ne remplit pas l'objectif en plusieurs points : les réunions d'information ont tourné court entraînant l'annulation de la dernière. Ce non-respect de la convention permet l'accès à la justice en matière d'environnement.
@ N° 106	MOUSSET Jérôme	Un projet démesuré Le projet n'a pas été établi en concertation avec la population quand celle-ci s'est clairement opposé à celui-ci il y a quelques années. Le résultat impactera de nombreux habitants.
@ N° 108	EGUCHI Valérie	Les méthodes malhonnêtes Utilisées par les promoteurs, elles s'expliquent par la tromperie qu'est le projet. Polluant, destructeur de la faune, de la flore, du paysage, coûteux et non productif. Méthodes scandaleuses des promoteurs car malhonnêtes : propriétaires terriens démarchés avant toute consultation de la population y compris le maire qui s'est ensuite désisté, faisant miroiter l'appât du gain (unique motivation), omettant de donner toutes les informations les plus tendancieuses comme celles des conditions et du coût du démontage des éoliennes. Utilisation par les promoteurs de toutes les méthodes possibles de désinformation. Argent public dilapidé au profit des promoteurs privés bâtissant des fortunes à l'étranger sur le dos du contribuable français. Aucune motivation écologique derrière ce projet. Évidence des retombées catastrophiques pour cause de gigantisme du projet et de sa dimension industrielle saute aux yeux de tous sauf pour ceux attendant des compensations financières.
@ N° 141	DORVAL Isabelle	La concertation avec la population a été quasiment nulle.
OBS ECR N° 15 TEG	BOITIAUX Pascal	Réside la commune la commune de Mignères soit-disant non concerné. Il n'a pas été consulté lors des réunions de concertation mais il apprend qu'une éolienne sera construite à environ 800m de sa propriété. Beaucoup de personnes à Mignères auraient dû être consultés sur ce projet. Habitant le hameau Le Temple

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		au milieu de la campagne, il souhaite avoir de la tranquillité et de la sérénité. Des pales passant devant un lever de soleil n'est pas mon souhait.
CD N° 17 CTE et @ N° 153	BRUNET Gilles	A eu connaissance d'un, projet éolien en 2018 portant sur 20 machines de 180m, annonce faite par le maire de l'époque en compagnie de 2 techniciens pro-éoliens. L'ancien maire avait participé à la création de ce parc en catimini en organisant plusieurs réunions avec les agriculteurs et propriétaires fonciers. En 2009, le conseil municipal avait exprimé son opposition aux éoliennes. L'ancien maire avait reconnu avoir une ou plusieurs éoliennes sur son terrain.
CD N° 21 CTE	MONDANI DE ROCHELY Isabelle	Eudes et impact réel désastreux, écoute des riverains et ressenti bafoués, entêtement à faire passer de force ce qui abîme et démoli.
CD N° 9 GON	TOLLET-TEMPIER Corinne	Le dossier de demande environnementale des promoteurs présente des insuffisances et de nombreuses irrégularités devant conduire l'Autorité à rejeter ce projet au risque de se rendre complice. Les tableaux concernant les capacités financières des promoteurs éoliens sont illisibles

#### *17/ - Choix de la ZIP*

@ N° 18	LEFEVRE Marie	ZIP : surface étroite et exiguë proche des nombreux hameaux habités – Oiseaux migrateurs se posant à l'aller comme au retour dans la ZIP en nombre considérable
@ N° 29	GAILLARD Florian	Comment un tel projet peut s'implanter dans un espace aussi réduit – Selon le SRCE de la Région Centre, la ZIP est située dans un corridor écologique à préserver avec la présence de 2 cours d'eau : le Fusain et le Petit Fusain
@ N° 37	SAUVAGE Michel	15 éoliennes concentrées sur un territoire très restreint délimité par les 3 villages directement concernés et venant s'ajouter à celles déjà installées ou en projet
@ N° 58	TERREAUX Claude	Inquiétant pour les personnes habitant à proximité du site envisagé
@ N° 96	BRECHEUX-LIORET Denise	Bien y avoir d'autres lieux pour installer des éoliennes sans les coller aux habitations et nous pourrir la vie et la santé.
CD N° 17 CTE et @ N° 153	BRUNET Gilles	Le terrain présente une particularité pouvant entraîner effondrement d'une ou plusieurs éoliennes.
CD N° 18 TEG et @ N° 172	WOEHRLE Françoise	L'étude d'impact ne fait pas état de prospections permettant d'identifier d'autres sites possibles pour conduire un projet de même nature et de comparer les impacts respectifs. On constate que le choix de

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		localisation du projet n'apparaît pas issu d'une véritable analyse des alternatives à l'aménagement proposé. Les choix retenus ne permettent pas de considérer que la démarche d'évitement a été suffisante.

<i>18/ - Divers</i>		
@ N° 5	BRUSSOL Jean-Pierre	Oui pour les énergies renouvelables mais pas intermittentes ou erratiques (plaie pour le réseau électrique)
@ N° 6	MOLINA Dominique	Se concentrer sur la filière nucléaire plus efficace et abandonner l'éolien.
@ N° 49	SAUVAGE Valérie	Surprise de voir des avis favorables sur le projet émis par les constructeurs d'éoliennes ou par des associations pro-éoliennes non situés dans le Loiret. Vérifier identité des personnes ou usurpations d'identité ?
@ N° 55	BOUDIER Françoise	Hypothèse du promoteur : 28% de facteur de charge alors que RTE donne 23%. Comment faire confiance au business plan du promoteur
@ N° 60	J VAN VOLLENHOVEN Radinck	Études critiques à l'égard des éoliennes . Aucune communauté en dehors des villes n'est favorable à de tels projets devant conduire à un rejet par les autorités. Ne pas suivre l'exemple de l'Allemagne ou l'Energiewende a été un échec lamentable. Pourquoi aucune éolienne dans le bois de Boulogne ou le Champ de Mars ? C'est là que l'électricité est consommée. Faire marche arrière et investir plutôt dans des projets de bon sens comme l'isolation des bâtiments et de vraies solutions pour le transport que dans la décarbonisation d'une électricité déjà décarbonnée.
@ N° 65	COUPRY Perrine	Les participants de près ou de loin à ces projets ne respectent pas le principe de précaution
@ N° 69	MEISONNIER Martine	13 éoliennes d'un coup à tous ces braves gens : il fait bon vivre en France quand on est promoteur éolien et que ces politiques à courte vue laissent le champ libre à tous les excès. Diverses questions posées directement aux commissaires-enquêteurs : QUESTION 1 : Est ce que les dossiers ne comportent pas d'erreurs de calcul et de mesures répondant bien à la totalité des conditions prévues par la loi et que les informations redondantes qu'ils contiennent sont bien valides ? QUESTION 2 : Pouvez-vous confirmer que toutes les autorisations (aux autorités militaires et civiles) ont bien été demandées et accordées ? QUESTION 3 : Est ce que les garanties financières sont suffisantes pour autoriser un tel projet et procéder au moment voulu au démantèlement du site ? QUESTION 4 : Evoquez-vous les nombreuses nuisances et les problèmes de santé sur les humains et les animaux dans l'étude en invoquant le principe de précaution ?

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		QUESTION 5 : Est-ce qu'un dédommagement est prévu pour la dévaluation immobilière des maisons et des terrains impactés par les 13 éoliennes ?
@ N° 70	VASSARD	Contributeur se joignant aux habitants voisins de la zone industrielle des Genévriers
@ N° 73	TALON François	Président de l'Association la Croisée des Vents. A fait annuler, malgré 3 enquêtes publiques, un projet de 5 éoliennes porté par la Compagnie des Vents se comportant de façon mafieuse et acquérant de l'argent en se disant écolo.
@ N° 74	BUTRE Jean-Louis	Est étonné de n'avoir pas de réponse à son mail date du 8 mai 2023 demandant à Madame la Préfète que l'enquête publique dure 36 jours à compter de la mise en ligne permettant de pouvoir lire l'intégralité des dossiers (Cf @ N° 44). Pour ce contributeur il serait normal que les services de l'État s'estiment dispensés d'examiner sa demande faire dans un cadre légal et dans le souci de faire respecter l'accès à l'information et à la participation du public. Sans réponse : le contributeur informera ses avocats et envisagera d'autres procédures.
@ N° 76	MEISONNIER Martine	Ne voyait pas apparaître sa précédente contribution (Cf @ N° 69)
@ N° 77	LOGEAY Yves	Des personnalités ont écrit en 2020 une lettre ouverte au Président de la République. Après avoir dressé un constat des implantations, ces personnalités demandent à mettre un terme à l'implantation des éoliennes concernant et chagrinant au premier chef la France Rurale. Contributeur citant ensuite des articles de l'Académie des Sciences d'avril 2017, de l'Agence Internationale de l'Energie, des propos du président de la Commission de Régulation de l'électricité devant la commission d'enquête parlementaire de 219, du rapport de la cour des comptes sur l'aspect économique. Ces deux commissions concluent que la filière éolienne avant pénalisé en 2019 la France de 7 milliards d'euros par des taxes et avait renchéri les tarifs de l'électricité de 35%. Depuis la parution de ces rapports, le bilan ne s'est pas amélioré puisque la politique de développement des éoliennes intermittentes s'est poursuivie.
@ N° 83	LIORET Sylvie	L'enquête publique ne sert à rien puisque tout est déjà décidé par contre nous les pauvres riverains nous allons souffrir. Lors de la première réunion, a été surprise d'apprendre que l'électricité ne pouvait pas se stocker
@ N° 84	CIECHANOWSKI Ladislav	Gaspillage d'argent doublé d'une mauvaise foi de la soi-disant politique verdissante de notre Gouvernement. Corruption passive par le lobby verts et la Finance ne s'intéressant qu'aux profits, à leurs actionnaires et leur cotation en bourse en se fichant de toute considération dite écologique.
@ N° 96	BRECHEUX-LIORET Denise	Très dommageable de ne pas pouvoir stocker l'électricité

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
@ N° 95	ZELLER Christophe	<p>Les éoliennes E7 et E8 sont le long d'une route très fréquentée relie les communes de Courtempierre et Treilles en Gâtinais.</p> <p>Les éoliennes prennent feu : 20/03/2023 à CHATENAY (28) – en Vendée – le 25/08/2022 dans un champ de Coole (51) – 05/08/2022 à BOURBRIAC (22) près de GIUNCAMP.</p> <p>Les pâles se détachent et se coupent en deux : 10/05/2023 sur la commune de JAZENEUIL – 04/12/2021 dans la Creuse – 27/06/2020 à PLENET (22).</p> <p>Si une voiture venait à passer ? Qui prendrait la responsabilité d'accorder un permis d'ériger ? On peut s'interroger sur les motivations des promoteurs de faire des propositions susceptibles de mettre en danger la vie d'autrui.</p>
@ N° 98bis	ANDRASIK Véronique	<p>La base ARIA (Analyse, Recherche et Information sur les les Accidents) répertorie les incidents ou accidents qui ont, ou auraient pu porter atteinte à la santé ou à la sécurité publique ou à l'environnement. L'article L.312-1-1 du Code des Relations entre le Public et l'Administration dispose que les administrations ont l'obligation de publier en ligne les données mises à jour de façon régulière dont la publication présenter un intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental.</p> <p>L'article L300-4 du CRPA ajoute que les données doivent être publiées dans un standard ouvert, aisément réutilisable et exploitable par un système de traitement automatisé.</p> <p>ARIA recense 54 000 accidents ou incidents en France ou à l'étranger. La base de données ARIA, recensant 2 000 accidents ou incidents par an, n'est pas à jour. Les services du ministère de la transition écologique sont incapables de s'assurer de la remontée par les contributeurs (SDIS, DREAL, DGRP, organisations professionnelles ...) de tous les incidents et accidents dans les délais impartis.</p> <p>L'association CDC 52 - adhérente de la Fédération Environnement Durable - tient à jour un inventaire et constate un écart important entre la base ARIA et la réalité. Si c'est le cas dans le Loiret : risque d'engagements de recours et de poursuites.</p>
@ N° 99	ARNOULD Anne	<p>Vous avez donné un avis favorable au projet de Schéma Régional de Cohérence Écologique du Centre. Dans les trois villages concernés par ce projet, il se dit que vous avez été choisis sur mesure pour donner un avis favorable au projet des Genévriers quelque soit les doléances et les oppositions des habitants et quel que soit les avis et dossiers documentés.</p> <p>Mme la Préfère récemment nommée a été désignée sur mesure pour son engagement pro-éolien afin de faire passer ce projet.</p> <p>Peu d'espoir que les français de cette région mettent dans le processus démocratique. Ils sont déjà surs de ne pas être entendus et d'être les victimes impuissantes de décisions graves.</p> <p>La démocratie n'est pas morte dans notre pays : démonter que ce sont là de mauvais procès en n'acceptant</p>

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		<p>pas ce projet.</p> <p>L'opposition au projet des Genévriers est massive, même si les habitants ne s'expriment pas, contrairement à ce qu'affichent certains élus ou propriétaires terriens locaux.</p> <p>L'électricité est destinée au secteur géographique de Montargis au lieu d'en procurer aux habitants locaux : nuisances à subir par les riverains des trois villages, aux montargois l'électricité à dépenser.</p> <p>Venant depuis de nombreuses années dans le secteur de Courtempierre, je n'y mettrai plus les pieds si ce projet se concrétise.</p> <p>Garder votre libre arbitre et prendre en considération les préjudices infligés aux habitants excédés par ce projet inutile et nuisible.</p>
@ N° 103 et @ N° 123	RECEVEUR Claude	<p>Les contributions déjà émises omettent un supplémentaire concernant la cybersécurité de l'installation et par la suite la souveraineté énergétique. On ne trouve pas dans le dossier d'enquête publique une étude de risques au sujet de la protection contre les cyberattaques. Jonction d'un document relatant des incidents relevés sur le site ARIA (Cf @ N° 103 – PJ).</p>
@ N° 109	OUAJJOU Sophia	<p>Essentiel d'évaluer attentivement les avantages et les inconvénients du projet d'implantation d'un parc éolien à Courtempierre, Treilles en Gâtinais et Gondreville la Franche.</p>
@ N° 103	RECEVEUR Claude	<p>Je reposte ma contribution, car la pièce jointe n'apparaît pas dans ma communication initiale du 17/05/2023 à 17h58 publiée sur le site internet (CF @N° 103 ci-dessus)</p> <p><u>PJ</u> : Souveraineté nationale et cyberattaques : avec la guerre en Ukraine, les éoliennes ont été touchées par une cyberattaque satellite, notamment en Allemagne, en Belgique et en France (faits référencés sur le site de l'ARIA la référence du retour d'expérience sur accidents technologiques de l'Etat.</p>
@ N° 147	KATIRENKO Sacha	<p>Je ne suis par conséquent pas du tout opposé aux énergies renouvelables. En revanche, la massification des parcs éoliens n'est pas une solution à long terme car les émissions de CO2 nécessaire à leur réalisation sont énormes, de l'extraction des minerais jusqu'à leur démantèlement. De plus, il semble qu'il n'y ait aucun plan national raisonné et raisonnable qui permettrait un partage équitable des inconvénients éoliens sachant que l'ensemble est laissé uniquement aux initiatives du secteur privé avec toutes les dérives qui vont de paire.</p>
@ N° 150	Anonyme	<p>Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint notre contribution "trouble anormal de voisinage" sur le dossier les Genévriers (Cf @ N° 150 – PJ La procédure en trouble anormal -TAV)</p> <p>Nous pensons que les chiffrages de ce dossier sont plus que fantaisistes et ne peuvent retenir votre attention.</p>

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		<p>Par ailleurs, sur le dernier projet de Sceaux du Gâtinais, il a été demandé l'avis des communes dans la zone des 6 km et plusieurs communes se sont manifestées négativement à l'instar de la commune de Château-Landon.</p> <p>L'enquête publique a émis un avis négatif sur le projet de Sceaux-en-Gâtinais.</p> <p>Or, sur le projet les Genévriers, cela n'a pas été mis en œuvre. Pourquoi deux poids deux mesures ? N'est ce pas discriminatoire ?</p> <p>On notera que les Conseils municipaux de Courtempierre et de Treilles-en-Gâtinais ont émis un vote défavorable à l'unanimité sur le projet les Genévriers. On peut considérer que les élus municipaux ont manifesté ainsi de façon formelle l'avis des populations.</p>
@ N° 163	BRUNET Gilles	<p>Je constate que sur ce site: <a href="https://www.loiret.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-et-risques/Risques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-I.C.P.E.-et-autorisation-unique/Dossiers-d-ICPE-et-dossiers-d-autorisation-unique-en-cours/Autorisations-ICPE-et-autorisations-unique/PARCS-EOLIENS-DES-GENEVRIERS-a-COURTEMPIERRE-TREILLES-EN-GATINAIS-et-GONDREVILLE-ENQUETE-UNIQUE">https://www.loiret.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-et-risques/Risques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-I.C.P.E.-et-autorisation-unique/Dossiers-d-ICPE-et-dossiers-d-autorisation-unique-en-cours/Autorisations-ICPE-et-autorisations-unique/PARCS-EOLIENS-DES-GENEVRIERS-a-COURTEMPIERRE-TREILLES-EN-GATINAIS-et-GONDREVILLE-ENQUETE-UNIQUE</a></p> <p>Les avis laissés par tous les citoyens ne sont pas lisibles sur mon écran d'ordinateur de la maison. En effet, les textes sur leur partie droite sont amputés d'un quart. Je ne connais pas la raison et ne sais pas comment y remédier,</p>
@ N° 167	SCI.CEZAM7	<p>Le contributeur émet un certain nombre de considération sur le volet FINANCES concernant le parc éolien Les Genévriers. Dans ce volet, après avoir émis une note préliminaire, il pose un certain nombre de questions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Qui sont les pétitionnaires ?</li> <li>- Comment les services de l'Etat peuvent-ils accepter une telle absurdité et négliger le non respect du principe de prudence prévu par l'article L123-20 du Code du Commerce ?</li> <li>- Un certains nombre de questions posées à Messieurs les commissaires-enquêteurs qui seront étudiées avec attention, à Madame la Préfète, au pétitionnaire, au commissaire aux comptes, au CAC.</li> </ul> <p>Il a été joint en annexe une documentation concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le dépôt des comptes au greffe,</li> <li>- l'exception au droit d'user de la confidentialité des comptes</li> <li>- les risques liés au défaut de dépôt des comptes annuels</li> <li>- la dissolution des sociétés</li> <li>- le démantèlement</li> </ul>

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- le plan d'affaires</li> <li>- la question du démantèlement</li> <li>- la synthèse des observations du plan d'affaires</li> <li>- l'avenir du parc éolien</li> <li>- la loi SAPIN II</li> </ul> <p>Le contributeur termine par des observations finales.  Parmi les « défaillances » relevées et les questions posées, certaines relèvent du pénal, d'autres des abus financiers (dont certains aux dépens de l'État français et d'autres aux dépens des contribuables), d'autres d'abus de confiance, et enfin de risques, à terme, de troubles à l'ordre public.  Le plan d'affaire n'incite pas à la confiance et préfigure de futures anomalies comptables, telles que le fonctionnement permanent avec des capitaux propres négatifs, l'absence de provisions pour démantèlement, le mélange des subventions avec les ventes que la Cour des Comptes, avertie, dénonce.  Enfin, le Conseil Constitutionnel vient de retoquer la loi sur les énergies renouvelables :  «Les articles 46, 48, 49, 55, 65, 79, 94, 97, 111, 113 et 115 de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables sont contraires à la Constitution.»  Ce contributeur a remis à la suite le même document puis l'a remis en pièce jointe.</p>
@ N° 174	PASQUIER Magalie (AIRE 45)	Cf @ N° 174 – PJ Il semblerait qu'il ait, donc, un potentiel conflit d'intérêt entre Paul Neau, membre de Négawatt, lobbyiste pour les énergies renouvelables et directeur du bureau d'études Abies en charge de l'étude d'impact du projet éolien des Genévriers.
@ N° 177	Conseil municipal de TREILLES EN GATINAIS	Le Conseil municipal regrette vivement que ne puisse être appliqué un principe de précaution (demandé lors de la rédaction du PLUI) imposant un calcul Hx10 pour la distance minimale d'implantation par rapport aux habitations. Le conseil municipal déplore que Jusqu'à présent, les prévisions du SCOT concernant les éoliennes (22) soient concentrées sur le territoire de la CC4V. Cela paraît assez inégalitaire.
OBS ECR N° 2 CTE	PINEL Geneviève et FONTANAROSA Patrice	Dépôt dossier : Un patrimoine au service du Grand Paris face au projet éolien de Courtempierre, Treilles et Gondreville (Cf CD N° 5 CTE – Association Protection des Territoires du Gâtinais)
OBS ECR N°3 CTE	THOMAS Ghislain	Dépôt document (Cf CD N°6 CTE)
OBS ECR N°4 CTE	MASSON Jocelyne	Dépôt dossier « Oiseaux » (Cf CD N° 7 CTE – Association Protection des Territoires du Gâtinais)
OBS ECR N°5 CTE	HEIL Dominique	Dépôt courrier (Cf CD N° 8 CTE)

<b>REFERENCE OBSERVATIONS</b>	<b>AUTEUR DE L'OBSERVATION</b>	<b>ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS</b>
OBS ECR N°6 CTE	DUGUE Philippe	Dépôt courrier (Cf CD N° 9 CTE)
OBS ECR N°7 CTE	COMBY Didier	Dépôt dossier : Contraintes imposées sur les sols (Cf CD N° 10 CTE - Association Protection des Territoires du Gâtinais)
OBS ECR N°8 CTE	LELIEVRE Monique	Dépôt dossier (Cf CD N° 11 CTE)
OBS ECR N°9 CTE	PITREY Gino	Dépôt pétition (Cf CD N° 12 CTE - Association Protection des Territoires du Gâtinais)
OBS ECR N°10 CTE	BACHIR Antoni et Aleksandra	Totalement opposé au projet mais n'a pas déposé de dossier bien que cela soit indiqué « Nous avons déposé d'un courrier ». Au cours de la permanence, M. BACHUR a signifié au commissaire-enquêteur qu'il voulait dire avoir remis un formulaire de pétition ou une lettre à l'association Protection des Territoires du Gâtinais.
OBS ECR N°11 CTE	JENAR Corinne	Dépôt courrier (Cf CD N° 13 CTE)
OBS ECR N°12 CTE	Famille RABON	Dépôt courrier (Cf CD N° 14 CTE)
OBS ECR N° 13 CTE	JACOB Philippe	Dépôt documents (Cf CD N° 15 CTE – Association STOP AUX EOLIENNES)
OBS ECR N° 16 CTE	AZEMAR Christine	Dépôt courrier (Cf CD N° 16 CTE)
OBS ECR N° 16bis CTE	AZEMAR Denise	Dépôt courrier (Cf CD N° 16bis CTE)
OBS ECR N° 1 TEG	PINEL Geneviève et FONTANAROSA Patrice	Dépôt dossier : Approvisionnement en eau potable menacé par le projet éolien (CF CD N° 1 TEG – Association Protection des territoires du Gâtinais)
OBS ECR N° 2 TEG	GAILLARD Véronique	Dépôt dossier : Le conseil municipal de Courtempierre face au projet éolien (Conseil municipal jusque mai 2018 – Cf CD N° 2 TEG – Association Protection des Territoires du Gâtinais)
OBS ECR N° 4 TEG	PONTLEVE Emmanuel	Remise pétitions contre les éoliennes et un dossier représentant les propriétaires exploitants ou exploitants seuls ou propriétaires non exploitants (Cf CD N° 10 TEG)
OBS ECR N° 5 TEG	BEAULIER Josyane	Remise d'un courrier (Cf CD N° 11 TEG)
OBS ECR N° 6 TEG	LEFEVRE KATIRENKO	Remise d'un dossier sur les questions sur le démantèlement et le récapitulatif des dossiers remis.

<b>REFERENCE OBSERVATIONS</b>	<b>AUTEUR DE L'OBSERVATION</b>	<b>ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS</b>
OBS ECR N° 8 TEG	SUBIAS Elyane SUBIAS Patrick PETITALOT Muriel	Remise d'un courrier cosigné par les trois personnes (Cf CD N° 16 TEG)
OBS ECR N°12 TEG	TEMPIER Eric TOLLET C.	Remise d'un exposé (Cf CD N° 20 TEG)
OBS ECR N° 13 TEG	PINEL Geneviève PINEL Mireille	Remise d'un courrier (Cf CD N° 21TEG)
OBS ECR N° 14 TEG	BIQUET Linda GALLET Richard BOITIAUX Pascal	Remise de deux documents (Cf CD N° 23 TEG et CD N° 24 TEG)
OBS ECR N°1 GON	TEXIER	La commune de Gondreville qui souhaite élargir son lotissement en implantant des éoliennes de 200m de haut applique une curieuse méthode. Notre commune est loin d'être un modèle environnemental.
OBS ECR N°7 GON	BIQUET Linda	Le maire n'a jamais consulté les administrés et nous impose son choix. Les propriétaires terriens nous imposent également leur choix dictés par une question financière. De quel droit ?
CD N° 8 CTE	HEIL Dominique	Conséquences sur la commune suffisamment explicitées par notre association pour que ce projet ne voit pas le jour.
CD N° 14 CTE	Famille RABON	Impact sur les ondes hertziennes. Projet générant des tensions dans la population et dans le rapport entre les collectivités.
CD N° 16 CTE	AZEMAR Christine	Demande à ce que la situation locale et sa situation personnelle (identique à plusieurs autres personnes) soient prises en considération pour un avis défavorable à ce projet absurde et nocif pour la région et des habitants.
CD N° 16bis CTE	AZEMAR Denise	Nombreux sont ceux de COURTEMPIETTE qui ne viendront pas par manque de courage, de volonté, de temps mais qui sont totalement opposés à la construction des éoliennes
CD N° 17 CTE et @ N° 153	BRUNET Gilles	La MRAe du 23 février est étrangement silencieuse sur les poches karstiques, la présence d'oiseaux apparaissant bien dans les dossiers de l'association PROTEG. <u>Le contributeur a ensuite dressé les aspects de l'éolien en France (Cf synthèse ci-après)</u> Il est important de souligner que la production d'électricité en France est déjà décarbonée à 92% depuis plusieurs années. Malgré cela, les promoteurs, l'Etat et les médias continuent de promouvoir l'énergie éolienne. Cependant, quelle innovation majeure pourrait rapidement rendre obsolète les éoliennes.

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		<p>Les promoteurs VSB et INTERVENT avancent que chaque éolienne produire annuellement 14 206 mWh mais est ce une estimation crédible. Aucune machine ne peut maintenir sa puissance de départ pendant 21 ans même avec une maintenance régulière. Elle pourrait diminuer de 20% après 11 ans d'utilisation en raison de l'usure des matériaux. Et aussi le poids des insectes, des milliers par an et des millions en quelques années s'écrasant sur les pâles qui en augmente le poids selon une étude alla mande de 2019.</p> <p>Il est difficile de croire à une augmentation de la production de 243% en seulement 7 ans. Il est raisonnable de douter de la fiabilité de l'estimation de production des éoliennes des Génévriers. Le rendement ne tiendrait compte que des chiffres théoriques de production, probablement surévalués par les promoteurs éoliens. Le parc éolien des Génévriers ne permettrait d'alimenter que 6 267 personnes en moyenne annuelle soit 14 206 MWh / 2,3MWh (les 130 640 habitants sont largement surestimés). Ceci démontre l'absurdité financière de ce projet. Est-il acceptable que l'énergie électrique, une ressource essentielle pour l'humanité, soit confiée à des entreprises privées ne poursuivant qu'un objectif de profit maximal, peu importe les conséquences environnementales et sociales ?</p> <p>L'impossibilité de générer la fréquence de 50MHZ, vitale pour nos appareils, fera sauter tous les appareils électriques et causera des centaines de morts et entraînera des milliards de dégâts. Les conséquences : des secteurs entiers sans électricité pendant des semaines, voire des mois, et si c'est en hiver.</p> <p>Le coût pharaonique pour les citoyens et l'Etat pour une production minimale au vu des moyens mis en œuvre à terme : 35/40 millions de tonnes de béton à renouveler par quart tous les 20 ans, 40 000km de cuivre, la présence des métaux rares sont incontournables pour le fonctionnement des rotors et éviter leur coûteuse maintenance.</p> <p>L'absolue impossibilité physique de répondre aux engagements climatiques de 2030 et encore moins de 2050 par le seul éolien ou/et solaire. En 2021, l'éolien représentait 1,6% de notre consommation d'énergie primaire, et 7,9% de notre consommation d'énergie électrique, avec 8 000 à 11 000 éoliennes.</p> <p>La PPE (Politique Publique de l'Énergie) a des objectifs pour 2028 mentionnés dans un décret : avoir 33% de notre énergie primaire venant de l'éolien dans sa prévision, basse. La production s'élève à 1,6% en 2022 avec environ 10 000 éoliennes soit un total installé et raccordé de près de 21GW.</p> <p>21 HW pour 10 000 éoliennes donnent une puissance moyenne de 2,1MW. Dans la première estimation du PPE il faut produire 63GW en 2028. Selon des sources gouvernementales, 24 000 à 25 000 éoliennes seraient nécessaires. Il faut donc installer 3 700 éoliennes par an au cours des 5,5 années pour atteindre cet objectif. Actuellement 500 à 650 éoliennes sont installées chaque année.</p> <p>La priorité est de réduire notre empreinte carbone mais nous le faisons déjà depuis 1979 avec nos centrales nucléaires. Nous sommes loin, très Lpoing de l'Allemagne. Depuis 1995 et l'essor de l'éolien, il n'y a aucune baisse de CO2 se manifestant partout dans le monde. Même le Danemark, champion des énergies</p>

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		<p>renouvelables émet plus de CO2 que nous. Ne voulant pas du nucléaire, par manque de vent, ils se servent du nucléaire norvégien.</p> <p>Le mensonge systématique des promoteurs éoliens sur tous les chapitres, par exemple le cubage du béton. Le socle d'une éolienne terrestre nécessite 1 500 tonnes de béton dans le sol. En France on est plutôt sur 600 tonnes pour une éolienne de puissance de 2MW et 800 tonnes pour une machine de 3MW. Pour une éolienne de 2 MW, ce serait plus 900 et 1 200 tonnes (en fonction du terrain) et 1 800 tonnes pour celle de 3 MW.</p> <p>Pourquoi existe-il plus de 1 000 sociétés de promoteurs éoliens, ayant un capital social ridicule, faisant craindre le pire en cas de problème, comme le démantèlement ou un accident ? Comment fait une éolienne pour se positionner face aux vents ? Quelle puissance électrique faut-il pour que les pâles et le rotor de dizaines ou centaines de tonnes se positionnent face aux vents ?</p> <p>43 millions de tonnes dont on ne sait pas comment se fera leur recyclage avant 2030, recyclage qui n'a aucune filière dédiée à ce jour ? Aura-t-on enlevé les millions de tonnes de béton coulées entre 2000 et 2010 ? Le béton pollue les sols.</p> <p>On passe son temps à minimiser les faits sur les quantités de matière, l'emploi, la production, la rentabilité et le démantèlement.</p> <p>L'éolien ne pourra jamais atteindre les 100% d'électricité renouvelable en 2050 comme le prétendent certains organismes, association ou médias. Les éoliennes ne remplaceront jamais les énergies fossiles.</p> <p>Le contributeur demande à ce qu'une décision négative soit donnée pour ce parc monstrueux car l'éolien n'a rien à faire dans un bassin de vie de 22 000 personnes avec autant d'incertitudes techniques.</p>
CD N° 19 CTE	ZELLER Christophe	<p>3 dossiers de projets éoliens pour 15 aérogénérateurs (6 par dossier) sont présentés au lieu d'un seul à l'origine. L'objectif non officiel est de s'affranchir de la procédure d'appel d'offres obligatoire pour des parcs de plus de 6 machines, constitutif de vice de procédure. Madame la Préfète connaît certainement l'article 40 du Code Pénal stipulant que toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs.</p>
CD N° 20 CTE	ZELLER Christophe	<p>Les photomontages des promoteurs rapetissent les aérogénérateurs pour faciliter le niveau d'acceptation des populations locales. La supercherie se verra lors de l'installation. Demande aux commissaires-enquêteurs d'obtenir tous les éléments techniques pour s'assurer que les promoteurs sont respectueux. La hauteur va générer des troubles anormaux de voisinage donc demande de réparation.</p>

<b>REFERENCE OBSERVATIONS</b>	<b>AUTEUR DE L'OBSERVATION</b>	<b>ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS</b>
CD N° 21 CTE	MONDANI DE ROCHELY Isabelle	Nombreux maires et leurs administrés veulent contrer cette force qui leur est imposée par des décideurs avides et manipulateurs. Accidents possibles des pâles et motorisations. Si l'éolien est à envisager en des lieux de zones habitées, peuplées ou protégées, naturelles et remarquables : c'est hérésie intellectuelle et en dehors du bon sens commun. Doit-on accepter cette injustice flagrante, cette atteinte à la liberté et au respect de chacun ? C'est une agression terrible et pourquoi les citoyens sont si mal traités.
CD N° 22 CTE	MARDANI Serge-Pierre	Les troubles à l'ordre public est inhérent à ce type d'implantation.
CD N° 23 CTE	LE PIOUFF Daniel	Éolien et voltaïque : projets qui divisent
CD N° 24 CTE	VERMERSCH Sylvie, Laurent et Sarah	Ondes électromagnétiques sur les pales des éoliennes pouvant générer une perturbation des ondes hertziennes (radio, télévision, antennes de relais de téléphonie mobile, etc...)
CD N° 25 CTE	FROT Yvon Mr et Mme FROT Daniel	Climat de discorde depuis le début du projet. Le profit alléchant du projet ne concerne qu'une minorité détériorant la plénitude de la commune de Courtempierre. Un propriétaire a accepté l'implantation d'une éolienne sur une petite parcelle mais ce dernier vit à plus de 40 kms du village. « Quand on ne vit pas au même endroit, on ne vit pas la même chose ».
CD N° 11 TEG	BEAULIER Josyane	La majorité de la population est contre ce projet
CD N° 18 TEG et @ N° 172	WOEHRLE Françoise	Les porteurs de projet ont contacté le conseil municipal afin que ce dernier fasse des propositions de mesures d'accompagnement. Cela prouve que les porteurs de projet sont conscients des difficultés d'acceptation et des nuisances engendrées. Ces mesures d'accompagnement auraient du être intégrées au dossier et représenter un réel gain pour les habitants, un réel effort et un engagement pérenne de la part des porteurs du projet. Le conseil municipal déplore que les prévisions du SCoT concentrant les éoliennes soient concentrés sur la le territoire de la CC4V. Les recommandations du SCoT actuel indiquent une distance d'implantation supérieure à 4 fois la hauteur de l'éolienne par rapport aux zones habitées (soit au moins 800m) et 8 fois la hauteur de l'éolienne par rapport aux monuments historiques (soit 1 600m par rapport à l'église de Treilles). Pour quelles raisons la zone favorable au développement de l'énergie éolienne se concentre que sur la partie ouest des communautés de Communes CC4V, aglo et nord communauté des canaux et forêts en Gâtinais et est proscrit sur le restant du territoire du SCoT.
CD N° 20 TEG	TEMPIER Eric	Les tableaux financiers mis en ligne à la disposition des habitants sont illisibles ne permettant pas de se faire un avis objectif. On se demande si cela n'est pas volontaire pour détourner la réalité.
CD N° 21 TEG	PINEL Geneviève PINEL Mireille	Un projet éolien de cette ampleur a pu voir le jour sur notre commune pour satisfaire aux intérêts de quelques agriculteurs et pour certains d'entre eux élus ou anciens élus alors même que le population de

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		Courtempierre avait été appelée à donner son avis il y a quelques années, avis très majoritairement prononcé contre l'implantation de tout parc éolien sur son territoire (non à 76%)
CD N° 22 TEG et @ N° 180	BRUNET Gilles	<p><b><u>Liste des études :</u></b>  Études sur les effets sur la faune aviaire – Études sur les effets sur la faune terrestre – Études sur les effets acoustiques – Études sur les effets sur les écosystèmes marins – Études sur les effets socio-économiques.</p> <p><b><u>Les émissions sonores générées par les parcs éoliens</u></b></p> <p>1/ Étude de Pedersen et al. (2009) : examen des effets du bruit des éoliennes sur la santé humaine : les niveaux sonores élevés émis par les éoliennes peuvent entraîner des troubles du sommeil, des problèmes de santé mentale et des perturbations du bien-être des personnes vivant à proximité des parcs éoliens.</p> <p>2/ Etude de Shepherd et al. (2011) : évaluation des niveaux de bruit émis par des éoliennes terrestres et leur impact sur les riverains : le bruit des éoliennes peut être perçu négativement par certaines personnes, entraînant des troubles sur le sommeil, de l'irritabilité et d'autres effets sur la qualité de vie.</p> <p>3/ Étude de Michaud et al. (2016): examen des effets du bruit des éoliennes sur la qualité de vie des résidents vivant à proximité : les niveaux sonores élevés peuvent entraîner des effets indésirables, tels que des problèmes de sommeil, des troubles de l'attention et des impacts psychologiques négatifs.</p> <p>4/ Étude de Hänninen et al. (2019): évaluation des niveaux sonores émis par des éoliennes terrestres dans différentes conditions météorologiques : les niveaux sonores peuvent varier en fonction de la direction du vent et d'autres facteurs environnementaux, ce qui peut influencer les perceptions des riverains.paragraphe. Impacts des parcs éoliens sur la faune aviaire.</p> <p>5/ Étude de Loss et al. (2013) : examen des effets des collisions avec les éoliennes sur les populations d'oiseaux : des centaines de milliers à des millions d'oiseaux sont tués chaque année par les éoliennes aux États-Unis. Les oiseaux migrateurs, en particulier, sont considérés comme étant à risque élevé.</p> <p>6/ Étude de Everaert et Stienen (2015) : analyse des effets des parcs éoliens sur les oiseaux marins en mer du Nord : les oiseaux marins peuvent éviter les zones de parcs éoliens et modifier leurs trajectoires de migration pour éviter les risques de collision.</p> <p>7/ Étude de Smallwood et Thelander (2008) : évaluation des impacts des parcs éoliens sur les populations de chauves-souris : les chauves-souris peuvent</p>

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		<p>être victimes de barotraumatisme (blessures causées par les variations de pression) lorsqu'elles volent à proximité des éoliennes, ce qui peut entraîner leur mortalité.</p> <p>8/ Étude de de Lucas et al. (2012): examen des effets des parcs éoliens sur les oiseaux rapaces : certaines espèces de rapaces sont plus sensibles aux risques de collision en raison de leurs caractéristiques de vol et de leur comportement migratoire. et a tu connaissance des études du paragraphe 2</p> <p><b><u>Sur les impacts des parcs éoliens sur la faune marine.</u></b></p> <p>9/ Étude de Thompson et al. (2016): examen des effets des parcs éoliens offshore sur les mammifères marins tels que les dauphins et les baleines : les éoliennes peuvent entraîner des perturbations acoustiques et comportementales pour ces espèces, notamment des changements dans les schémas de migration et de communication.</p> <p>10/ Étude de Brandt et al. (2011) : évaluer l'impact des parcs éoliens offshore sur les poissons : les fondations des éoliennes peuvent servir d'habitats artificiels, attirant ainsi des espèces de poissons et favorisant la biodiversité marine. Cependant, des impacts négatifs tels que la perturbation des migrations et des zones d'alimentation ont également été observés.</p> <p>11/ Étude de Gill et al. (2016) : examiner les effets des parcs éoliens offshore sur les oiseaux marins : les éoliennes peuvent créer des barrières physiques pour les oiseaux en vol et augmenter les risques de collision. Cependant, ils ont également souligné que les effets dépendent de nombreux facteurs tels que la localisation du parc éolien, les trajectoires de vol des oiseaux et les mesures d'atténuation mises en place.</p> <p>12/ Étude de Wilhelmsson et al. (2006): évaluer les effets des parcs éoliens offshore sur les écosystèmes marins : les éoliennes peuvent agir comme des récifs artificiels, augmentant la diversité et l'abondance des organismes marins. Cependant, ils ont également souligné la nécessité d'évaluer attentivement les impacts potentiels sur les espèces et les habitats sensibles.</p> <p><b><u>Sur les impacts paysagers et visuels des parcs éoliens, voici quelques études qui se sont intéressées à ce sujet :</u></b></p> <p>13/ Étude de Devine-Wright et al. (2019) : examiner les perceptions esthétiques des parcs éoliens terrestres par les communautés locales : les opinions sur les impacts visuels des éoliennes peuvent varier en fonction des valeurs culturelles, des préférences</p>

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		<p>individuelles et de l'attachement à l'environnement.</p> <p>14/ Étude de Jobert et Laborgn e (2012): explorer l'acceptabilité sociale des parcs éoliens et leur impact sur le tourisme local : l'acceptation des éoliennes peut dépendre de la manière dont elles sont intégrées dans le paysage, ainsi que des bénéfices économiques et environnementaux perçus par la communauté.</p> <p>15/ Étude de Batel et Devine-Wright (2018) : examiner les réactions émotionnelles des individus face aux parcs éoliens terrestres : les émotions positives et négatives peuvent coexister, reflétant les différentes perceptions et attitudes des individus envers les éoliennes.</p> <p><b><u>Sur la dépréciation immobilières et impacts économiques.</u></b></p> <p>16/ L'Université de Californie (Berkeley) a mené une étude en 2013 intitulée "The Effect of Wind Power Facilities on Surrounding Property Values in the United States". Examiner les données de vente de milliers de propriétés résidentielles situées à proximité de parcs éoliens dans plusieurs États américains : la présence de parcs éoliens n'avait pas d'effet significatif sur la valeur des propriétés.</p> <p>17/ L'Université de Guelph au Canada a réalisé une étude en 2018 intitulée "Quantifying the impact of Wind Turbines on Residential Property Values in Ontario: A Spatial Hedonic Approach". Analyser les données de vente de propriétés résidentielles proches de parcs éoliens en Ontario : la proximité des éoliennes n'avait pas d'impact négatif significatif sur la valeur des propriétés.</p> <p>18/ Une étude réalisée en 2019 par l'Université de Reading au Royaume-Uni, intitulée "The Effect of Wind Turbines on Property Prices: Evidence from the IJK". Examiner l'effet des éoliennes sur la valeur des propriétés résidentielles au Royaume-Uni : il n'y avait pas de preuve statistique significative d'une dépréciation immobilière due à la proximité des éoliennes.</p> <p><b><u>Voici quelques exemples d'études qui ont suggéré une influence négative sur la valeur immobilière :</u></b></p> <p>19/ Une étude menée en 2012 par l'Université de l'Illinois aux États-Unis, intitulée "The Impact of Wind Power Projects on Residential Property Values in the United States: A Uulti-Site Hedonic Analysis" : il y avait une diminution de la valeur des propriétés situées à moins de 2 miles (environ 3,2 kilomètres) des éoliennes.</p> <p>20/ Une étude de 2014 réalisée par l'Université de Londres, intitulée "The Impact of Wind Farms on Property Prices: A Geographically Weighted Hedonic Pricing Model" : Examiner les données immobilières au Royaume-Uni : la présence de parcs éoliens avait un effet négatif</p>

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		<p>sur la valeur des propriétés voisines.Cependant, il convient de mentionner que certaines études européennes ont également signalé une éventuelle dépréciation immobilière liée aux éoliennes.</p> <p><u>Par exemple</u> :</p> <p>21/ Une étude réalisée en 2014 par l'Université de Rotterdam aux Pays-Bas, intitulée "The Effect of Wind Turbines on House Prices in The Netherlands" :</p> <p>il existait une corrélation négative entre la proximité des éoliennes et la valeur des propriétés résidentielles.</p> <p>22/ Une étude menée en 2016 en Allemagne par le Centre pour la recherche économique européenne (ZEW) et l'Université de Heidelberg, intitulée "Onshore Wind Energy and Tourism: Evidence from German Communities" :</p> <p>les éoliennes terrestres pouvaient avoir un impact négatif sur le tourisme et potentiellement sur la valeur des propriétés touristiques.</p> <p>23/ Une étude réalisée en 2011 par l'Université de Navarre en Espagne, intitulée "The Effects of Wind Farms on Property Values in Spain," :</p> <p>examiner l'effet des parcs éoliens sur la valeur des propriétés résidentielles en Espagne : il n'y avait pas de preuve statistiquement significative d'une dépréciation immobilière due à la proximité des éoliennes.</p> <p>24/ Une autre étude réalisée en 2015 par l'Université Polytechnique de Madrid, intitulée "Wind Farms and the Value of Residential Property: A Hedonic Price Analysis in the Spanish Market," a également conclu que la présence de parcs éoliens n'avait pas d'effet significatif sur la valeur des propriétés résidentielles en Espagne. Une étude publiée en 2014 par l'Université de Valence en Espagne, intitulée "Wind Farm Impact on Residential Property Values: A Spatial Difference-in-Differences Analysis," a analysé l'effet des éoliennes sur la valeur des propriétés résidentielles en Espagne. Les résultats ont indiqué une diminution statistiquement significative de la valeur des propriétés situées à proximité des parcs éoliens.</p> <p>25/ "Wind Farms and the Value of Residential Property: A Hedonic Price Analysis in the Spanish Market" - Université Polytechnique de Madrid (2015)</p> <p>26/ "The Effects of Wind Farms on Property Values in Spain" - Université de Navarre (2011)</p> <p>27/ "Wind Farm Impact on Residential Property Values: A Spatial Difference-in-Differences Analysis" - Université de Valence (2014)</p> <p>28/ "The Impact of Wind Turbines on House Prices in The Netherlands" - l'Université de Rotterdam, Pays-Bas (2014)</p> <p>29/ "The Effect of Wind Farms on Property Prices: A Geographically Weighted Hedonic Pricing Model" - Université de Londres, Royaume-Uni (2014)</p> <p>30/ "Onshore Wind Energy and Tourism: Evidence from German Communities" - Centre pour la recherche économique européenne (ZEW) et Université de Heidelberg, Allemagne (2016)</p>

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		<p>31/ "The Effects of Wind Turbines on Property Values: A Case Study in Sweden" – L'université de Stockholm, Suède (2013)</p> <p>"The Impact of Wind Farms on Residential Property Values in France" - Université Paris-Dauphine, France (2018)</p> <p>32/ Étude de Wolsink (2007) : évaluer l'impact des parcs éoliens sur la valeur des biens immobiliers à proximité : il existe peu de preuves solides d'une diminution significative de la valeur des propriétés en raison de la présence d'éoliennes, bien que des préférences individuelles puissent influencer les perceptions de la valeur. <u>Voici quelques études qui ont abordé ces aspects de manière critique :</u></p> <p>33/ Étude de Hattori et Tsuge (2015) : Examiner les impacts économiques des parcs éoliens sur les communautés locales au Japon : les effets économiques positifs, tels que la création d'emplois, peuvent être limités et dépendre de la taille du parc éolien et de l'intégration avec d'autres secteurs économiques.</p> <p>34/ Étude de Kahn (2013) : Analyser les impacts économiques des parcs éoliens terrestres aux États-Unis : bien que les parcs éoliens puissent générer des revenus pour les propriétaires fonciers et les collectivités locales, les effets sur l'emploi peuvent être limités en raison de la nature spécialisée des emplois liés à l'éolien.</p> <p><u>Sur les chauve-souris et insectes</u></p> <p>35/ Étude de Sovacool et Dworkin (2014) : examiné les impacts socio-économiques des parcs éoliens offshore au Royaume-Uni : malgré les bénéfices potentiels, tels que la création d'emplois, il peut y avoir des défis en termes d'externalités négatives, de partage des bénéfices et de manque d'implication des communautés locales.</p> <p>Étude de Hein et al. (2019) - "Large-scale wind farm development hinders growth of a forest-dwelling bat." : menée en Suède, examiner l'impact des parcs éoliens sur les populations de chauves-souris forestières : les parcs éoliens avaient un effet négatif sur la croissance et la survie des populations de chauves-souris concernées.</p> <p>36/ Étude de Rydell et al. (2010) - "Large-scale wind power in Sweden: A summary of impacts on wildlife." étude suédoise : évaluer les impacts des parcs éoliens sur la faune, y compris les chauves-souris et les insectes : les éoliennes peuvent causer des mortalités significatives chez les chauves-souris et peuvent également avoir des effets indirects sur les insectes en modifiant les conditions microclimatiques.</p>

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		<p>37/ Etude de Voigt et al. (20L2) - "The impact of wind energy on bats: A summary of what is known, and what needs to be known." étude menée en Allemagne :</p> <p>examiner l'impact des parcs éoliens sur les populations de chauves-souris : les chauves-souris sont particulièrement vulnérables aux collisions avec les éoliennes et les chercheurs ont recommandé des mesures d'atténuation pour réduire</p> <p>Étude de Arnett et al. (2008) - "Patterns of bat fatalities at wind energy facilities in North America." : étude menée aux États-Unis et au Canada :</p> <p>examiner les collisions de chauves-souris avec les éoliennes : les éoliennes peuvent entraîner des mortalités significatives chez certaines espèces de chauves-souris.</p> <p>38/ Étude de Baerwald et al. (2009) - "Barotrauma is a significant cause of bat fatalities at wind turbines." étude, également menée aux Etats-Unis :</p> <p>explorer les blessures internes subies par les chauves-souris en raison des changements de pression atmosphérique près des pales d'éoliennes : les lésions internes, appelées barotraumatismes, sont une cause importante de mortalité chez les chauves-souris à proximité des éoliennes.</p> <p>39/ Étude de Green et al. (2015) - "Insect abundance declines with greater residential proximity to high-capacity wind turbines." étude menée en Australie :</p> <p>examiner les effets des éoliennes sur l'abondance des insectes dans les environs : une diminution de l'abondance des insectes à mesure que la proximité des éoliennes augmentait.</p> <p><b><u>40.Sur les impacts climatiques</u></b></p> <p>41/ Keith, D.W., DeCarolis, J. F., Denkenberger, D. C., Lenschow, D.H., Malyshev, S. L., Pacala, S., &amp; Rasch, P. J. (2004). The influence of large-scale wind power on global climate. Proceedings of the National Academy of Sciences, 101(46), 16115-16120.</p> <p>42/ CEA(2017). L'impact du climat sur le secteur de l'énergie.  <a href="https://www.cea.fr/comprendre/Pages/energies/essentiel-sur-impact-climat-sur-lenergie.aspx">https://www.cea.fr/comprendre/Pages/energies/essentiel-sur-impact-climat-sur-lenergie.aspx</a></p> <p>43/ Futura Sciences (20i8). Changement climatique : les fermes éoliennes contribuent-elles vraiment à réchauffer la planète ? <a href="https://www.futurasciences.com/planetelactualites/developpement-durable-changement-climatique-fermeseoliennes-contribuent-elles-vraiment-rechauffer-planete-3-8486/">https://www.futurasciences.com/planetelactualites/developpement-durable-changement-climatique-fermeseoliennes-contribuent-elles-vraiment-rechauffer-planete-3-8486/</a></p> <p>Si mes informations sont exactes, il existe 43 études provenant de différents pays qui suggèrent que les éoliennes posent plus de problèmes que d'avantages pour l'environnement. Ces études ne sont pas exhaustives, mais elles soulignent des préoccupations significatives. Il est temps que nos décideurs prennent en compte ces éléments, surtout dans un pays qui est considéré comme l'un des plus décarbonés</p>

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		<p>en termes de production d'électricité.</p> <p>Il est important que les décideurs évaluent attentivement ces études et les prennent en considération lors de la formulation de politiques énergétiques et environnementales. Cela leur permettra de comprendre les implications environnementales potentielles des parcs éoliens massifs et d'adopter des approches équilibrées qui tiennent compte des impacts sur l'environnement, la faune, les écosystèmes et les communautés locales.</p> <p>Il est également essentiel de continuer à promouvoir la recherche scientifique indépendante et approfondie pour mieux comprendre les effets des éoliennes sur l'environnement. Cela permettra d'améliorer notre compréhension des impacts potentiels et de prendre des décisions éclairées pour un développement énergétique durable.</p> <p>Cordialement Gilles Bunet</p>
CD N° 24 TEG	BIQUET Patrick et Linda TEXIER Pierre et Francine GALLET Richard et Christine	<p>Un certain nombre de documents engageant les communes ont été proposés par les promoteurs aux mairies de Courtempierre et de Treilles. Il s'agissait de propositions de conventions qui ont fait l'objet de délibérations dans les communes engageant celles-ci sur le plan financier et des contraintes environnementales pour des décennies.</p> <p>La commune de Gondreville a sans doute été dans la même obligation de réaliser ces délibérations obligatoires et contractuelles sur les thèmes du démantèlement en fin de contrat d'exploration, et d'utilisation des chemins communaux. Nous pensons qu'une convention d'utilisation des chemins ruraux gérés par l'AFR de Gondreville a également été proposée à la signature de son président. Le Collectif des Genévriers sollicite de Monsieur le maire et de son secrétariat la production des copies de documents afférents aux conventions attestant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des convocations officielles du conseil municipal ayant à l'ordre du jours les délibérations sur le démantèlement et les accords sur l'utilisation des chemins ruraux,</li> <li>- des comptes-rendus des délibérations et les résultats des décisions prise et communiquées aux pétitionnaires du projet éolien dans les délais de réponse de 45 jours impartis par les règles de la convention,</li> <li>- des convocations et délibérations du même ordre sollicités auprès de l'Association Foncière de Gondreville pour l'utilisation des chemins,</li> <li>- la liste des conseillers présents lors des délibérations.</li> </ul> <p>La non réponse des communes à ces demandes de signatures de conventions dans un délai de 45 jours entraînant une acceptation tacite des propositions produites dans leurs textes, Monsieur le maire voudra bien nous préciser, dans le cas où il aurait préféré cette forme d'acceptation, nous confirmer l'engagement de la commune sur ces différents points.</p>

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
CD N° 6 GON	LE PIOUFF Daniel	Éolien et voltaïque : projets qui divisent
CD N° 9 GON	TOLLET-TEMPIER Corinne	<p><u>Réponses du pétitionnaire à l'avis de la MRAe :</u>  Paysage et patrimoine : impossible d'effacer totalement son impact visuel. Le but est ainsi d'apprendre à vivre avec ces nouveaux éléments. Comparer des routes, véhicules, hangars avec des machines presque aussi hautes que la Tour Montparnasse est absurde.  Notre regard oit être positif si nous sommes conscients du bénéfice qu'il nous apporte. Le seul bénéfice est financier au seul profit des porteurs du projet, aux communautés de communes, aux propriétaires terriens et à certains maires favorables à ce projet mais en aucun cas aux habitants concernés.</p> <p><u>La non maîtrise du foncier :</u>  Les chemins d'accès aux éoliennes empruntent des chemins agricoles dont on ne sait pas de quels chemins il s'agit et que les maires de TREILLES et COURTEMPIERRE n'ont pas donné leur accord pour utiliser les chemins AFR. Interrogation sur la signature du président de l'AFR de Courtempierre donnant son accord sans y être autorisé, sans en avoir débattu et sans validation des adhérents.  L'éolienne E11 est la ^plus proche epuis le village de TREILLES EN GATINAIS. La supprimer engendrera une nette augmentation de l'acceptation du projet. C'est un mensonge car les habitants de cette commune sont défavorables au projet dans son ensemble. La contributrice propose un sondage traçable et vérifiable afin que Madame La Préfère ait un avis précis de la population sur ce projet. Il ne faut pas sous-estimer le clivage dans nos villages entre quelques propriétaires terriens et tous les habitants des villages.</p>

### **19/ - AVIS DEFAVORABLES**

@ N° 1	Mme et Mr BERRUET	Contre le projet de parc éolien sur les communes de TREILLES EN GATINAIS et limitrophes
@ N° 2	BILLARD Guillaume et Mme LUCAS	Refus de l'installation d'un parc éolien sur les territoires des communes de Courtempierre, Treilles en Gâtinais et Gondreville la Franche
@ N° 3	P. GRIMAUD	Halte au massacre
@ N° 4	RAMBAUD Fiona	Contre tout installation d'éolienne
@ N° 5	BRUSSOL Jean-Pierre	Ne pas abîmer le Gâtinais avec des éoliennes
@ N° 6	MOLINA Dominique	Avis défavorable
@ N° 7	REGNAULT Eric	Non catégorique
@ N° 8	HELLE Béatrice	Opposition à l'implantation des éoliennes – Fait partie association Collectif 62314 dans le Pas-de-Calais

<b>REFERENCE OBSERVATIONS</b>	<b>AUTEUR DE L'OBSERVATION</b>	<b>ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS</b>
@ N° 9	GUYON Emilia et Rémi	Avis défavorable
@ N° 11	SCALABRE Aude	Opposée au projet
@ N° 12	PUY-MONTBRUN Patrice	Opposition au projet éolien
@ N° 14	PILVEN Jean-Marc	Opposé au projet
@ N° 16	MANCHON Olivier	Annuler ce projet stupide
@ N° 18	LEFEVRE Marie	Opposée au projet
@ N° 20	GUEDRE Michel	Refus de l'installation d'un parc éolien sur les territoires des communes de Courtempierre, Treilles en Gâtinais et Gondreville la Franche
@ N° 21	PATHE Alain	Rejet du projet de Courtempierre
@ N° 22	GAILLARD Jean-Marie	Défavorable - Document joint agrémenté de plusieurs photos
@ N° 24 et @ N° 24bis	ANDRE Myriam et Philippe	Absolument opposés au projet
@ N° 26	DE ROFFIGNAC A. -	NON Présidente de l'ADCT : Association de Défense de la Campagne Trunoise
@ N° 27	NAUNDIN Magalie BLAIN Frédéric	Contre le parc éolien – Désirent préserver leur cadre de vie et la santé dans un environnement sain et paisible.
@ N° 28	MASSON Jean-Paul et Jocelyne	Contre ce projet désastreux
@ N° 29	GAILLARD Florian	Désaccord concernant ce projet industriel des Genévriers
@ N° 32	DELOINCE Franck	Président Vents Rageurs du Gâtinais – Opposition au projet de parc éolien
@ N° 33	BELLOD Alain	Non à ces projets
@ N° 36	LE PIOUFF Daniel	Refus
@ N° 37	SAUVAGE Michel	Opposition au projet éolien des Genévriers
@ N° 38	Mr et Mme MELET	Désaccord sur l'installation d'un parc éolien
@ N° 39	ROBLOU Albine et Alain	Contre le projet éolien des Genévriers

<b>REFERENCE OBSERVATIONS</b>	<b>AUTEUR DE L'OBSERVATION</b>	<b>ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS</b>
@ N° 47	SAUVAGE Michel	Complètement défavorable
@ N° 50	Mr et Mme FORTERRE	Opposé aux éoliennes. Ont obtenu annulation d'un projet en Berry
@ N° 51	LEPERE François	Ne pas donner de suite favorable à ces projets
@ N° 52	PUYGRENIER Marcel	Opposé au projet éolien. Donner un avis défavorable à ce projet
@ N° 53	BLOT Eric	Opposé à l'installation de ces éoliennes
@ N° 54	DUCUING Stéphane	Opposition à l'implantation de 15 éoliennes. Non Non Non et Non.
@ N° 55	BOUDIER Françoise	Opposée au projet
@ N° 56	GIRARD Franck	Totale opposition impactant de manière irréversible le Gâtinais. Pour le développement éolien à condition de respecter plusieurs critères.
@N° 57 et @ N° 57bis	BRUSSOL Jean-Pierre	Non aux éoliennes dans le Loiret mais oui pour les énergies renouvelables non intermittentes
@ N° 58	TERREAUX Claude	Mettre un terme au programme d'implantation d'éoliennes
@ N° 60	J VAN VOLLENHOVEN Radinck	Rejet du projet
@ N° 61	LEVADOUX Anne-Marie	C'est un scandale et opposition au projet
@ N° 62	FENET Patrick	Non aux éoliennes
@ N° 63	RENARD Fabien	Opposé à l'installation de ces sites industriels. La lutte contre le réchauffement climatique est régulièrement utilisée pour favoriser ces projets ce qui est une erreur et fallacieux
@ N° 64	DE CARA Paul	Opposition au projet
@ N° 65	COUPRY Perrine	Opposition formelle à ce projet
@ N° 67	SALANAVE Jean-Luc	NON à ce projet éolien des Génévriers : inutile – écocide – contraire aux intérêts des consommateurs et des contribuables – contraire à l'indépendance énergétique
@ N° 68	GASCOIN William	Opposition à ce projet éolien
@ N° 69	MEISONNIER Martine	Avis défavorable projets éoliens Loiret
@ N° 70	VASSARD	Non aux éoliennes.

<b>REFERENCE OBSERVATIONS</b>	<b>AUTEUR DE L'OBSERVATION</b>	<b>ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS</b>
@ N° 71	RAPET Judith	Non aux éoliennes.
@ N° 72	Association APPRAI	Non aux parcs éoliens des Genévriers à Courtempierre, Treilles en Gâtinais et Gondreville
@ N° 75	MAURIN Gérard	Totalement opposé aux éoliennes avec l'utilisation que nous en faisons
@ N° 76	MEISONNIER Martine	Avis défavorable
@ N° 77	LOGEAY Yves	Souhaite abandon de ce projet démesuré. Le développement du parc des Genévriers constitue une grave erreur pour des raisons environnementales, techniques et économiques.
@ N° 78	BIRBES Jean et Lucie	Opposés à ce futur projet
@ N° 79	MARCHAND Jean-Jacques	Mettre le projet de côté dans l'intérêt général des générations à venir.
@ N° 80	GALLET Christine	Opposition au projet éolien
@ N° 81	ALBIN Daniel	Donner un avis totalement défavorable
@ N° 82	RICHARD Alain	Non à tous les projets surtout métha.
@ N° 83	LIORET Sylvie	Avis défavorable.
@ N° 84	CIECHANOWSKI Ladislas	Contre ce projet et opposition à l'implantation d'encore 15 éoliennes industrielles dans le Gâtinais.
@ N° 96	BRECHEUX-LIORET Denise	Contre le projet comme il est situé
@ N° 98	MONGROLE Angélique	Profond désaccord concernant l'implantation prévue dans notre région (Courtempierre – Treilles en Gâtinais – Gondreville la Franche)
@ N° 99	ARNOULD Anne	Opposition au projet éolien des Genévriers
@ N° 102	EBS	Contre les parcs éoliens des Genévriers. Opposition ferme et circonstanciée
@ N° 103	RECEVEUR Claude	Avis très défavorable
@ N° 104	JL	Contre le projet éolien
@ N° 106	MOUSSET Jérôme	Totale opposition au projet de 3 parcs éoliens des Genévriers, totalement démesuré, contraire aux choix des habitants depuis des années, défigurant totalement notre région et impactant négativement de nombreux aspects de notre patrimoine.

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
@ N° 107	FAURE Michel	Défavorable
@ N° 108	EGUCHI Valérie	Opposé à implantation de 15 éoliennes de 200m de haut avec trois pâles tournoyantes d'un diamètre de 263m visible à 710 de la première maison. A signé la pétition lancée par M. Patrick FONTANAROSA <a href="https://www.change.org/p/petition-contre-le-projet-du-parc-eolien-en-gatinais">https://www.change.org/p/petition-contre-le-projet-du-parc-eolien-en-gatinais</a>
@ N° 110	BOEGLIN	Désaccord quant à l'implantation prévue d'un parc éolien à Courtempierre, Treilles en Gâtinais et Gondreville la France : conséquences potentielles sur le bien-être des habitants.
@ N° 111	Antoine	Stop au parc éolien
@ N° 114	AZELMAT Anouar	Contre le projet éolien
@ N° 116	CHAPUT Florence ELMILICK Axel	Congre le projet éolien prévoyant préimplantation de 15 éoliennes géantes à 500m des habitations de la commune de Treilles en Gâtinais.
@ N° 119	GAUCHER Sandra	Habitante de la commune de Gondreville La Franche, je trouve anormal que 3 propriétaires décident de nous imposer un projet aussi invasif sans que la majorité ait voté pour un tel projet. Chacun son opinion, nous vivons dans un pays où nous sommes sensés agir en démocratie et là c'est la dictature !
@ N° 120 et PJ1 à PJ7	SCIMADRAS	Demande annulation du projet.
@ N° 123	RECEVEUR Claude	Avis très défavorable
@ N° 134	Anonyme	Découvrir ce projet me fait mal
@ N° 135	MONNIER Stéphane	Opposition à ce nouveau projet d'éoliennes
@ N° 139	VERHAEGE Carole	Pétition - Désaccord sur les projets éoliens sur les communes environnants mon domicile (Nargis)
@ N° 141	DORVAL Isabelle	Opposition à ce projet et demande à prononcer un avis défavorable
@ N° 146	GAILLARD Véronique	Avis défavorable.
@ N° 147	KATIRENKO Sacha	Pas du tout favorable à la construction de ce parc
@ N° 149	BARRAUD Yolande	Pétition contre le projet
@ N° 150	Anonyme	Emettre un avis défavorable
@ N° 153	BRUNET Gilles	Avis défavorable. Contribution aussi en <b><u>CD N° 17 CTE</u></b>
@ N° 165	VENDE Jimmy	Contre le projet éolien

<b>REFERENCE OBSERVATIONS</b>	<b>AUTEUR DE L'OBSERVATION</b>	<b>ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS</b>
@ N° 166	JACOB Nathalie et Philippe	Avis défavorable
@ N° 171	ZELLER Christophe	Demande annulation du projet. Etude du volet Santé sur l'enquête publique concernant le parc éolien Les Genévriers
@ N° 172	WOEHRLE Françoise	Maire de TREILLES EN GATINAIS – Avis de la commune sur le projet
@ N° 174	PASQUIER Magalie (AIRE 45)	Avis défavorable. AIRE : association de protection de l'environnement. Un document est joint Cf @ N° 174 – PJ.
@ N° 177	Conseil municipal de TREILLES EN GATINAIS	Avis défavorable de la commune sur le projet
@ N° 178	AVRIL Joël	Avis défavorable
@ N° 179	LEHEC Anne	Opposition aux 3 projets éoliens des Genévriers
@ N° 180	BRUNET Gilles	Opposition à ce projet à cet endroit
@ N° 183	KATIRENKO Ivan	Contre ce projet d'implantation de ce parc des genévriers en particulier pour 15 éoliennes juste à côté de chez nous. Je vous remercie de prendre en compte l'avis des gens qui vivent ici, à plein temps ou partiellement depuis des années, et qui souhaite rester.
@ N° 185	MENAGE Thomas	Député de la 4 <sup>ème</sup> circonscription du Loiret. Avis défavorable à la création des parcs éoliens
OBS ECR N° 2 CTE	PINEL Geneviève et FONTANAROSA Patrice	Dépôt d'un dossier (Cf CD N° 5 CTE – Association Protection des Territoires du Gâtinais)
OBS ECR N°4 CTE	MASSON Jocelyne	Dépôt dossier « Oiseaux » (Cf CD N° 7 CTE – Association Protection des Territoires du Gâtinais)
OBS ECR N° 6 CTE	DUGUE Philippe	Dépôt documents (CF CD N° 9 CTE). Opposé au projet
OBS ECR N°7 CTE	COMBY Didier	Dépôt dossier : Contraintes imposées sur les sols (Cf CD N° 10 CTE - Association Protection des Territoires du Gâtinais)
OBS ECR N° 9 CTE	PITREY Gino	Dépôt document (Cf CD N° 12 CTE) – Avis défavorable
OBS ECR N° 10 CTE	BACHUR Antoni / Aleksandra	Totalement opposé au projet. Dépôt document à l'association
OBS ECR N° 12	Famille RABON	Avis défavorable. Dépôt document (Cf CD N° 14 CTE)

<b>REFERENCE OBSERVATIONS</b>	<b>AUTEUR DE L'OBSERVATION</b>	<b>ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS</b>
CTE		
OBS ECR N°13 CTE	JACOB Philippe	Dépôt documents (Cf CD N° 15 CTE – Association STOP AUX EOLIENNES)
OBS ECR N°15 CTE	COMBE Maryse	Opposée au projet.
OBS ECR N° 16 CTE	AZEMAR Christine	Opposée au projet éolien. Relise deux documents (Cf CD N° 16 CTE et CD N° 16bis CTE)
OBS ECR N°17 CTE	PERRIN Joëlle	Défavorable ainsi que deux autres personnes.
OBS ECR N°20 CTE	MLYNARCZYK Françoise	Non aux éoliennes.
OBS ECR N° 1 TEG	PINEL Geneviève et FONTANAROSA Patrice	Dépôt dossier : Approvisionnement en eau potable menacé par le projet éolien (CF CD N° 1 TEG – Association Protection des territoires du Gâtinais)
OBS ECR N° 2 TEG	GAILLARD Véronique	Dépôt dossier : Le conseil municipal de Courtempierre face au projet éolien (Conseil municipal jusque mai 2018 – Cf CD N° 2 TEG – Association Protection des Territoires du Gâtinais)
OBS ECR N° 3 TEG	RIDIMAN Raphaël	Opposé au projet
OBS ECR N° 4 TEG	PONTLEVE Emmanuel	Contre les éoliennes.
OBS ECR N° 5 TEG	BEAULIER Josyane	Congre les éoliennes pour diverses raisons
OBS ECR N° 8 TEG	SUBIAS Elyane SUBIAS Patrick PETITALOT Muriel	Désaccord concernant le projet éolien
OBS ECR N° 9 TEG	STRYCHAR Daniel	Opposition au projet
OBS ECR N° 10 TEG	PETITJEAN Jean-Michel	Opposé à l'installation des parcs éoliens
OBS ECR N° 11 TEG	MAHAUD Sylvain	Opposé à la construction de ce parc éolien
OBS ECR N° 12	TEMPIER Eric	Opposé au projet

<b>REFERENCE OBSERVATIONS</b>	<b>AUTEUR DE L'OBSERVATION</b>	<b>ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS</b>
TEG	TOLLET C.	
OBS ECR N° 13 TEG	PINEL Geneviève PINEL Mireille	Opposition au projet éolien
OBS ECR N° 14 TEG	BIQUET Linda GALLET Richard BOITIAUX Pascal	Opposés au projet éolien les Genévriers.
OBS ECR N° 15 TEG	BOITIAUX Pascal	Opposé au projet éolien
OBS ECR N°1 GON	TEXIER	Défavorables à l'implantation
OBS ECR N°2 GON	GALLET Christine RINGUET Aurélie TISSOT Jean-François	Très défavorable au projet
OBS ECR N°3 GON	FABRE Bernard	Pas pour les éoliennes
OBS ECR N°4 GON	FABRE Sylviane	Absolument contre les éoliennes
OBS ECR N°5 GON	CHARATTE Jackie et Annie	Avis défavorable
OBS ECR N°6 GON	BOERO Jérémie	Avis défavorable
OBS ECR N°7 GON	BIQUET Linda	Absolument contre l'implantation du projet éolien
OBS ECR N° 8 GON	LHERMENHOLT	Contre
CD N° 6 CTE	THOMAS Ghislain	Avis défavorable à la construction du/des parc(s) éolien (mention du dépôt document en OBS ECR N° 3 CTE).
CD N° 8 CTE	HEIL Dominique	Non à ce projet. Navré de constater au ce projet d'éolienne voit le jour sur la commune de Courtempierre (mention du dépôt document en OBS ECR N° 5 CTE).
CD N° 9 CTE	DUGUE Philippe	Adjoint au maire de la commune de Courtempierre et impliqué dans diverses commissions à la Communauté de communes des 4 Vallées. Projet éolien dévastateur.
CD N° 12 CTE	PITREY Gino	Défavorable à ce projet

<b>REFERENCE OBSERVATIONS</b>	<b>AUTEUR DE L'OBSERVATION</b>	<b>ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS</b>
CD N° 14 CTE	Famille RABON	Défavorable au projet éolien
CD N° 16 CTE	AZEMAR Christine	Défavorable à ce projet éolien
CD N° 16bis CTE	AZEMAR Denise	Opposition au projet éolien des Genévriers. Avis défavorable.
CD N° 17 CTE	BRUNET Gilles	Rendre cette enquête défavorable pour ce parc éolien monstrueux n'ayant rien à faire dans un bassin de vie de 22 000 personnes risquant d'être finalement techniquement impossible. Ne pas oublier le principe de précaution. Contribution est aussi en <u>@ 153</u>
CD N° 18 CTE	ZELLER Christophe	Avis défavorable.
CD N° 21 CTE	MONDANI DE ROCHELY Isabelle	Annuler une décision non appropriée au territoire joliment préservé du Gâtinais
CD N° 22 CTE	MARDANI Serge-Pierre	Totale désapprobation concernant la création du parc éolien des Genévriers
CD N° 23 CTE	LE PIOUFF Daniel	Refus
CD N° 24 CTE	VERMERSCH Sylvie, Laurent et Sarah	Avis défavorables. Sur la commune de Courtempierre : 10 éoliennes de 200m de haut à seulement 500m d'une première habitation.
CD N° 25 CTE	FROT Yvon Mr et Mme FROT Daniel	Refus catégorique de ce projet éolien.
CD N° 26 CTE	Conseil municipal de COURTEMPIERRE	Avis défavorable après délibération du conseil municipal de Courtempierre en date du 26 mai 2023
CD N° 27 CTE	GIBAULT Didier	Avis défavorable. Maire de la commune de Courtempierre. Avec son courrier, il a remis la délibération de son conseil municipal en date du 16 mai 2023, déjà traité (Cf CD N° 26 CTE) accompagné d'une lettre de TOURSIME LOIRET du 24 mars 2023 (dans le cadre de la valorisation du territoire loirétain proposition de Jacques AMYOT), d'une lettre de SOLARVIA du 3 mai 2023 pour sa proposition d'engagement dans le développement de projets photovoltaïques).
CD N° 32 CTE	DUBROWSKA Lucien	Pétition signée par trois personnes
CD N° 9 TEG	KOCANSKI Dominique	Pétition
CD N° 11 TEG	BEAULIER Josyane	Refus du projet éolien sur les communes de Treilles en Gâtinais, Courtempierre et Gondreville la Franche
CD N° 12 TEG	PIGET Jean-Pierre	Opposé à ce projet des Genévriers sur nos communes
CD N° 13 TEG	PIGET Jean-Pierre	Pétition

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
	GIBRAT Isabelle	
CD N° 16 TEG	M et Mme SUBIAS Patrick	Non à l'implantation d'éoliennes sur notre commune de Treilles en Gâtinais
CD N° 17 TEG	MENAGE Thomas	Député de la 4ème circonscription du Loiret. Avis défavorable à la création des parcs éoliens
CD N° 18 TEG	WOEHRLE Françoise	Maire de TREILLES EN GATINAIS – Avis de la commune sur le projet
CD N° 19 TEG	WOEHRLE Philippe	Pétition
CD N° 20 TEG	TEMPIER Eric	Désapprobation au projet éolien impactant les habitants de Treilles en Gâtinais
CD N° 21 TEG	PINEL Geneviève PINEL Mireille	Opposition aux trois projets éoliens. Consciente de la nécessité de développer de nouvelles sources d'énergie, mon opposition n'est pas dogmatique mais uniquement fondée sur les incohérences de ce projet. Les promoteurs de ce gigantesque projet minimisent de façon outrancière les divers impacts d'une telle réalisation sur la population, le patrimoine, le paysage, l'écosystème, en un mot sur l'environnement local. Leur positionnement est seulement induit par leur totale méconnaissance de notre territoire.
CD N° 22 TEG et @ N° 180	BRUNET Gilles	Opposition à ce projet basée sur des arguments déjà présentés. Si ces arguments ne sont pas suffisamment étayés, de nombreuses études ont examiné les impacts potentiels de l'éolien massif sur l'environnement et les écosystèmes. Liste en rubrique <b>18/ DIVERS</b>
CD N° 4 GON	PITREY Gino	Pétition
CD N° 6 GON	LE PIOUFF Daniel	Refus
CD N° 9 GON	TOLLET-TEMPIER Corinne	Opposition à ce projet de parc d'éoliennes industrielles sur les communes de Treilles en Gâtinais, Courtempierre et Gondreville la France.
CD N° 10 GON	Mr et Mme MAQUIN	Totalement en désaccord avec le projet d'installation de 15 éoliennes de 200m de hauteur
CD N° 15 GON	Mr et Mme GAUCHER	Contre l'installation de ce parc éolien

**20/ - AVIS FAVORABLE**

@ N° 15	ROLLIN Gérard de COLAS France	Soutien plein et entier au projet car société liée au développement de l'énergie éolienne dans le Loiret : projet pouvant mobiliser 6 personnes pendant 6 mois
@ N° 17	BARON Hugue	Favorable aux éoliennes.

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		Penser à son avenir car « pendant qu'on ne s'occupe pas du climat, le climat s'occupe de nous » avec lien : <a href="https://youtube/4VLvj5gYyVB">https://youtube/4VLvj5gYyVB</a>
@ N° 19	BARON Hugue	Favorable. Agit c'est mieux que de parler. car « pendant qu'on ne s'occupe pas du climat, le climat s'occupe de nous » avec lien <a href="https://reseauactionclimat.org/climat-le-debat-politique-tourne-en-derision-par-5-associations/">https://reseauactionclimat.org/climat-le-debat-politique-tourne-en-derision-par-5-associations/</a>
@ N° 23	PELLETIER Marie	Soutien au projet éolien de Courtempierre - Production d'hydrogène possible à partir de l'énergie solaire ou éolienne - Avantages de l'utilisation de l'éolienne pour produire de l'hydrogène : durabilité (énergie propre et durable de l'hydrogène vert), flexibilité (utilisation de l'hydrogène dans de nombreuses applications dont les véhicules) stockage (facilités dans le stockage et le transport) – La production d'hydrogène nécessite une grande quantité d'électricité, durable avec des éoliennes.
@ N° 35	TIBAT Pierre	Favorable au parc des Génévriers sur la commune de Courtempierre. Énergie renouvelable prometteuse pour l'avenir, propre, ne produisant pas de gaz à effet de serre ou d'autres polluants nocifs pour l'environnement et pouvant être installée en mer comme sur terre. Développement éolien soutenu par les progrès technologiques dans les matériaux, la conception et la fabrication. Diminution des coûts de l'énergie éolienne ces dernières années. Rôle de l'éolien dans la transition vers des sources d'énergie plus durables et respectueuses de l'environnement. Projet répondant aux objectifs gouvernementaux. Revenu aux communes via l'IFER (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux). Aide apportée aux agriculteurs pour maintenir leur activité qui est en crise.
@ N° 40	CHAUSSY Luc	Avoir ce projet pour passer au tout électrique, vers les voitures électriques – Il faut plus d'éoliennes en France – Agriculteur à MONDREVILLE, les éoliennes fonctionnent bien et n'apportent aucune nuisance
@ N° 41	BARRE Benjamin	Favorable. Pour les agriculteurs, avoir des diversifications et d'autres moyens de revenus est un avantage. Projet pouvant ramener un revenu pour la ou les communes concernée comme pour les agriculteurs
@ N° 42	PERON Adeline	Favorable. Il faut implanter des énergies renouvelables
@ N° 43	CORNET Michel	Pour. Éolien contribue à une contribution d'énergie plus respectueuse de l'environnement que les énergies fossiles même si cela ne couvre pas la totalité des besoins
@ N° 45	Anonyme	Observation anonymisée à la demande du contributeur ayant peur des opposants. Très favorable. Besoin d'autres moyens de production énergétique que les centrales nucléaires défectueuses. Déploiement rapide de l'éolien ne créant pas de nuisances permanentes. Des oiseaux et des chauves-souris peuvent être tués par les éoliennes mais il faut regarder le massacre fait par la présence de deux autoroutes passant à proximité. Éoliennes ne feront pas plus de bruit que les autoroutes. Pollution des nappes

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		phréatiques : rien à voir avec les produits phytosanitaires aspergeant les champs cultivés. Massacre des paysages par les éoliennes : que dire que ceux-ci dominés par les immenses cultures, les autoroutes, les châteaux d'eau, les lignes électriques. C'est le prix à payer pour notre mode de vie.
@ N° 46	NOUE Carole	Favorable. Projet cohérent avec la politique pour favoriser l'électrique plutôt que le thermique
@ N° 48	BLANCHER Victor	Soutien au projet. Énergie décarbonée en phase exploitation. Terrain d'implantation toujours exploitables pour les activités agricoles. Agriculteur non impactée. Mode de vie passe par ensemble de projets ENR. Impossibilité du tout nucléaire. Énergie produite française et mieux maîtrisé que le pétrole. Accepter un outil de production durable même en présence de nuisances minimales.
@ N° 85	JOUANEAU Valentin	Favorable aux éoliennes. Dans la presse (L'ECLAIREUR DU GATINAIS) des propos principalement négatifs sur l'éolien. Utiliser la presse pour faire de la propagande anti-éolienne et pour faire peur. Sujet sérieux qui nous concerne tous : le réchauffement climatique et l'énergie. Les opposants font peur pour écrire la suite. L'inaction climatique se situe dans ces actions locales. Les opposants sont aussi ceux qui sont contre les panneaux photovoltaïques, les méthaniseurs et peut-être même les centrales nucléaires.
@ N° 91		Habitant favorable à la transition. Important de participer à cette enquête et d'émettre un avis favorable à ce projet. Beaucoup d'avis négatifs mais pour la plupart rédigés par des gens n'ayant jamais côtoyé de parc éolien. Les scientifiques disent qu'il est urgent d'agir même si demain nous relançons le nucléaire comme le souhaiteraient de nombreuses personnes ayant donné leur avis (mais pas chez eux). Selon RTE, nous aurons besoin de renouvelable pour une période transitoire. Qu'on soit pour ou contre cette énergie, il est NECESSAIRE que des projets tels que ce dernier voient le jour si nous voulons continuer à vivre comme nous le faisons aujourd'hui.
@ N° 93		Favorable. En vue de son installation a assisté à une réunion d'opposants et a été surpris et décontenancé par la manière dont le projet a été présenté. Si on prend un sujet avec un prisme négatif, rien de bien constructif n'en ressortira. Cette personne réside dans une autre région autrement fournie en éoliennes : pas de bruit de celles-ci, malheureusement pas de baisse du prix de l'immobilier. Éoliennes ont permis aux communes de porter de nouveaux projets grâce à leur recette, permettre aux agriculteurs d'avoir une nouvelle rentrée d'argent, d'améliorer le cadre de vie de ces personnes aux alentours tout en offrant une stabilité des prix de l'électricité. Pour la beauté de celle-ci et du paysage : nous aimons l'habitude et voir un élément changer ou l'idée que celui-ci soit différent pourrait nous effrayer mais nous n'avons pas changé de tout temps notre paysage (moulin, poteaux électriques, centrale, urbanisation ...) mais si c'est pour permettre un plus grand

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		bien et que des regards plus jeunes puissent en profiter cela n'est pas un changement mais une évolution.
@ N° 105	TOURBEZ Emilie	<p>Avis positif sur le projet des Genévriers.</p> <p>Avenir des énergies renouvelables prometteur avec les éoliennes, l'une des sources les plus prometteuses. Fourniture d'électricité sans production de gaz à effet de serre ou de polluants atmosphériques. Éoliennes de plus en plus efficaces et abordables. Les avancées technologiques permettent d'augmenter leur capacité de production et leur durabilité, tout en réduisant les coûts de fabrication et d'installation.</p> <p>Les gouvernements et les entreprises se tournent de plus en plus vers les énergies renouvelables pour atteindre leur objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'engagement de l'Union Européenne d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 nécessitera une augmentation de la production d'énergie renouvelable y compris les éoliennes.</p> <p>L'avenir des énergies renouvelables avec les éoliennes dépendra de la capacité de l'industrie à relever ces défis et à répondre à la demande croissante pour une énergie propre et durable.</p> <p>Soutien aux agriculteurs : font partie de la transition écologique pour répondre aux enjeux de changement climatique.</p>
@ N° 117	HERRARD Audrey	<p>Favorable au parc éolien.</p> <p>En des temps de crise énergétique, se servir des énergies renouvelables est une avancée pour la planète. On veut plus de parc éolien en France comme le recommande l'Union Européenne. Nous sommes très en retard et c'est déplorable. En espérant la réussite du projet.</p>
@ N° 118	D. Lucie	<p>Favorable à ce projet qui permettra plusieurs atouts:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un territoire quasiment autonome en énergie</li> <li>• Une création de valeur ajoutée pour le territoire (création d'emploi, retombées financières pour les communes)</li> <li>• Une valorisation de la plaine qui est aujourd'hui uniquement consacrée à de l'agriculture céréalière</li> </ul> <p>Le projet a fait l'objet d'une concertation et nous avons reçu de nombreuses lettres d'information du porteur de projet et aussi de l'association d'opposants. Nous avons été suffisamment informé du projet et en comparaison avec d'autres projets aux alentours, les sociétés ont mis l'accent sur une communication plus importante. Il faut aussi noter que même si les éoliennes sont très grandes, elles sont situées assez loin des habitations, plus que les parcs actuels.</p> <p>Les opposants ont seulement peur du changement. Nous habitons à proximité d'un parc éolien et ça n'a rien changé à notre vie, nous y sommes habitués et sommes plutôt fiers de contribuer (par notre acceptation) au développement d'énergie propre pour nos petits-enfants.</p>

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		<p>Si nous voulons continuer de vivre sereinement et en autonomie, il faut accepter ce type de changement marginal dans notre quotidien. Si les projets éoliens ne sont pas développés, nous risquons des conséquences bien plus importantes que de simplement "voir les éoliennes de sa fenêtre". Il faut envisager des cas bien pires où nous serons dépendant énergétiquement (exemple guerre en Ukraine), catastrophe nucléaire qui condamnerait le territoire pour des décennies....</p> <p>Objectivement les éoliennes sont propres, durables et démantelables (contrairement aux centrales nucléaires!) Il faudrait déjà considérer l'avancé technologique de ce type d'énergie et saluer cette énergie!</p> <p>J'espère le voir se construire prochainement! Nous avons la chance d'avoir une ressource naturelle et durable : le vent! Profitons-en!</p> <p>Lucie D.</p>
@ N° 121	BOUFFIER Thérèse	<p>Le projet de parc éolien fait localement débat depuis des années. Durant toute la concertation et en lisant les contributions émises dans le cadre de la présente enquête, je ne parviens pas à identifier un seul argument pertinent contre le projet. Bien qu'une grande majorité se prononce en opposition, les arguments mis en avant sont récurrents et non fondés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le paysage : notre territoire est fortement dessiné par l'homme, et ce depuis des centaines. Dire qu'un parc éolien défigure notre paysage n'est qu'une aberration vis-à-vis des villages, routes, autoroutes, châteaux d'eau... construit par nous, nécessaire à notre niveau de vie</li> <li>• L'écologie : certes, il y a des cas de mortalité induits par les éoliennes. Par contre, rien à voir comparé aux baies vitrées, lignes électriques, les 2 autoroutes qui sillonnent notre territoire... la présence des éoliennes ne va en rien augmenter la mortalité des oiseaux ou chauve-souris localement</li> <li>• Les infrasons : de nombreuses études ont montrés que les émissions ne sont pas significatives, et notamment pas comparables aux infrasons émis par la circulation routière, le vent dans les arbres...</li> <li>• Le tourisme : sérieusement, la présence des éoliennes apporteront des revenus bien plus importants aux collectivités que les quelques touristes qui viennent chez nous</li> <li>• Le réchauffement climatique : nous avons besoin d'agir MAINTENANT. Même si les émissions françaises sont actuellement réduites « grâce » aux centrales nucléaires, il s'agit également d'agir pour le monde entier. Le réchauffement climatique ne sera pas freiné en s'arrêtant aux émissions françaises...</li> <li>• L'eau: il est tout à fait dérisoire de croire que le simple fait d'installer une éolienne puisse représenter un risque plus important que les exploitants agricoles qui balancent des produits chimiques dans les champs!</li> </ul>

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• La sécurité d’approvisionnement : les centrales nucléaires sont défaillantes et doivent être remplacées à court terme – l’éolien (et le photovoltaïque !) sont des solutions abordables !</li> </ul> <p>Je ne comprends pas l’opposition fondamentale à l’encontre de ce projet strictement nécessaire de mettre en place de genre de projet partout en France. Nous avons besoin de participer à la transition écologique inévitable, et nous ne pouvons pas nous cacher derrière des arguments « bidons » afin d’éviter à nous confronter à nos responsabilités.</p>
@ N° 122	FOURNIER Pierre	<p>Pour être tout à fait honnête et comme je n’ai rien à vous prouver, je vais vous dire de cette planète ce qui ne m’a jamais dérangé : si des éoliennes sont implantées pour nous permettre d’avoir de l’électricité et qu’elles n’émettent pas de CO<sup>2</sup> c’est merveilleux.</p>
@ N° 125	Marie-heine	<p>Tout à fait <u>favorable</u> au projet éolien de Courtempierre, Treilles en Gatinais et Gondreville. J'habite à seulement 1.5km d'éoliennes, visibles depuis mes fenêtres et mon jardin et elles ne portent aucunement atteintes à ma santé ou à mon bien-être. Les éoliennes sont le signe des énergies renouvelables dans nos régions, nécessaires dans notre société où la consommation d'électricité est toujours plus importante.</p> <p>Il me paraît également important de mentionner que le développement des énergies renouvelables me paraît bien plus moderne, ambitieux et écologique que des centrales nucléaires que je ne souhaiterai certainement pas près de chez moi !</p>
@ N° 126	BONLIEU Félix	<p>Je souhaitais donner mon avis sur le parc éolien de Courtempierre. Etant exploitant agricole sur la commune de Courtempierre retombés économiques apportées par le projet pour la commune. De plus au vu de la souveraineté énergétique il est important de devenir autonome sur la ressource en électricité. Nous voyons qu'en étant dépendant des autres pays producteurs nous atteignons des prix exorbitant en terme d'énergie et cela à de gros impact sur les activités. Dans le domaine agricole également la hausse de l'énergie est un gros problème. De plus les éoliennes permettrait d'avoir une énergie renouvelable, plus propre et de territoire. Il est donc important que le projet puisse prendre place, tant en retombé économique mais également en tant qu'acteur de la transition énergétique.</p>
@ N° 127	PIAT Sarah	<p>Je soutiens le projet des Genévriers en particulier et l'éolien en général.</p> <p>Nous voulons pouvoir bénéficier du confort moderne de l'électricité (de la machine à laver à Internet en passant, pour certains, par la voiture électrique) sans rendre notre planète invivable pour nous et les générations futures. Il n'y a pas mille solutions. Alors oui, esthétiquement, les éoliennes ne plaisent pas à tout le monde, mais j'ai rarement vu quelqu'un admirer les "magnifiques courbes" d'une centrale nucléaire et au moins les déchets d'un parc éolien sont facilement recyclables, là où les déchets nucléaires restent un danger pour tous pendant des milliers d'années.</p>

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		<p>Par ailleurs, la situation géopolitique nous a récemment rappelé qu'avoir des centrales nucléaires comme cibles potentielles n'est pas un avantage (quelqu'un a-t-il déjà été effrayé de l'explosion d'une éolienne dans le pays voisin ?).</p> <p>Bref, développer les énergies renouvelables est une priorité pour notre pays et on ne devrait pas les freiner sous de fallacieux prétextes (on retrouve instantanément nos paysages après le démantèlement d'un parc éolien, là où une centrale nucléaire plombe notre pays pendant des millénaires).</p>
@ N° 128	GARCIA Anne	<p>Je suis favorable à ces projets éoliens qui font partie de la solution pour réussir la transition écologique et énergétique. L'énergie éolienne est renouvelable et engendre de très faibles impacts locaux en comparaison des systèmes de production d'énergie traditionnels. Cette énergie est victime de son aspect... la grande majorité des arguments contre l'éolien sont de la désinformation pour cacher la simple réalité que certains trouvent ça peu esthétique... Avons-nous encore le temps, vu l'escalade climatique, de trouver cela « peu esthétique » ? Ou de justifier que « nous n'en n'avons pas besoin » alors que notre petit confort nécessite toujours plus d'électricité au quotidien ?</p> <p>Beaucoup argumente que l'éolien va à l'encontre de la sauvegarde de la biodiversité en tuant les oiseaux par exemple. Des études sérieuses comme celle de la LPO en 2017 ou plus récente menée par le CNRS, montre clairement que la très grosse responsabilité du déclin des oiseaux est l'agriculture intensive et le recul des habitats naturels. Vous faites plus de mal aux oiseaux lorsque vous mangez un steak haché industriel dans du pain de mie industriel que lorsque vous construisez un parc éolien.</p> <p>L'étude d'impact de ces projets est claire et montre que les projets auront des impacts faibles sur leur environnement. Sur cette base je soutiens ces projets.</p>
@ N° 129	STHOKPAWIS Kiara	<p>Je suis en faveur du projet les Genévriers.</p> <p>La planète souffre et nos enfants et petits-enfants paieront les conséquences de notre inaction. Rejeter l'éolien au motif que "c'est moche" est un peu léger comme argument face aux enjeux. Quant à parler biodiversité, c'est mal connaître le nombre de règles qui s'appliquent à l'éolien et à quel point les impacts sur la faune et la flore sont compensés (surtout quand on compare avec la mortalité des oiseaux sur une simple portion de route..).</p> <p>Quant au coût pour l'État, les énergies renouvelables ont effectivement bénéficié d'un tarif fixe de revente de l'électricité au niveau de l'Union Européenne pour inciter leur développement pendant plusieurs années. Mais aujourd'hui, ce tarif fixe est inférieur au prix du marché. Ce qui fait que quand Total arrose généreusement ses actionnaires grâce à la flambée des prix, le secteur éolien, lui, arrose.. l'Etat ! Plus de 21 milliards d'euros de bénéfices pour l'État grâce à l'éolien entre 2022 et 2023. Quant à savoir ce qui</p>

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		<p>coûte le plus cher aux citoyens français, jetez un œil aux coûts hallucinants du parc nucléaire français. On nous prend pour des c..., oui, sur beaucoup de sujets, mais certainement pas sur l'éolien !</p>
@ N° 130	PIATKOWSKI Sarah	<p>Je suis en faveur de l'éolien en général et du projet des Genévriers en particulier.</p> <p>Pour le climat et les générations futures d'abord et avant tout, mais aussi pour l'emploi, car OUI, OH SURPRISE ! ce ne sont pas des investisseurs chinois qui sont derrière l'éolien en France, mais des salariés.. français !</p> <p>Alors arrêtons de repousser l'action environnementale de notre pays sous prétexte de « protéger nos paysages face à l'appétit vorace des promoteurs », car s'il y a de sales profits quelque part, ils sont du côté de Total et du nucléaire, pas du côté de l'éolien où nous nous battons pour protéger notre avenir commun.</p>
@ N° 131	Sans nom	<p>Je suis favorable au projet éolien des GENEVRIERS et pour un débat plus éclairé sur les sujets importants comme l'est actuellement celui de l'énergie en France.</p> <p>Arrêtons les débats militants et dogmatiques pour observer enfin les enjeux qui nous font face afin d'essayer de nous montrer à la hauteur.</p> <p>Le rapport RTE est très clair sur la question, <u>nous n'avons pas le luxe de tout miser sur une énergie unique.</u></p> <p>La tension sur le réseau électrique lors de l'hiver 2022 (malgré des températures plutôt douces) en lien avec la maintenance de notre parc nucléaire vieillissant en a été le parfait exemple. Avec la fermeture progressive des vieilles centrales pour des raisons de sécurité et les maintenances qui vont se multiplier, nous ne sommes qu'aux prémices de la problématique.</p> <p>Nous sommes dans l'impossibilité d'avoir des nouvelles centrales nucléaires EPR en moins de 17ans (cf, chantier de l'EPR de Flamanville lancé en 2007 et qui n'est pas fini sans parler de la durée de sa phase de développement...).</p> <p>Ainsi, toute l'électricité qui ne sera pas produite via le secteur des énergies renouvelables dans les années à venir, le sera au charbon au pétrole et gaz avec les risques d'approvisionnements et leurs effets désastreux sur le climat que nous ne connaissons désormais que trop bien...</p> <p>En l'absence de sobriété qui caractérise tristement nos modes de vie, faisons au moins le nécessaire pour s'épargner des risques de black-out saisonnier avec l'explosion des coûts que cela engendre entre autres.</p> <p>Enfin, le sujet du paysage me semble être un moindre mal tant que les sujets concernant la biodiversité sont bien pris en compte. Sans parler des questions d'esthétismes qui sont très subjectives. Assumons enfin l'impact de nos activités sur nos paysages. Peut-être que cela finira par nous inciter à consommer moins...</p> <p>Ce projet allant dans le sens de nos besoins d'électrifications pour décarboner nos activités, il est donc nécessaire à notre société.</p>

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
@ N° 132	H. Daniel	<p>Je vous écris car à l'inverse de nombreux opposants qui se sont exprimés, je suis un riverain du parc car je possède une habitation sur la commune de Corbeilles, non concernée par ailleurs par le parc et ses retombées économiques.</p> <p>Par contre je vais bénéficier, tout comme mes enfants des retombées environnementales, ce projet contribuant de façon efficace et significative à l'échelle de notre territoire à la réduction de notre consommation d'énergie fossile et importée (uranium par exemple).</p> <p>En rapportant plus de 20 milliards d'euros à l'Etat en 2022, l'éolien ne se montre pas seulement écologique et durable, mais aussi rentable tout en maîtrisant la flambée des prix liée au gaz dont nous dépendons !</p> <p>Il faut se réveiller : 8000 éoliennes en France et les hôpitaux ne sont pas remplis de gens malades qui ne dorment plus ! Les riverains des parcs éoliens n'ont pas fui les campagnes et les oiseaux meurent plus des pesticides que des mouvements de pales.</p> <p>De loin vous l'aurez compris je préfère vivre au milieu d'éoliennes que j'aperçois, plutôt que de centrales au gaz ou nucléaire qui contribuent à polluer notre environnement et que nous ne voyons pas.</p> <p><b>MOI ET TOUTE MA FAMILLE APPORTONS NOTRE SOUTIEN AU PROJET !</b></p> <p>En espérant que votre avis portera sur une nécessité urgente et planétaire, plutôt que sur l'avis de voisins frustrés et contestataires ne proposant aucune solution alternative, opposés à toute évolution de leur cadre de vie, pourtant indispensable et positive pour les générations futures.</p>
@ N° 133	RAUDE Emilie	<p>Je suis favorable à ce projet d'éoliennes qui va participer à la lutte contre le dérèglement climatique qui ne fait plus aucun doute aujourd'hui. Ce projet est une nécessité afin de réduire notre dépendance au gaz et au pétrole. Je ne suis pas favorable au nucléaire et me positionne pour les énergies renouvelables. Il faut bien qu'on pense un minimum à notre planète et ce que nous allons laisser à nos enfants.</p> <p>Pour ma part, je trouve les éoliennes esthétiques même si cela est subjectif. L'ensemble de notre paysage est aujourd'hui entièrement façonné par la main de l'Homme, et souvent de manière extrême. Il suffit de regarder l'agriculture avec ces champs à perte de vue, les traitements avec les pesticides, les nombreuses routes, l'habitat. Ils sont consommateurs de plus en plus d'espace en ayant un impact négatif sur notre biodiversité.</p> <p>Aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous passer de l'électricité et il faut la produire avec les ressources naturelles dont nous disposons. Je soutiens ce projet car :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il assure une partie de nos besoins énergétiques tout en assurant notre indépendance</li> <li>- Il aura des retombées économiques pour le territoire</li> <li>- Il est réversible dans le temps comme l'indique le dossier</li> <li>- Il est peu consommateur d'espace</li> <li>- Il n'a pas d'impact sur notre santé</li> </ul>

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		<p>– Il est à une distance raisonnable des habitations et s'intègre bien dans le paysage comme j'ai pu le voir sur les photos du dossier</p>
@ N° 136	MARTIN Cécilia	<p>L'éolien est une énergie renouvelable et importante pour notre futur énergétique. Avec le solaire, l'hydrogène et autres énergies, ces solutions sont forcément plus durables et meilleures que les énergies fossiles et autres vieilles solutions d'un ancien temps et d'une autre époque.</p> <p>A la radio, dans des émissions télévisées et dans des articles, je lis et j'entends souvent des contre-vérités qui insupportent et me font dire que les fausses informations circulent plus vite que les faits vérifiés.</p> <p>Les paysages entre Nemours et Chartres accueillent déjà des éoliennes et le paysage n'a pas pour autant perdu son attrait et sa beauté. L'éolien n'est pas destructeur de paysage et puis de quel paysage parlons-nous ? Beaucoup de paysages ne sont plus naturels et ont déjà été transformés.</p> <p>Je suis plus que positive pour ce projet ! Avec juste un peu de recherches, nous pouvons voir qu'un projet éolien est soumis à de nombreuses contraintes administratives et environnementales. Ces études en amont permettent au contraire d'avoir un projet respectueux du milieu et de l'environnement humain aux alentours (voir les études dans le dossier de l'enquête : l'impact, étude de dangers, expertises, etc).</p> <p>Le projet de Courtempierre impressionne par sa taille et son étendue mais c'est finalement l'enjeu de notre époque. Comment réussir une transition sans de grands projets qui change la donne ? La question se pose pour notre génération mais surtout pour les générations à venir. L'énergie éolienne étonne car elle se voit et c'est une bonne chose. Cette énergie permet de nouveaux et nombreux emplois et permet de financer de nouveaux projets localement et les exemples sont nombreux ! L'éolien ne va pas à l'encontre de la biodiversité. L'éolien reste une des solutions les plus efficaces pour aider à la transition énergétique !</p> <p>Le projet de Courtempierre est utile pour notre énergie et nécessaire à un changement de vision.</p> <p>Avec mes quelques recherches, ces sites m'ont appris et réconforté sur nombre de sujets en rapport à l'éolien :</p> <p><a href="https://expertises.ademe.fr/energies/energies-renouvelables-enr-production-reseaux-stockage/passer-a-laction/produire-lelectricite/leolien">https://expertises.ademe.fr/energies/energies-renouvelables-enr-production-reseaux-stockage/passer-a-laction/produire-lelectricite/leolien</a> : le site de l'ADEME sur l'éolien</p> <p><a href="https://www.wwf.fr/champs-daction/climat-energie/transition-energetique/energie-eolienne">https://www.wwf.fr/champs-daction/climat-energie/transition-energetique/energie-eolienne</a> : le site de la WWF et son avis sur l'éolien</p>
@ N° 137	ARTEMON Nicolas	<p>J'ai pris connaissance dans les grandes lignes des caractéristiques du parc éolien de Courtempierre / Treilles-en-Gâtinais / Gondreville-la-Franche d'une puissance considérable, 85 MW, soit plus de 10 % de la puissance d'un réacteur nucléaire, apte à contribuer activement à la décarbonation de notre production d'énergie dans le respect de l'environnement. Le site a par ailleurs été reconnu favorable par le Schéma Régional Eolien de la région Centre dès 2012.</p>

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		<p>Le développement éolien est un des domaines de l'aménagement parmi les plus réglementé, comme en témoigne la diversité et le volume des études à réaliser afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter par l'administration. C'est également une filière compétitive dont les coûts se situent parmi les plus bas de l'ensemble des sources d'énergie, et qui aura reversé autour de 8 Mrd € au budget de l'Etat en 2022, remboursant l'intégralité des aides publiques reçues depuis son émergence d'ici 2024. C'est aussi un facteur d'indépendance énergétique, dans un contexte croisé de stagnation de la production électrique et d'augmentation élevée de la consommation, comme le souligne Réseau Transport Electricité dans tous ses rapports depuis des années.</p> <p>J'ai aussi eu vent de la campagne active des opposants à ce projet qui n'hésitent pas à mener un véritable harcèlement auprès de la population (publipostage de tract pré-remplis) en déployant tout un faisceau d'affirmations aussi saugrenues que mensongères, affirmations peu originales puisqu'on les retrouve en boucle depuis 20 ans sur les réseaux éolo-phobes ! Il s'agit d'une opposition dogmatique à l'éolien, pas spécifiquement orientée contre ce projet, et qui ne propose pas d'alternative viable. La défense des petits intérêts particuliers de quelques esprits chagrins ne peut justifier de s'opposer à des projets orientés vers la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique, afin de ne pas obérer l'avenir.</p> <p>Pour toutes raisons, je suis pour l'autorisation du projet éolien de Courtempierre / Treilles-en-Gâtinais / Gondreville-la-Franche.</p>
@ N° 138	FELLER Emeric	<p>Très favorable aux projets EnR car ils sont utiles à l'indépendance énergétique que la France veut atteindre. Ce projet éolien répond à cette exigence; alors certes une centrale nucléaire serait également nécessaire pour répondre à cet objectif mais nécessiterait 15 ans voire 20 ans de développement/construction. L'avantage non négligeable des projets EnR (ici l'éolien) est qu'ils sont réversibles, ils sont donnés pour fonctionner le temps d'une génération maximum, (20 ans je crois ?) et ensuite ils sont démantelés. Alors pourquoi attendre ? Pourquoi douter ?</p> <p>De plus, les études qui ont été menées ont certainement dû démontrer une faisabilité plausible au regard de nombreux critères pris en compte, non ?</p> <p>En plus le tarif de l'électricité produite aujourd'hui via des centrales nucléaires vieillissantes ne tient sûrement pas compte du coût de leur rénovation ou démantèlement dans quelques années, n'est-ce pas ?</p> <p>Le parc nucléaire actuel va-t-il être un gouffre financier dans les années à venir ? c'est ça la vraie question.</p>
@ N° 140	LE RUYET Guillaume	<p>Je suis favorable à ce projet éolien, 100% renouvelable. Il s'inscrit directement dans la transition énergétique et permet de diminuer notre part de nucléaire. Il garantit également notre indépendance énergétique en évitant l'importation de gaz et de pétrole. Il suffit de regarder l'actualité pour s'en</p>

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		<p>convaincre.  Eh oui, il faut bien qu'on pense un peu à notre planète et aux générations futures.  A la lecture des documents, on constate que ce projet s'inscrit parfaitement dans le paysage. Je préfère voir ces éoliennes que des industries bien plus polluantes.  L'impact sur la biodiversité me semble très faible et bien étudié. Quid du démantèlement des centrales nucléaires et du stockage de leurs déchets, de la pollution de nos voitures,...? Je pense que nos anciens moyens de production ont des impacts sur la biodiversité beaucoup plus importants.  Ce parc va également permettre des retombées économiques locales et des emplois pour sa maintenance.  Le changement climatique est en cours, et ce parc fait partie de la solution. Il faut arrêter de vivre dans le passé.  Pour ces raisons, je ne peux que soutenir ce projet.</p>
@ N° 142	PERON Guillaume	<p>Sur Sceaux du Gâtinais il y a le parc éolien de Mondreville-Sceaux et en tant qu'habitant nous ne voyons aucun inconvénient à ces éoliennes les nuisances sonores sont nulles. Ils sont à 500m de ma ferme et de la maison et nous ne sommes jamais embêtés par le bruit. Avoir des éoliennes est bien mieux que d'avoir des centrales nucléaires dans le pays.</p>
@ N° 143	LEGER Yannick	<p>Je suis riverain du projet éolien. Il y a quelques semaines j'ai reçu ce tract dans ma boîte aux lettres.  Par contre le tract tel qu'il est formulé m'oblige à être contre le projet ? Comment je fais si je suis favorable au projet ? C'est très bizarre. J'ai adapté le tract pour indiquer que je suis favorable car je sais qu'il y a beaucoup de désinformation.  Jonction de la pétition adapté par le contributeur (Cf CD N° 143 - PJ)</p>
@ N° 144	LEGER Yannick	<p>Là aussi on ne me donne pas le choix de m'opposer au projet... "signez la pétition contre le projet du parc en Gâtinais".  Je sais que j'ai le choix de ne pas signer mais si j'écoute que leurs arguments l'éolien c'est TERRIBLE.  Mais je connais l'éolien et je sais que l'impact est positif.  <a href="https://www.change.org/p/petition-contre-le-projet-du-parc-eolien-en-gatinais?source_location=search">https://www.change.org/p/petition-contre-le-projet-du-parc-eolien-en-gatinais?source_location=search</a></p>
@ N° 148	BOUE Nico	<p>Totalement POUR ce projet. J'habite dans une commune bretonne où existe un parc de 5 éoliennes depuis 6 ans. Depuis 19 ans, la commune a changé grâce aux revenus du parc éolien améliorant le budget municipal. Mes enfants peuvent aller à l'école à pied ou en vélo sans danger grâce à une voie douce créée depuis mon village jusqu'au centre-bourg, grâce au budget éolien. L'école organise d'ailleurs régulièrement des visites du parc. La commune a inauguré en 2021 une magnifique salle des fêtes, qui est louée tous les</p>

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		<p>week-ends pour des mariages ou fêtes diverses ! Les voisins ne se plaignent pas et les vaches au pied des éoliennes ne semblent pas plus malades qu'ailleurs ! Je cours toutes les semaines sur le chemin des éoliennes et ne vois pas tous les oiseaux morts qu'on nous avait promis...Ces chemins sont aussi largement utilisés pour des courses et randonnées, comme les 100 km de Crevin qui attirent tous les ans de plus en plus de monde. Les maisons sur la commune se vendent en moins de 15 jours ! Nous sommes près de 1000 habitants et vous pourrez vérifier sur des sites d'annonce, comme le bon coin, qu'il n' y a pas de problème d'immobilier. Le terrain constructible se vend 150 €/m<sup>2</sup> et ce midi, sur les 16 annonces de vente de maison en ligne, 13 portent sur des maisons neuves prévues dans un nouveau lotissement : très peu de gens veulent quitter la commune et de nouveaux habitants cherchent à y investir !</p> <p>Je ne vois pas pourquoi cela serait différent à Courtempierre.</p> <p>Quand je vois qu'en Bretagne, il n'y a aucun nouveau parc éolien de plus de 3 ou 4 éoliennes, le parc éolien "des Génévriers" avec 15 éoliennes est une chance pour ce territoire. Je vois dans le dossier qu'il pourrait y avoir plus de 80 MW installés, ce qui permet une production d'électricité propre et inépuisable extrêmement importante. Les sociétés semblent sérieuses, avoir beaucoup d'expérience dans ce type de projet et avoir réalisé toutes les études nécessaires. Le dossier montre aussi qu'il y a eu une importante concertation avec le public, qui a pu faire des propositions : je peux comprendre que tout le monde ne soit pas d'accord, mais en général les gens POUR ne se manifestent pas, c'est la fameuse majorité silencieuse. Je ne pense pas qu'il y ait eu autant de démarche de concertation pour l'installation des centrales nucléaires, aux impacts bien plus désastreux. C'est pourquoi je me permets de déposer mon avis favorable dans cette enquête publique.</p>
@ N° 151	BOYER David	<p>Favorable</p> <p>Je suis les projets de développement d'énergie renouvelable en France et plus particulièrement sur ma région le Loiret.</p> <p>Pas par curiosité mais par inquiétudes, le dérèglement climatique et ses effets que nous vivons déjà, canicules, feux de forêts, extinction d'une partie de la biodiversité, soit d'animaux, d'insectes d'oiseaux qui ne migrent déjà plus, ses effets vont s'accroître. Nous avons et nous aurons besoins de nous adapter à ces changements, ce que nous avons vu avec les premières canicules et l'hécatombe chez nos plus anciens. Depuis beaucoup de logement et de maisons de retraites sont équipés de climatiseur. Et je ne parle pas de nos moyens de locomotions petits / grands, de nos industries etc. qui eux aussi ont besoins d'être électrifiés. Je ne suis pas négatif, mais réaliste et nous avons des solutions, pas toutes les solutions mais, celles qui existent depuis plus de 20 ans maintenant, je pense entre autres à l'éolien. L'éolien est réglementé, encadré, suivi, voir disséqué, comme peu d'industrie, ceux qui peuvent l'accueillir doivent le faire, et avec le sourire</p>

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		<p>car c'est de l'électricité pour tous, et encore une fois nous avons besoins. Nous avons des plaines et du vent, que demander de mieux pour accueillir nos générateurs.</p> <p>J'aimerais expliquer aux opposants, que nos paysages ont toujours été modifiés par l'homme et reconstruit naturellement, mais désormais c'est le dérèglement climatique qui opère, sécheresse, feu de forêts, inondations etc..</p> <p>Monsieur le commissaire je vous prie de bien vouloir comptabiliser mon avis favorable et considérer que les favorables sont malheureusement souvent silencieux.</p>
@ N° 152	DAVID Bernard	<p>Tout d'abord nous avons besoin plus que jamais d'électricité et tant qu'à faire décarbonée. Notre territoire est propice à l'accueil de génératrices éoliennes. Accueillons-les favorablement. Nous nous avons du vent et l'espace nécessaire. Arrêtons de s'opposer sans aucunes autres solutions.</p>
@ N° 154	Anonyme	<p>Avis favorable au projet des GENEVRIERS. Je suis habitante de la commune de Courtempierre.</p> <p>Le 28/04/2023 à la réunion publique organisée par PRO T G, la commune de Gondreville la franche a été traitée de commune <b>POUBELLE</b>. Je ne comprends pas pourquoi une commune qui fait tout pour avoir des industries et donc des emplois puisse se faire traiter de poubelle ! Donc si le projet d'hydrogène voit le jour sur cette commune suite au parc éolien de GENEVRIERS, Gondreville la franche sera encore plus une poubelle d'après PRO T G.</p> <p>Pourtant, nous avons tous besoin d'énergie la moins polluante possible.</p> <p>Concernant le démantèlement, la loi a considérablement évolué, maintenant, il est bien encadré par une réglementation stricte.</p> <p>Nous avons aussi constaté que PRO T G fait tout pour saboter tous les projets, à savoir le PLUI, la méthanisation, le photovoltaïque . PRO T G diffuse la peur !</p> <p>Le projet des GENEVRIERS a bien été présenté à la population pendant environ un an par le cabinet MAZARS, en faisant plusieurs réunions avec la présence des développeurs et même du cabinet qui a effectué l'étude faune et flore de la ZIP. Toutes ces réunions ont été perturbées et sabotées par PRO TG. Les autres promoteurs ne font pas de concertations aussi longues et bien organisées.</p> <p>PRO T G manipule la population et fait de la désinformation car les avis négatifs sont loin d'atteindre le nombre de 22000. Les 22 communes concernées par l'enquête publique représentent 22000 habitants comme l'indique PRO T G sur son tract.</p> <p>La France est bien en retard sur les ENR, les 23% ne sont pas atteint ce pourcentage devait être atteint en 2020.</p> <p>Que vient faire le député de notre circonscription à la réunion publique du 28/04/2023 organisée par PRO</p>

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		T G ? Un député n'a pas de pouvoir politique sur ce sujet. C'est une posture purement électorale. Le programme du RN est dangereux pour les ENR et donc pour notre planète.
@ N° 156	Cécile	J'apporte mon total soutien au parc éolien des Génévriers dont j'attends avec impatience la construction des 15 éoliennes. Je suis totalement favorable à toutes les énergies renouvelables afin de sortir des énergies fossiles et atteindre au plus vite les objectifs climatiques de la France. Cela me paraît indispensable pour mes enfants qui n'auront bientôt plus d'eau potable et des paysages brûlés par les incendies non pas à cause des éoliennes mais bien à cause du réchauffement climatique ou des systèmes intensifs de production.
@ N° 157	VARIN K.	<p>POUR ce projet éolien. Dans le contexte climatique actuel, il est plus qu'urgent d'accélérer toutes les énergies renouvelables, il est temps d'agir ! Les études pour ce beau projet éolien, composé de 15 éoliennes ont été très approfondies (biodiversité, paysage, acoustique...) comme le montre les nombreuses études... D'après les photomontages dans l'étude paysagère, les éoliennes s'intégreront parfaitement dans ce paysage et j'ai pu constater que les éoliennes se trouvent à plus de 700 mètres des habitations, c'est très bien ! Je préfère voir des éoliennes dont nous avons besoin pour assurer notre future énergétique plutôt que d'immenses parkings dans des zones commerciales....</p> <p>Je ne comprends vraiment pas cette opposition !</p> <p>Merci pour la planète, Merci pour nous et les générations futures.</p>
@ N° 158	LEMOINE Joris	<p>Soutien à ce projet d'éoliennes. J'habite à 3 km du site en projet, je n'ai pas de crainte particulière concernant ce projet.</p> <p>A la lecture des contributions qui sont majoritairement "à charge" contre le projet, on ne trouve que très peu d'arguments pertinents. La plupart des arguments sont les mêmes depuis 20 ans et ne sont pas avérés pertinents.</p> <p>Après un peu de recherche, on trouve des documents qui donnent des réponses factuelles à beaucoup des interrogations, comme p.ex. celui en pièce jointe (Cf @ N° 158 – PJ KIT DE SURVIE – fascicule de 4 pages)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plus précisément, je n'adhère pas du tout l'argument du "saccage de nos paysages". Ça fait longtemps que l'humain a transformé son environnement, et c'est précisément cette transformation qui a déclenché le réchauffement climatique rendant nécessaire l'implantation d'éoliennes! Il est donc assez hypocrite de s'opposer à un projet qui ne fait que réparer les dégâts que nous avons tous créés.</li> <li>- C'est la même chose pour les soi-disant impacts dévastant sur la biodiversité : le plus grand danger pour nos espèces est le réchauffement climatique et non pas les quelques oiseaux qui seront tués par les éoliennes (en passant, ça n'aura rien à voir avec la mortalité engendrée par les baies vitrées des vérandas des villages autour!)</li> </ul>

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		<p>- Et en lisant les arguments se basant sur la qualité de l'eau, je me pose la question si les personnes exprimant cela se sont déjà promenés dans les champs lors d'un traitement chimique...</p> <p>Pour résumer: j'aime beaucoup ma région dans laquelle je suis implanté depuis ma naissance. Mais le plus grand danger pour notre région est le réchauffement climatique et non pas l'implantation de quelques éoliennes qui nous aideront de lutter contre celui-ci et en plus créeront des revenus économiques indispensables pour nos communes rurales.</p> <p>Je suis pour ce projet!</p>
@ N° 159	PIGERE Aurore	<p>Je me permets de vous écrire concernant le projet sur Courtempierre.</p> <p>J'ai vu entendre dire que ce projet aurait un impact sur la valeur des biens de la commune, Je viens de vendre ma maison avec une plus-value et cela s'est fait rapidement sans problème.</p> <p>Je ne pense pas que cela impacte réellement la valeur des biens sauf si effectivement les éoliennes étaient à côté des maisons ce qui ne sera pas le cas.</p>
@ N° 160	C. Arnaud	<p>Favorable aux projets éoliens, l'actualité climatique nous le prouve il faut un mix énergétique pour l'avenir, l'éolien est une solution qui en fait parti.</p> <p>L'énergie éolienne est renouvelable , il y a de faibles impacts en comparaison d'autres moyens de production d'énergies. Plus de 100 000 personnes vont profiter de cette production. L'éolien est victime de son aspect... il est toujours plus facile de trouver des arguments contre quelque chose qui se voit de loin...</p> <p>Y'a t-il des risques avec des éoliennes? Oui peut être.. le simple fait de prendre notre voiture sur la route est un risque et bien plus mortel aujourd'hui...</p> <p>L'autoroute A19 et A77 traversent plusieurs communes concernés par le projet qui ne sont pas un modèle de "vertuosité" cela ne dérange personne visiblement, des éoliennes seraient elles aussi néfastes que cela ? Il faut agir maintenant!.</p>
@ N° 161	DE WOLF Boris	<p>OUI pour le projet éolien !</p> <p>J'habite dans le nord de l'Allemagne, sur la côte. Dans notre région côtière il y a beaucoup d'éoliennes. Je me suis récemment rendu dans votre région. Là-bas, j'ai lu dans la presse locale sur le projet de parc éolien de Courtempierre / Treilles-en-Gâtinais / Gondreville-la-Franche. D'après ce que j'ai pu lire dans le dossier de demande d'autorisation, il s'agit d'un projet sérieux et soigneusement planifié. Et en tant que tel, le parc éolien apportera une contribution importante à la transition énergétique : L'étude d'impact indique une production annuelle calculée d'environ 213 millions de kWh ! Cela correspond aux besoins en électricité de 100.000 habitants, soit près de 6 fois la population de la communauté de communes CC4V. Quelle</p>

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		<p>perspective formidable! Avec la mise en service de ce parc éolien, la région apportera une nouvelle contribution importante à la lutte contre le changement climatique. Tout comme nous, ici, dans le nord de l'Allemagne. De cette manière, nous assumons tous ensemble, par-delà les frontières nationales, la responsabilité de notre environnement et de l'avenir des générations futures.</p> <p>Le fort développement de l'énergie éolienne dans notre région côtière ne pose aucun problème pour le tourisme. Bien au contraire : Les villes et les communes font de la publicité pour leur image verte, par exemple sur les médias sociaux. Les réservations d'hôtels, d'appartements de vacances, de campings et d'autres infrastructures touristiques ne faiblissent pas à cause des éoliennes. Il y a quelques semaines, l'évolution des prix de l'immobilier dans notre région a été publiée : pour le plus grand plaisir des propriétaires immobiliers, les prix augmentent depuis des années, sans que l'on puisse constater une influence négative des parcs éoliens. C'est également ce que confirme une étude de l'ADEME pour la France datant de 2022 : " l'impact de l'éolien sur le marché immobilier est nul pour 90% des maisons vendues, et très faible pour 10% d'entre elles ". On peut alors constater que la nécessité de faire avancer la transition énergétique vers les énergies renouvelables est de plus en plus présente dans nos esprits. Constat confirmé par les derniers sondages sur l'opinion des français sur l'éolien (Harris interactive 2021).</p> <p>Malheureusement, les éoliennes sont régulièrement accusées d'être les principales responsables du déclin des espèces animales. Ce faisant, on occulte le fait que les parcs éoliens, comme celui de Courtempierre / Treilles-en-Gâtinais / Gondreville-la-Franche, sont souvent implantés dans des zones ouvertes et d'agriculture intensive. Comme le montrent les expertises externes pour ce parc éolien, on y constate en général un impact nul à faible des éoliennes sur la biodiversité. En revanche, selon une étude publiée le 15 mai 2023 dans la revue Proceedings of the National Academy of Sciences, les pesticides et engrais sont les causes majeures de l'effondrement des populations d'oiseaux en Europe.</p> <p>Le développement décentralisé des énergies renouvelables sur le territoire des communes dans lesquelles nous vivons, c'est l'avenir ! Je soutiens alors l'autorisation et la construction du parc éolien de Courtempierre / Treilles-en-Gâtinais / Gondreville-la-Franche</p>
@ N° 162	AKA	<p>En tant que riverain de cette région, je souhaite exprimer mon plein soutien à l'implantation du nouveau parc éolien dans notre communauté. Les éoliennes représentent une solution énergétique respectueuse de l'environnement et cruciale pour faire face aux défis du changement climatique.</p> <p>Tout d'abord, en tant que riverain, je suis profondément attaché à la préservation de notre environnement naturel. Les éoliennes sont une source d'énergie renouvelable qui utilise le vent, une ressource abondante</p>

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		<p>et non polluante, pour produire de l'électricité. En optant pour cette solution, nous réduirons notre dépendance aux énergies fossiles, ce qui contribuera à préserver nos cours d'eau, nos terres agricoles et notre faune locale. En soutenant ce parc éolien, nous agissons activement pour protéger notre belle région des impacts néfastes du réchauffement climatique.</p> <p>De plus, en tant que riverain, je suis conscient de l'importance du développement économique local. L'implantation de ce parc éolien créera des emplois dans notre région, à la fois pendant la phase de construction et lors de l'exploitation continue du parc. Cette opportunité d'emploi locale stimulera notre économie, offrira de nouvelles perspectives professionnelles aux habitants de notre communauté et contribuera à renforcer nos infrastructures régionales.</p> <p>Je comprends que certains peuvent exprimer des préoccupations esthétiques concernant les éoliennes, mais il est essentiel de noter que les technologies éoliennes ont considérablement évolué au fil des années. Les éoliennes modernes sont conçues pour être plus discrètes et s'intégrer harmonieusement dans le paysage environnant. En gardant cela à l'esprit, je suis convaincu que nous pouvons concilier notre amour pour notre environnement riverain avec la nécessité de développer des sources d'énergie renouvelable.</p> <p>Enfin, je tiens à souligner l'importance d'une participation active de la communauté dans ce projet. Les promoteurs du parc éolien ont pris le temps de consulter les riverains et de tenir compte de leurs préoccupations. Cela démontre leur engagement envers une collaboration transparente et une relation de confiance avec la communauté. Il est encourageant de voir que nos voix sont entendues et prises en compte.</p> <p>En conclusion, en tant que riverain, je suis convaincu que l'implantation de ce nouveau parc éolien est une opportunité précieuse pour notre région. En soutenant ce projet, nous contribuons à la préservation de notre environnement, au développement économique local et à la lutte contre le changement climatique. J'espère sincèrement que vous prendrez en compte ces avantages significatifs lors de votre évaluation de ce projet.</p>
@ N° 164	LE GOUE Grégory	<p>Je souhaite apporter mon soutien au projet éolien sur les communes de Courtempierre, Treilles-en-Gâtinais et Gondreville.</p> <p>Le changement climatique dont nous parlons depuis maintenant plusieurs années est en train de se réaliser de manière concrète (feux de forêts d'une ampleur inédite, une sécheresse récurrente, etc...) Il faut tout faire pour en atténuer les effets alors même que l'on nous annonce devoir se préparer à hausse des températures de plus 4 degrés avant la fin du siècle ! Comment pourrions-nous nous adapter à cela ?!!</p> <p>Il faut donc changer notre façon de faire, modifier nos mentalités et cela passe par le développement des</p>

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		<p>énergies renouvelables, dont l'éolien est une réponse concrète !  On accuse l'éolien de tous les maux, de nuire au paysage.... Mais le paysage a toujours évolué et il va évoluer brutalement si nous poursuivons notre entêtement à ne rien faire !  C'est pour cela que je soutiens pleinement le développement de ce projet éolien.</p>
@ N° 168	LECOMTE Michel	<p>Favorable aux éoliennes et ne partage pas l'avis de quelques perturbateurs anti-éoliens n'ayant un seul but : faire peur à la population locale et les alerter faussement.  Les éoliennes seront dans une vaste plaine agricole et non pas dans les jardins des habitants. Je pense même que la plupart des habitants, depuis chez eux, ne seront pas exposés à la vue des futures éoliennes car la plupart des maisons sont entourées de grands murs, d'arbres et ne sont pas orientées vers la plaine agricole. De plus, je ne vois pas beaucoup de monde profiter au milieu de la plaine agricole. Les éoliennes rendront peut-être cette plaine agricole attractive. Je verrai peut-être des familles pique-niquer au pied des éoliennes. Les éoliennes ne me font pas peur par contre j'ai peur des centrales nucléaires. A Treilles, Courtempierre ou Gondreville, nous sommes à 40km environ à vol d'oiseau de la centrale de DAMPIERRE EN BURLY, dans la zone d'impact radiologique de l'accident de Fukushima. Pourtant nous n'avons pas de pastilles d'iode. Cette centrale a 40 ans. C'est beaucoup pour une centrale. S'il y a un accident, les conséquences seront dramatiques.  L'argumentaire se trouve sur un document joint : Cf @ N° 168 - PJ</p>
@ N° 169	Mathilde	<p>Mes grands-parents m'ont montré un tract pour s'opposer à un projet d'éoliennes à Treilles. Ils m'ont questionné car je vis à Issoudun. Là-bas il y a des éoliennes depuis plusieurs années. Je peux témoigner que tout se passe bien à Issoudun.  Le vent passe au-dessus de nos têtes et il est gratuit. Pourquoi s'en priver?  L'éolien a le défaut de se voir et c'est pour cela qu'on en parle autant. Le plus souvent les détracteurs sont prêts à sortir beaucoup d'arguments farfelus pour décrédibiliser l'énergie éolienne. Selon certains détracteurs les éoliennes seraient des hachoirs à oiseaux? Avez-vous d'abord vérifié le nombre d'oiseaux que vous avez tué avec votre voiture ou les fenêtres de votre maison ? Je pense que vous en avez tué beaucoup plus que les éoliennes. On vous obligera peut-être un jour de laisser votre voiture au garage et retirer vos vitres de maison. Alors pourquoi autant d'acharnement de certains autour d'une technologie aussi simple et efficace?  Bien entendu que l'éolien est visible mais n'oublions pas que l'éolien est utile pour nous tous consommateur d'électricité et qu'il est là pour préserver notre environnement en produisant de l'énergie propre.  L'homme a, par nature, toujours fait évoluer le paysage. Chacun de nous contribuons à le faire évoluer</p>

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		<p>chaque jour en construisant une nouvelle maison, en plantant ou en coupant un arbre, en faisant implanter une antenne téléphonique (car nous souhaitons capter dans le moindre recoin de la France),... A une certaine époque on m'a dit qu'il y avait des moulins à vent qui tournait sur chaque commune ? Où sont-ils aujourd'hui ? N'est-ce pas la preuve que le paysage évolue ? Y'avait-il des opposants aux moulins ? Ce projet à donc toute sa place car nous avons besoin de cette électricité propre.</p> <p>Mathilde</p>
@ N° 170	DANIEL Adrien	<p>Il est vraiment affligeant de lire autant de désinformation et autant d'avis négatifs pour une source d'énergie renouvelable dont nous ne pouvons pas nous passer. Les personnes rejettent l'éolien pour des raisons qui ne sont pas fondées.</p> <p>C'est une source d'énergie renouvelable avec un impact limité sur l'environnement. Les gens s'inquiètent d'un possible impact de l'éolien mais personne ne parle de l'impact de nos centrales nucléaires sur l'environnement proche (notamment avec le réchauffement des eaux). Et je n'ose pas parler du risque nucléaire... Les gens évoquent l'intermittence de l'éolien, mais les centrales nucléaires sont dépendantes des cours d'eau (sécheresse, températures des cours d'eau) tout comme les centrales hydroélectriques le sont des précipitations que nous avons. Et il est bien connu que depuis plusieurs années, nous ne rencontrons aucun problème de sécheresse en France. On parle des centrales thermiques qui sont émettrices d'un certain gaz à effet de serre avec un impact connu et reconnu sur notre climat. Puis une éolienne en maintenance ne va pas avoir le même impact qu'une centrale nucléaire en maintenance sur le réseau.</p> <p>Pourquoi risquons-nous des chutes de tension sur le réseau ? Pourquoi demande-t-on aux centrales éoliennes de garder ses actifs à pleine puissance pendant certaines périodes ?</p> <p>L'hiver dernier, nous avons un risque de black-out pour cause de réacteurs nucléaires en maintenance. Et oui, nos centrales vieillissent mais il semblerait que cela n'inquiète personne, nous pouvons prolonger la durée de vie de ces centrales avec un simple coup de baguette magique. En même temps, que risquons-nous, si ce n'est un accident nucléaire...</p> <p>Et cet été, bien que la demande en électricité sera moindre qu'en période hivernale, si nous rencontrons encore un épisode de sécheresse, nos sites de production français seront encore limités en puissance. Enfin, il est facile d'indiquer que l'éolien est le responsable de la hausse du prix de l'électricité en France. Il serait intéressant que les personnes se renseignent sur l'indexation du prix de l'électricité en France avec le principe de la dernière centrale appelée et il s'agit toujours d'une centrale gaz. Dans le même principe, est ce que les personnes s'inquiètent du coût d'entretien et de construction de nos centrales nucléaires et des futurs EPR ?</p> <p>L'éolien n'est pas la seule solution au réchauffement climatique ni la seule solution pour répondre aux</p>

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		défis des prochaines années. Mais il est certain que nous ne pouvons plus nous passer de cette source d'énergie renouvelable qui est de plus créatrice d'emploi en France.
@ N° 173	JOUANNEAU Valentin	<p>Soutenons ce projet d'éoliennes</p> <p>Les opposants ont déjà fait beaucoup de dégâts dans le Gâtinais avec leurs pratiques agressives. Aujourd'hui, est-ce raisonnable de casser un projet d'énergie renouvelable de façon déraisonné alors que ça va à l'encontre de la transition énergétique ?</p> <p>Sur une problématique aussi importante que le climat si chacun commence à expliquer qu'il peut désobéir aux règles qu'il souhaite ou dégrader les biens qu'il souhaite, parce que ce ne serait pas conforme, ni à ses valeurs ni à ses convictions, eh bien, on n'est plus en société.</p>
@ N° 175	WIANKOWSKI Anna	<p>Des éoliennes visibles d'un site gallo-romain à quelques kilomètres d'éoliennes ça choque certains ?</p> <p>Un projet de musée en « dur » fait de béton et de bois avec un parking imperméabilisé qui va ramener des touristes en bus, en voitures,... ça ne choque personne ? Y-aura-t-il une enquête publique pour s'exprimer sur le projet de musée ?</p> <p>Je ne comprends pas l'incompatibilité ? Est-ce que quelqu'un peut m'expliquer les conséquences des éoliennes sur le site Gallo-Romain ? Une explication factuelle ? En quoi ça peut être néfaste de voir des pales? Nos ancêtres ont-ils laissé un testament particulier ? L'arc de triomphe attire des millions de touristes chaque année. Pourtant les tours de la Défense sont visibles de l'arc de triomphe.</p> <p>L'urgence climatique et énergétique serait-elle moins importante que la mise en valeur de ruines gallo-romaine ?</p> <p>Ne peut-on pas au moins mettre au même niveau d'importance l'urgence climatique ?</p> <p>Je ne comprends pas. Je soutiens ce projet qui permettra en plus de recharger les voitures électriques des touristes.</p>
@ N° 176	Anonyme	<p>Suite à la lecture des avis, je souhaiterais simplement dire que je suis pour le projet car j'ai l'impression que seules les personnes contre prennent le temps de s'exprimer. Ayant longtemps habité à côté d'éoliennes, je n'ai pas ressenti les maux évoqués et ma famille ou les amis qui ont séjourné chez nous non plus. Évidemment, une ou deux fois par an, nous entendions les éoliennes tourner mais cela était bien moins gênant que la sucrerie voisine par exemple (trafic routier, odeur, bruits de machines...).</p> <p>Le principal avantage d'un parc éolien ou d'une centrale solaire (pour les habitants qui n'ont pas la fibre écologique...) réside dans le gain financier dégagé par la commune grâce à la fiscalité car il permet de ne pas trop augmenter les taxes et de maintenir des services de proximité comme l'école ou le bus.</p> <p>Pour finir, j'ai du mal à comprendre le grand nombre de commentaires qui mettent en avant le nucléaire quand on voit les dégâts occasionnés à Fukushima ou Tchernobyl et je ne parle pas du coût du</p>

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		démantèlement ou du coût d'une catastrophe que les pros nucléaires éludent complètement et qui n'ont rien à voir avec une éolienne, des panneaux photovoltaïque ou de la méthanisation...
@ N° 181	Anonyme	<p>Comme j'ai vu que c'était important d'étaler son CV je me présente : je suis une campagnarde depuis ma naissance, sans diplôme universitaire et mon métier est cultivatrice (Bio).  J'ai constaté une dégradation des rapports dans notre campagne depuis une dizaine d'année avec l'arrivée des néoruraux.  Le train et l'autoroute leur ont permis d'imaginer une vie à temps partiel dans la campagne.  Le train et l'autoroute ça leur a apporté beaucoup de confort. Ça ne leur crée aucun problème que le train et l'autoroute soient bruyant pour des riverains, que ça tue des oiseaux et même des gens, que ça pollue,...</p> <p>L'éolien ça apporte beaucoup moins d'inconvénient. Je ne pense pas que ça va nuire à leur confort dans leur piscine chauffée.  Oui au projet éolien à Courtempierre</p>
@ N° 184	OLLIVIER Isa	<p>Je suis favorable à l'implantation des éoliennes. Je les vois d'un bon œil car je sais qu'elles sont très utiles et propres. Je vis à Paris mais je suis originaire du Loiret (fille et petite-fille d'agriculteur). J'aimerais revenir mais pour le moment c'est le travail qui me maintient ailleurs. Selon moi ces éoliennes valorisent ce secteur en déclin (devenir des sucreries,...) et redonne vie à notre campagne. Dès lors qu'il y a de l'activité humaine il est impossible d'avoir une campagne morte. Alors j'accepte de voir des éoliennes au même titre que de voir l'activité agricole dans les champs, de voir un hangar pour stocker du bois de chauffage ou de la paille, de voir une antenne téléphonique pour utiliser le téléphone (pour le télétravail par exemple! ;-)...), d'entendre le coq à l'aube, d'entendre le clocher d'une l'église même si je ne suis pas pratiquante, de voir et d'entendre des voitures qui se déplacent d'un village A à un village B,...</p>
@ N° 186	BARON Hugue	<p>Dans le contexte actuel, il me semble, que ce projet éolien est d'intérêt général.  Il me semble aussi que nous devrions tous, collectivement, avoir le sens du devoir et savoir prendre nos responsabilités et certainement dédramatiser l'arrivée d'éoliennes. On parle de notre avenir à tous.  Je fais confiance à ce projet. Les éoliennes sont adaptées à ce paysage de plaine agricole et le projet respectent les réglementations.  Je me permets de joindre un article très intéressant titré « éloge de la visibilité » (Cf @ N° 186 – PJ ELOGE DE LA VISIBILITE). Ce n'est pas philosophique. C'est réaliste.</p>
OBS ECR N° 1 CTE	CARRIGNON Joël	Favorable

<b>REFERENCE OBSERVATIONS</b>	<b>AUTEUR DE L'OBSERVATION</b>	<b>ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS</b>
		A la mise en place car énergie éolienne est propre et garantit une autonomie électrique pour la production agricole et l'irrigation des cultures. Ne rien faire est une erreur
OBS ECR N°11 CTE	JENAR Corinne	Dépôt courrier
OBS ECR N°14 CTE	SOUCHET Philippe	Pour les éoliennes. Les centrales nucléaires sont trop dangereuses. D'autre part, il n'y a pas de déchets radioactifs. Il n'y a de danger comme Tchernobyl ou Fukushima.
OBS ECR N°18 CTE	NOUE Sébastien	Agriculteur de Courtempierre favorable au projet éolien des Genévriers. Et à tout autre projet qui permette l'autonomie énergétique de notre pays de façon décarbonnée.
OBS ECR N° 7 TEG	DEHAY Charles-Henry	Favorable au projet. Les associations locaux ont incarné un sentiment de peur auprès des habitants.
CD N° 11 CTE	LELIEVRE Monique	Pour le projet car besoin d'électricité. Ne comprend pas ceux qui sont contre et racontent des mensonges. Suppose tout simplement qu'il s'agit de la jalousie, et qui font peur à tout ceux qui sont favorables. Les ENR beaucoup moins dangereuses qu'une centrale nucléaire et les centrales sur la Loire risquent de manquer d'eau si les années de sécheresse continuent. En 2022 les centrales sur la Loire ont fonctionné grâce à des dérogations pour la température du rejet des eaux. Le conseil municipal de Courtempierre est anti-tout : méthanisation, photovoltaïque, éoliennes. Mr le maire a usé de son autorité pour récupérer 70 000€ de la convention d'utilisation des routes et chemins communaux, délibération annulée par la préfecture et pourtant la commune en a bien besoin. (mention du dépôt en OBS ECR N° 8 CTE)
CD N° 13 CTE	JENAR Corinne	Avis favorable pour le projet éolien. La réglementation exige un suivi environnemental afin de s'assurer de l'efficacité des mesures prises pour éviter, réduire de compenser les éventuels impacts résiduels. Selon la LPO ; un chat domestique en liberté tue entre 5 et 10 oiseaux par an. Les développeurs éoliens sont des entreprises privées dont nécessité de produire des bénéfices pour rester financièrement viable. Les profits ne profitent pas qu'aux investisseurs. Les développeurs sont soumis à diverses taxes (CAVE, IFER...) reversées aux collectivités territoriales. Les parcs éoliens participent ainsi directement au financement des régions, départements et communes d'implantation. Le démantèlement est assuré par la loi et n'est pas à la charge du contribuable (Cf décret 2011-985 du 23 août 2011).
CD N° 28 CTE	Anonyme	Avis favorable car je préfère voir des éoliennes dans le paysage plutôt que des réacteurs nucléaires.
CD N° 29 CTE	DEBELLEMANIERE	Apporte son soutien au projet. Un projet renouvelable serait pas mal pour moderniser nos belles campagnes et donner de l'électricité à nos villages.
CD N° 30 CTE	M et Mme JOURDAIN	Favorables au projet éolien de Courtempierre car au-delà du nombre d'éoliennes de ce projet, il est

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		important de garder en tête que c'est un projet positif pour le territoire . Il créera de l'emploi mais aussi des retombées économiques pour les communes dans oublier la création d'électrons verts.
CD N° 31 CTE	DELARUE Marlène	Favorables aux projets éoliens car pour notre bien à tous nous faire progresser la part des énergies renouvelables. Je soutiens le projet éolien dans ma commune, Pannecières, et je soutiendrai les autres projets du département. Nous devons faire confiance aux développeurs éoliens.
CD N° 33 CTE	NOUE Mireille	Non au nucléaire – oui aux énergies renouvelables
CD N° 34 CTE	NOUE Joël	Favorable pour le projet éolien des Genévriers de 15 éoliennes. Nous sommes dans une période de transition énergétique, je suis favorable à toutes les énergies « vertes » (éolien, photovoltaïque, production de biogaz). Ces différents investissements dans les petites communes permettront de faire rentrer des finances pour entretenir les infrastructures communales (voiries, salle polyvalente, église, etc...). La totalité des habitants de ces petits communes profiteront des redevances versées par les détenteurs des différents projets.
CD N° 35 CTE	Anonyme	Je suis élu local dans un conseil municipal où le maire est contraint de se plier aux menaçant des opposants sur ce projet. Je suis favorable et aimerai que notre plat pays de Courtempierre, Treilles, Gondreville accueille des éoliennes. Il est joint une documentation intitulé : Éoliennes : une haine basée sur des arguments extrêmement stéréotypés de Cédric Philibert, ancien de l'agence internationale de l'énergie, posté le 16 mars 2023
CD N° 36 CTE	JENAR Arnaud	Complément à son premier avis (Cf CD N° 8 TEG) Sur l'approvisionnement en eau potable des communes de Courtempierre et Sceaux : dans ler dossier « Contraintes sur les sols » présentés par l'association PRO TG, il y a une erreur en page 22 sur le lieu de pompage de Treilles en Gâtinais qui se trouve à 1,5km au Sud et non à l'endroit indiqué par PRO TG. Les éolien es ne sont pas dans le périmètre de protection des captages d'eau potable mais les autoroutes A7 et A19 s'y trouvent. Des travaux à la recherche d'un autre captage sont en cours et celui de Treilles en Gâtinais va être abandonné. Il y aurait un risque d'effondrement de voûtes karstiques : comment l'affirmer sans études et simplement sur un petit schéma ? Ces arguments sont mis en avant pour tout projet que PRO TG ne souhaite pas, comme la méthanisation, le photovoltaïque ou ors de l'enquête pour BRABANT à Mignères / Gondreville. Au sujet des photomontages, quel crédit donner à la perso,ne les ayant réalisés. Ce dossier sera évidemment

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		<p>critiqué et critiquable par les promoteurs du projet du seul fait qu'il n'est pas réalisé par un professionnel sous le contrôle d'un organisme agréé.</p> <p>Pour les vestiges archéologiques de Courtempierre, l'aqueduc romain n'est pas classé et est enterré, déjà coupé à plusieurs endroits par des constructions humaines, notamment l'A19. Cet aqueduc n'est pas le pont du Gard. D'autres vestiges sur d'autres communes n'ont pas empêché la construction de lignes TGV, d'autoroutes ou de sites industriels. Des fouilles préventives sont faites pour répertorier les vestiges. La présence de vestiges ne serait à elle seule arrêter le développement d'infrastructures nécessaires à nos vies modernes.</p> <p>Le projet de musée de Sceaux du Gâtinais est un beau projet et intéressant mais est-il judicieux de construire un bâtiment moderne et aussi cher en plein milieu des ruines. Le projet de musée ne fait pas l'unanimité au sein de la CC4V, certains élus mettant en cause le coût pharamineux de ce projet et les retombées touristiques risquant d'être inexistantes pour la CC4V. Ce projet ne fait l'unanimité qu'avec les opposants à l'éolien. Certains des opposants pensent comme moi mais ils se gardent bien de leur dire. Est que le visiteurs seront catastrophés de voir des éoliennes alors qu'il y en a déjà 12 visibles sur la commune de Sceaux du Gâtinais au pied du site.</p> <p>Je soutiens mes collègues agriculteurs, agriculture vilipendée mal traitée par tous ces personnes ne la connaissant pas. Les agriculteurs méritent le soutien de la population. L'agriculture est faite pour nourrir les hommes et non pour être détruite par des personnes ne connaissant pas le métier. Je ne vais pas dire à mon dentiste comment me soigner les dents.</p> <p>Il est facile de faire du copier-coller ou de simplement cocher des cases en face des arguments tous prêts de chez PRO TG. Il est aisé de lancer des pétitions mais quand on regarde le détail des signataires, ce sont toujours les mêmes personnes qui signent les pétitions. Ces personnes habitent loin du projet et ne connaissent pas la région et qui donne leur avis ou bien les mêmes personnes signent plusieurs pétitions en ligne donnant un moyen artificielle de gonfler le nombre des opposants.</p> <p>L'enquête publique concerne environ 20 000 personnes et je ne vois pas 10 000 commentaires contre le projet. La majorité favorable reste silencieuse. Les associations ont semé la zizanie et les personnes « forables » au projet ont peur des représailles.</p> <p>Le maire de Courtempierre a écrit lors de la présentation des vœux de 2022 ne pas prendre position sur l'éolien et maintenant lors de la réunion du 28/04/2023, il dit publiquement être contre.</p> <p>Dire que l'éolien ne fait pas d'emplois en France est faux. SIEMENS GAMESA vient de créer 800 emplois au Havre.</p> <p>Les associations ont peur du changement et ne veulent défendre uniquement que leur petit carré privé sans s'occuper des besoins de la France. Ils se disent n'être pas opposés aux ENR mais font des dossiers et des</p>

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		<p>pétitions au moindre dossier d'ENR. Ils en veulent bien mais pas ici.</p> <p>Il n'est pas normal que M. BUTRE, sous prétexte de ne pas obtenir de réponse à son commentaire du 8 mai 2023, se permette de menacer de prévenir ses avocats pour envisager des procédures. M BUTRE sous couvert de le FED essaye de merlette sous pression les commissaires. Je suppose qu'il est juste impatient de faire un recours sur ce projet et que tous les prétextes sont bons.</p> <p>La France reste loin des 23% d'ENR qu'elle s'est engagé à respecter des 2020 selon la directive européenne relative aux bioénergies. La France doit atteindre les objectifs nationaux et européens fixés pour 2030 soit respectivement 33% et 42%.</p> <p>La baisse du marché immobilier n'est pas liée à l'éolien. Ce marché vient de se retourner avec la baisse des prix et la baisse des ventes (-20%). Les collectivités territoriales vont perdre de l'argent et notamment les départements.</p> <p>Pour ce projet, une vraie campagne d'information a été menée par le cabinet MAZARS. Ce n'est pas le cas des projets les plus proches mais cela ne convient pas toujours aux opposants. Ils ont tout fait pour saboter les réunions et aujourd'hui ils osent dire que la concertation a été inexistante.</p> <p>Je tiens à évoquer le tract du 28/12/2017 PRO TG a distribué. Ce tract joint est cousu de mensonges dans le seul but de faire peur et non dans un esprit de coopération fraternelle comme aime le faire PRO TG. Il est également joint un document de PRO TG de mars 2021 concernant particulièrement le conseil municipal précédent ainsi que les propriétaires terriens.</p>
CD N° 38 CTE	JENAR Corinne	<p>Les retombées fiscales que le parc des Genévriers peut apporter sont communiqués pour me département, la CC4V et la commune. Je pense que ces revenus aideraient à compenser l'augmentation de la taxe foncière sur bâti puisqu'il n'y a plus de taxe d'habitation. Tous les habitants des communes en profiteraient. Les communes se plaignent de la perte de ressources, voilà une occasion pour largement compenser. Concernant Courtempierre : 104 000€ pour la partie fiscale plus 72 000€ pour l'autorisation des voies d'accès. Ces 72 000€ représentent 40% du budget communal. Un conseil refusant ces compensations financières n'aide pas ses administrés. Il ne faut pas d'industries pour pas faire de bruit ou ne pas gâcher le paysage mais il ne faut pas non plus trop payer d'impôts. On ne peut pas avoir tout et son contraire.</p>
CD N° 8 TEG	JENAR Arnaud	<p>Favorable au projet éolien. Agriculteur sur la commune de Courtempierre</p> <p>Les ENR peuvent rentrer dans le cadre de la diversification agricole et je suis fier de participer au développement des ENR en France. Mon exploitation est déjà engagée dans cette transition : impliquée dans un projet de méthanisation, de photovoltaïque au sol sur un captage d'eau potable et du photovoltaïque sur des bâtiments. Si le projet éolien est sujet au principe de précaution pour ne pas le réaliser, appliquons le principe aux domaines suivants :</p>

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		<p>- le WI-FI : rayonnement peut provoquer des échauffements de tissus cérébraux. Le téléphone portable proche du visage augmente le risque d'avoir des tumeurs au cerveau. Les ondes électro-magnétiques réduiraient la fertilité chez les hommes ou les femmes</p> <p>- le téléphone portable : peut être cancérigène</p> <p>- Maquillage : scandales dans l'industrie (plomb dans le rouge à lèvres, perturbateurs endocriniens, produits testés sur les animaux, pétrole dans les crèmes hydratantes ...)</p> <p>- Pesticides sur les animaux : de néonicotinoïdes présents dans des produits vétérinaires mais interdit dans l'usage phytosanitaire</p> <p>- Produits ménagers : les plus toxiques (liquides vaisselle – nettoyant pour vitre et pour le sol – déboucheurs de canalisation)</p> <p>Contributeur développant ensuite d'autres ENR : batterie à flux – l'hydrogène.</p> <p>Contributeur faisant part de l'attitude de l'association d'opposant.</p> <p>Pas de baisse de valeur des biens immobiliers : 3 maisons ont été vendues entre 3 et 11 mois dans sa rue et contributeur n'a pas entendu de la part des vendeurs qu'il y avait eu une baisse de la valeur malgré les banderoles « non aux éoliennes ».</p> <p>La ZIP est une plaine à vocation agricole suffisamment vaste pour l'implantation d'éoliennes tout en restant éloignée des habitations.</p> <p>La communauté de communes est inscrite dans une zone favorable à l'éolien selon la cartographie établie par la DREAL Centre Val de Loire.</p> <p>Pour le musée de Sceaux en Gâtinais, est ce bien raisonnable de le construire à l'emplacement des ruines du site archéologique alors que les vestiges sur la commune voisine constitue un argument anti-éolien.</p> <p>L'A19 passant sur l'aqueduc romain n'a pas fait l'objet de levée par les associations locales et ce n'est pas la seule construction passant sur cet aqueduc. Pas d'éoliennes sur cet aqueduc.</p> <p>Cohabitation possible de préservation du patrimoine et le développement des ENR.</p> <p>Secteur non touristique : les gîtes sont principalement occupés par des travailleurs en mission ponctuelle dans les industries sur Corbeilles en Gâtinais ou à Chalette sur Loing.</p> <p>Mortalité des animaux : oiseaux tués par des chats. Oiseaux et mammifères tués sur les routes dont font partie la chauve-souris et le merle.</p> <p>Les opposants argumentent que les développeurs utilisant des photomontages qui leur sont favorables mais ils utilisent la même technique.</p> <p>Concernant la conservation des paysages ou de l'environnement, nul n'a un droit acquis à la conservation de son environnement selon un arrêt de la cour de cassation du 17/9/2020.</p> <p>L'objectif des associations d'opposition est de juste s'opposer pour défendre leurs intérêts personnels et</p>

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		<p>non répondre aux besoins de la population en général.</p> <p>Les opposants prédisent que l'argent pris sur leur facture d'électricité sert à enrichir les développeurs et les propriétaires terriens. Cela est faux. Tout projet est soumis à des taxes qui vont à la CC4V puis aux communes qui pourront s'en servir pour améliorer le cadre de vie des habitants y compris les opposants.</p> <p>Les développeurs ont proposé une convention d'utilisation des voies communales moyennant indemnités qui a été refusé par une commune.</p> <p>Le projet est une opportunité pour développer le territoire, pour le maintien d'une agriculture respectueuse de l'environnement, pour le développement des ENR afin de tendre vers une économie plus verte et pour la création d'emplois. De ce projet éolien dépend la création d'un site de fabrication d'hydrogène amenant aussi la création d'emplois. Comme tout nouveau projet, il apporte une modification du cadre de vie mais toute activité humaine modifie le territoire.</p>
CD N° 2 GON	JENAR Corinne	<p>Favorable au projet des Genévriers</p> <p>Avons énormément besoin d'électricité sinon plus rien ne fonctionnerait. Les ondes soit-disant néfastes mais le portable, le four micro-onde, le WI-FI, la 5G et tous les appareils connectés ne le sont-ils pas alors que tout le monde en possède. Des maisons ont été vendues entre 3 et 11 mois avec comme décor une banderole « Non aux éoliennes » mise en place par une association opposée au projet éolien. Que proposent les opposants comme alternatives en ENR car ils sont contre la méthanisation, les panneaux photovoltaïques au sol tout en maintenant l'activité agricole au sol. Le projet éolien ne va pas m'empêcher de réaliser un projet de gîte. Certains de ses collègues sont favorables au projet mais ne veulent pas mettre d'avis par peur de représailles. L'éolien reste clivant.</p>
CD N° 11 GON	MENDES Jean-Pierre	<p>Soutien au projet éolien. Besoin de plus en plus d'électricité.</p> <p>Les éoliennes font partie du mix énergétique. Se reposer uniquement sur le nucléaire est risqué. Le vieillissement des centrales est à prendre en compte.</p> <p>Les gestion des déchets est insoluble. Construire de nouveaux réacteurs va être très long.</p> <p>En 2022, l'eau rejetée par les centrales est trop chaude pour nos rivières et 5 auraient dues s'arrêter pou réduire leur activités. Des dérogations ont été accordées. Une eau trop chaude est dangereuse pour la vie aquatique.</p> <p>En 2023, que faire si les fleuves ne peuvent plus fournir assez d'eau pour refroidir les centrales et que nous devons les arrêter ? Nous serons contents de trouver les ENR.</p> <p>Soutien aux courageux agriculteurs qui choisissent de se diversifier dans des projets ENR : ils assument leur vision de l'avenir et se font ouvertement critiquer.</p> <p>Le projet éolien est une grande opportunité pour la création d'un site de production d'hydrogène vert, l'une</p>

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		des meilleurs solutions pour les carburants de demain.
CD N° 12 GON	MENDES Rosa	<p>Soutien au projet éolien des Genévriers.</p> <p>Les opposant parlent de massacre du paysage et disent que les éoliennes dénatureraient le paysage : il s'agit uniquement de subjectivité individuelle.</p> <p>Les autres formes de production d'énergie (nucléaire, charbon..) sont tout autant inesthétiques. Les risques technologiques et environnementaux sont par ailleurs plus conséquents. Un accident nucléaire aura un impact dramatique sur des milliers de km<sup>2</sup> et des millions d'êtres humains.</p> <p>Les éoliennes sont propres et ne présentent aucun risque à long terme. Si nous voulons limiter le réchauffement climatique, il faut agir avec les moyens à notre disposition. Vouloir freiner un développement éolien pour des raisons esthétiques est difficilement défendable dans la mesure où il faut agir le plus vite possible pour réussir notre transition énergétique.</p> <p>Les études sur les ultrasons émis par les éoliennes ne sont pas fiables car pratiquées pour certaines sur des animaux ne ressentent pas les ultrasons de la même manière que les humains.</p> <p>Il est vrai que les éoliennes peuvent avoir un impact sur la santé des riverains en raison de l'effet « nocebo » opposé à l'effet « placebo ». L'individu étant persuadé que la prise d'une substance ou la mise en place d'une situation est mauvaise pour lui et il ressentira des symptômes alors même que la substance ou la situation en question est inoffensive.</p>
CD N° 13 GON	MENDES Casimir	<p>Soutien au projet éolien</p> <p>Les opposants évoquent la baisse de valeur des maisons. C'est le contraire : un ami habitant Mondreville a vendu sa maison 30% plus cher après l'arrivée des éoliennes sur la commune.</p> <p>Les éoliennes sont moins dangereuses que l'explosion d'une centrale nucléaire.</p> <p>Les associations disent beaucoup de mensonges.</p>
CD N° 16 GON	DURAND Rémi	<p>Natif de GONDREVILLE, y demeurant depuis 63 ans, il est élu maire de la commune depuis 28 ans et fait son quatrième mandat consécutif de maire, vice-président à la communauté de communes des 4 vallées et en charge du développement économique, président du Syndicat Scolaire de Mignères.</p> <p>Le parc éolien des Genévriers a été initié depuis environ 10 ans sur les communes de Courtempierre, Gondreville la Franche et Treilles en Gâtinais. Il a suivi ce projet depuis le début contrairement aux autres élus. Il peut témoigner qu'un important travail d'information de et de concertation a été effectué pour élaborer ce projet. La zone étudiée avait un potentiel de 20 éoliennes mais le projet retenu, après les résultats des études et de la concertation a abouti à un total de 15 éoliennes de nouvelle génération. Toutefois tout ce travail a été systématiquement détruit / saboté par quelques leaders opposants à travers la diffusion constante d'informations trompeuses et fallacieuses monopolisant l'espace de communication</p>

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		<p>en particulier lors de l'enquête publique. Ces actions ont conduit à installer une pression locale mais aussi un climat de peur et de doute chez les habitants et les élus du territoire. Comment des habitants ne peuvent-ils pas avoir peur et s'opposer à un projet éolien si on leur affirme que leurs habitations perdront 30% de leur valeur, que les éoliennes seront bruyantes, que les riverains auront des problèmes de santé, etc... ? Comment des maires et leurs conseils municipaux ne peuvent-ils pas être déstabilisés si on leur dit que le démantèlement des éoliennes en fin de vie sera à la charge des collectivités, que les éoliennes pollueront les nappes phréatiques ? Le territoire a été totalement anesthésié et manipulé par ses perturbateurs. Cela faut oublier les vrais raisons du déploiement des énergies renouvelables, de l'éolien en particulier.</p> <p>Le contexte énergétique et climatique ne laisse aucun doute sur notre obligation d'agir maintenant. La consommation finale d'énergie en France est composée de deux tiers par des énergies fossiles. Deux tiers de gaz, de fioul et de carburant. On ne peut plus sans passer pour nous déplacer, pour nous chauffer ou pour notre industrie. L'utilisation de ces énergies fossiles est responsable du réchauffement climatique.</p> <p>En 2035 est la date à laquelle 26 de 56 réacteurs nucléaires arriveront à terme de 40 ans d'exploitation et devront passer un contrôle de sûreté approfondi pour être prolongés de 10 ans. Selon RTE, en 2050, la proportion d'électricité que nous devons produire sera de 60% en plus pour répondre à nos besoins croissants d'électrification pour les transports, les bâtiments et pour la réindustrialisation de la France. Un mix énergie renouvelable a été décidé.</p> <p>Le développement des parcs éoliens nous garantira une production d'électricité sans danger et résiliente en cas de guerre sur notre territoire. Le conflit entre l'Ukraine et la Russie fait rappeler que toutes centrales nucléaires sont des cibles avec des enjeux à l'échelle européenne.</p> <p>Nous sommes avertis et connaissons les conséquences de l'inaction, la biodiversité et nos paysages sont déjà impactés, ne pas agir c'est laisser faire, c'est laisser place au pire (Cf lien : <a href="https://www.loiret.gouv.fr/Actions-de-l-etat/Aménagement-du-territoire-construction-logement/Transition-energetique/Changement-climatique/Reunion-information-echanges-le-17-mars-2023-sur-les-impacts-du-changement-climatique">https://www.loiret.gouv.fr/Actions-de-l-etat/Aménagement-du-territoire-construction-logement/Transition-energetique/Changement-climatique/Reunion-information-echanges-le-17-mars-2023-sur-les-impacts-du-changement-climatique</a>).</p> <p>Les éoliennes sont donc positives pour notre planète mais aussi pour notre territoire et sans réel impact négatif.</p> <p>L'emplacement de ce projet n'est pas le fruit du hasard. Or le projet Genévriers est inclus dans une zone propice d'un Schéma Régional Éolien élaboré en 2012. Circulant beaucoup sur les routes françaises, notre paysage est complètement adapté à l'implantation d'éoliennes. Le site est une large plaine agricole sans relief et sans habitations en milieu de site. Sur ce plateau on voit des châteaux d'eau, des antennes téléphoniques, des fils électriques, des hangars, des routes et autrefois des moulins à vent. Il y a toujours du vent dans la plaine. Il faut profiter de cette opportunité d'avoir un site propice à l'éolien pour contribuer</p>

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		<p>à la transition énergétique. La production d'un tel parc éolien correspond à la consommation de 100 000 habitants.</p> <p>Les éoliennes peuvent être un catalyseur pour mener d'autres actions pour la transition énergétique : entreprises s'intéressant à produire de l'hydrogène vert sur la commune. L'exploitation de 15 éoliennes généreraient en terme de fiscalité locale plus de 900 000€ par an (49% pour l'intercommunalité – 25% pour les communes d'implantation des éoliennes – 26% pour le département). C'est un plus pour faire vivre notre territoire et le rendre attractif et améliorer les performances énergétiques des bâtiments communaux.</p>

### **21/ - AVIS RESERVES**

@ N° 10	RITZENTHALER Sylvie	Ecouter les témoignages de ceux vivant quotidiennement près des éoliennes
@ N° 13 (vide)	SCALABRE Aude	
@ N° 25	DE CHATELLUS Hervé	De tout cœur avec vous
@ N° 30	PELLETIER Evelyne	Aucun gaz à effet de serre – Énergie inépuisable et largement disponible à fort potentiel de croissance par rapport aux autres énergies renouvelables - Énergie ne polluant pas l'air, ni les sols et ne générant aucun déchet dangereux pour l'environnement – Énergie au bilan carbone très faible - Soumise à réglementation car éoliennes doivent être à au moins 500m des habitations et ne pas être dans un couloir de migration des oiseaux – Production d'électricité plus forte en hiver, époque où on a le plus de besoin – Utile en raison vieillissement des centrales
@ N° 31	ZELLER Christophe	Mise à disposition du public de documents lisibles et décaler date de fin d'enquête publique au prorata du temps pendant lequel les documents illisibles sont restés en ligne – A joint le document en question 4a – Capacités techniques et financières
@ N° 34	MERLIN Michèle	A des amis résidant dans une commune où des éoliennes ont été installées. Éolienne installée à peu près à 800m de leur jardin et d'autres autour – Maison invendable – Impacts sur leur santé avec des gênes permanentes visuelles et auditives – Émissions d'infrasons et des fréquences basses soi-disant non décelables – Risques importants pour la santé humaine, animale et sur la biodiversité – Effets physiopathologiques sur l'oreille interne avec des pertes d'équilibre et sommeil perturbé – Destructions des paysages et du cadre de vie – Éolien ne produisant pas l'électricité nécessaire selon les besoins et entraînant une augmentation du coûts de l'énergie – Imposture écologique
@ N° 44	BUTRE Jean-Louis	Demande que l'enquête publique dure 36 jours à compter de la mise en ligne permettant de pouvoir lire l'intégralité des documents pour éviter de faire un recours.

<b>REFERENCE OBSERVATIONS</b>	<b>AUTEUR DE L'OBSERVATION</b>	<b>ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS</b>
@ N° 49	SAUVAGE Valérie	Recevoir uniquement que les avis des habitants directement concernés.
@N° 59	DESPRES Christian	Avis réservé. Grande préoccupation pour l'augmentation prévue du nombre d'éoliennes dans le Loiret.
@ N° 66	AUBERGER Michel	Sans avis
@ N° 73	TALON François	Annulation d'un projet de 5 éoliennes
@ N° 74	BUTRE Jean-Louis	Est étonné de n'avoir pas de réponse à son mail date du 8 mai 2023 (Cf @N° 44)
@ N° 86	ZELLER Christophe	Doutes sur la garantie financière.
@ N° 87	ZELLER Christophe	Demande aux CE de donner un avis défavorable à ce projet
@ N° 88	ZELLER Christophe	Non respect de la convention d'Aarhus
@ N° 89	ZELLER Christophe	Demande aux CE de donner un avis défavorable à ce projet
@ N° 90	ZELLER Christophe	Demande aux CE de ne pas se laisser abuser suite à la multiplication des nuisances
@ N° 92	ZELLER Christophe	Coût du démantèlement
@ N° 94	ZELLER Christophe	Jugement du Tribunal Administratif de NANTES N°1803960 du 18/12/2020
@ N° 95	ZELLER Christophe	Incidents dus aux éoliennes et aux pâles
@ N° 97	ZELLER Christophe	Demande aux CE de ne pas donner l'autorisation d'éradiquer les chauves-souris dans l'est du Loiret et ne pas donner le feu vert à ce projet.
@ N° 98bis	ANDRASIK Véronique	Base de données ARIA
@ N° 100	Camille	Produire une dérogation pour destruction d'espèces protégés auprès du CNPN
@ N° 101	Philippe W	Karstologie
@ N° 109	OUAJJOU Sophia	Préoccupation de plusieurs points cruciaux et sur les conséquences néfastes de ce projet. La technologie éolienne est entachée de problèmes inhérents à son fonctionnement.
@ N° 112	LAUPRETRE Gaspard	Mon inquiétude quant au projet éolien sur les communes de Courtempierre, Treilles en Gâtinais et Gondreville la Franche
@ N° 113	DESROY Hugo	Propriétaire d'une résidence, a des inquiétudes profondes pour le projet d'implantation d'un parc éolien. Fait partager son expérience sur les effets négatifs des éoliennes sur son lieu de résidence principale en Bretagne.

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
@ N° 115	ZOUAKIA Youssef	Attirer l'attention sur un aspect essentiel mettant en péril notre souveraineté et contribuant à notre dépendance vis-à-vis de la Chine.
@ N° 124	ZELLER Christophe	Transmission courriel sur des éléments sur la dévalorisation immobilière (document de 22 pages)
@ N° 145	JOUANNEAU Valentin	Les opposants aux éoliennes ont trouvé un allié, notre député du secteur. Il était au premier rang lors de la dernière réunion publique des opposants au projet. Qu'en est-il vraiment de l'écologie du rassemblement national ? durant la présidentielle, les analyses des comparateurs de programme du réseau action climat ou encore des shifters ont montré que le programme du RN n'était absolument pas à la hauteur de l'urgence climatique, pour ne donner qu'un exemple, le programme proposait, un moratoire sur les éoliennes et le solaire, ainsi que de démanteler les éoliennes existantes. Or, tous les scénarios d'experts qui projettent dans une France neutre en carbone en 2050, s'accorde sur une chose : quelque soit le choix qui sera fait sur le redéveloppement ou non du nucléaire, nous aurons absolument besoin de l'éolien terrestre et de l'énergie solaire pour répondre à nos besoins en électricité. Ce programme du RN ne permet pas non plus de s'émanciper des énergies fossiles, qui sont pourtant les principales responsables de la situation actuelle.
@ N° 155	GAILLARD Jean-Marie	Le 14 janvier 2020, à Pau, Monsieur Emmanuel Macron, Président de la République Française a déclaré officiellement et publiquement : "Le consensus éolien est en train de s'affaiblir dans notre pays" - "On ne peut pas l'imposer d'en haut" <a href="https://www.youtube.com/watch?v=5bSASytrH1A">https://www.youtube.com/watch?v=5bSASytrH1A</a> Il est donc primordial que les avis des conseils municipaux et des habitants des communes concernés par le projet des génévriers soient respectés, selon l'application de notre démocratie.
@ N° 163	BRUNET Gilles	Lecture des avis sur site de la Préfecture
@ N° 167	SCI.CEZAM7	Etude du volet Finances sur l'enquête publique concernant le parc éolien Les Génévriers.
@ N° 182	BRUNET Gilles	Jonction de trois captures d'écran indiquant l'impossibilité de lire les avis de la population sur le site de la Préfecture (Cf @ N° 163)
OBS ECR N°19 CTE	Mme CHAUVEAU	10 éoliennes sur la commune de Courtempierre c'est beaucoup
CD N° 19 CTE	ZELLER Christophe	Affranchissement de la part du porteur de projet de la procédure d'appel d'offres.
CD N° 20 CTE	ZELLER Christophe	Demande de vérification technique des photomontages
CD N° 37 CTE	BATS Pascaline VERMERSCH Sylvie	Conseillères municipales de Courtempierre ayant voulu aller à la rencontre des habitants de la commune pour recueillir leur avis et faire retour aux décideurs de ce que pensent et souhaitent ceux qui vivront en

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
	GUILLIN-VOLLETTE Malika	<p>proximité de ce projet. En effet dans un projet à forts enjeux, qui divise le village, prendre position publiquement peut s'avérer compliqué. S'exprimer au sein d'un collectif par cette enquête peut alors être une possibilité de se faire entendre. Le conseil municipal de Courtempierre a été informé des cette action. Enquête menée du 17/05/2023 au 25/05/2023.</p> <p>La population contactée (106 adultes / 236 habitants) : 77,73% présents ou par téléphone, 5,5% présents mais non pas souhaités répondre et 24,22% absents ou pas de sonnettes.</p> <p>Connaissance du projet : 83% oui – 17% non</p> <p><u>Impact sur l'image du village</u> : 90% négatif – 9% positif – 1% aucun motifs : dégradation du paysage, encerclement, densité, saturation visuelle, aspect industriel, inesthétique, baisse de la valeur des biens.</p> <p><u>Impact sur la faune</u> : 81% négatif – 16% ne sait pas – 3% aucun motifs : couloir migratoire d'oiseaux, impact sur les animaux domestiques sur les insectes, gibiers, chauves-souris</p> <p><u>Impact sur la flore</u> : 57% négatif – 35% ne sait pas – 8% aucun motifs : bétonisation, effet ventilateur avec assèchement des zones, baisse des rendements agricoles, mauvaise pollinisation, mauvaise irrigation avec détournement des rivières souterraines.</p> <p><u>Impact sur l'environnement</u> : 78% négatif – 17% ne sait pas – 5% aucun motifs : risque d'affaissement des poches karstiques et des nappes phréatiques, écoulements pollués dans les nappes, pollution des ruisseaux (Fusain et Petit Fusain), détournement des rivières souterraines, vibrations aux sols</p> <p><u>Impact sur la santé</u> : 84% négatif – 12% ne sait pas – 4% aucun motifs : risques importants avec le SYNDROME EOLIEN, troubles du sommeil, acouphènes, impact sur les enfants plus sensibles aux ondes et ultrasons, bruits lancinants, clignotements, problèmes cardiaques</p> <p><u>Impact sur le bien-être / bien vivre à Courtempierre</u> : 77% négatif – 12% ne sait pas – 10% aucun – 1% positif motifs : nuisances multiples, peur des impacts sur la santé, rester ou partir, impact sur les réseaux internet et téléphoniques, quel héritage aux générations futures, dégradation de la qualité de vie - calme et tranquillité</p> <p><u>Êtes-vous favorable à ces projets</u> : 91% non – 9% neutre motifs : plus de la moitié des avis défavorables sont contre .</p> <p>Aménagement ou modification qui pourraient rendre le projet plus acceptable : diminuer le nombre, diminuer la hauteur, les installer plus loin des habitations.</p> <p>Alternative ou complément à l'éolien : des panneaux photovoltaïques au sol ou de hauteur modérée dans</p>

REFERENCE OBSERVATIONS	AUTEUR DE L'OBSERVATION	ARGUMENTAIRE DES OBSERVATIONS
		<p>des zones en friche proches des autoroutes, retour au nucléaire, aide accrue à l'isolation des maisons, utilisation des rivières avec rénovation des moulins, géothermie.</p> <p><u>Conclusion</u></p> <p>Les habitants sont conscient des besoins en énergie mais à quel prix pour nos villages et les petits villages doivent-ils être sacrifiés pour le confort ou le profit des villes.</p> <p>Une grande majorité de la population est inquiète avec une perte de confiance dans les pouvoirs publics voire de la résignation pour certains. L'opportunité d'avoir des profits importants à titre privé mais aussi pour des structures comme la CC4V semble acquise et questionne les habitants.</p> <p>Les enjeux financiers, privés ou publics, doivent-ils faire oublier les principes de précaution ?</p>
CD N° 24 TEG	BIQUET Patrick et Linda TEXIER Pierre et Francine GALLET Richard et Christine	Du Collectif des Genévriers – Lettre au maire de GONDREVILLE LA FRANCHE
CD N° 1 GON	RIGAULT Nicole	Remise d'un dossier intitulé PAYSAGES – CADRE DE VIE - IMPACT VISUEL des communes de Courtempierre, Gondreville et Treilles en Gâtinais. Le dossier comporte plusieurs photos et plans. Descriptif en fin de document concernant les communes de Courtempierre, Gondreville, Treilles en Gâtinais et Mignères avec diverses photos à partir de la page 12.